

*les synthèses*

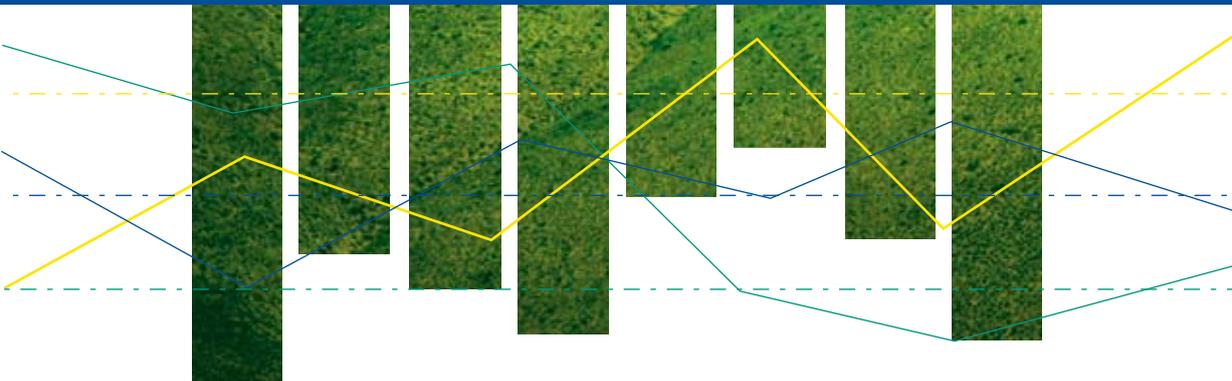
**ifen**

juillet 2007



## L'économie de l'environnement en 2005

*Rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement - Édition 2007*



# L'économie de l'environnement en 2005

*Rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement - Édition 2007*

*La Commission des comptes et de l'économie de l'environnement a examiné ce rapport lors de sa réunion du 24 avril 2007, présidée par Lucien Chabason, vice-président de la Commission.*

*Le secrétariat général de la Commission est assuré par la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E).*

*Le rapport annuel sur les comptes économiques de l'environnement est élaboré et présenté à la Commission par l'Institut français de l'environnement (Ifen).*

**Directeur de la publication :** Bruno Trégouët,  
directeur de l'Ifen

**Rédactrice en chef :** Françoise Nirascou

**Auteurs :**

Coordination : Grégoire Devaud

Rédaction : Annabelle Berger, Noëlle Delécrin,  
Grégoire Devaud, Régis Morvan, Bernard Poupat

**Coordination éditoriale :** Corinne Boitard

**Traducteur :** Geoffrey Bird

**Conception graphique et réalisation :**  
Chromatiques Editing

**Crédit photo :**  
Chromatiques Editing

# SOMMAIRE

## Synthèse

|  |   |
|--|---|
| L'effort d'investissement s'intensifie ..... | 7 |
|--|---|

## Les dépenses de protection de l'environnement

|  |     |
|--|-----|
| Une reprise amorcée en 2005 pour la dépense d'assainissement.....                      | 23  |
| Une hausse de 5 % de la dépense de gestion des déchets .....                           | 37  |
| Une forte hausse des dépenses de nettoyage des rues.....                               | 55  |
| Poursuite de la hausse de la dépense de gestion des déchets radioactifs .....          | 57  |
| Protection de l'air : forte hausse des dépenses des industriels en 2005 .....          | 69  |
| Nouvelle progression des dépenses de lutte contre le bruit en 2005.....                | 79  |
| Protection de la nature : une poursuite de la croissance des dépenses en 2005 .....    | 91  |
| 2005 : première baisse des dépenses de recherche et développement en environnement ... | 103 |
| Fonctions d'administration : un coût de 2,5 milliards d'euros en 2005.....             | 111 |

## Les dossiers

|  |     |
|--|-----|
| La croissance de la dépense de mobilisation de la ressource en eau : toujours soutenue<br>par l'investissement en 2005 ..... | 117 |
| Récupération : une année de pause après la croissance exceptionnelle de 2004.....  | 127 |
| Cadre de vie : ralentissement confirmé des dépenses de gestion des espaces verts urbains. .                                  | 137 |
| Nette progression de l'emploi environnemental en 2005.....   | 139 |

## Lexique

|                                  |     |
|----------------------------------|-----|
| Abréviations.....                | 148 |
| Organismes .....                 | 150 |
| Symboles chimiques, unités ..... | 151 |



# SYNTHÈSE

## *Intensifying investment*

*In 2005, protection of the environment generated economic activity worth € 35.2 billion, that is 2.1 per cent of gross domestic product. Its growth rate, of +5.5 per cent in value terms, outstripped the previous year's rate and that of the economy in general.*

*Investment is the driver of this growth. The implementation of several pieces of regulatory legislation requiring new infrastructure provided a favourable context. Beyond that, however, increased investment is also the result of greater integration of environmental protection into the economic process. Preservation of the quality of air and of water was the main beneficiary of new investment in 2005.*

*Current consumption of services to protect the environment shows more moderate growth, confirming the trend towards alignment with the overall national rate for consumption. Consumption by households is, however, growing more quickly than that of companies, which were once again able to contain their environmental spending.*

*The initiative for spending on the environment remains, mainly, in the public sector, with administrative departments responsible for 64 per cent of spending. Financing, on the other hand, is more evenly distributed amongst the different actors. Although company spending is still the main contributor, expenditure borne by households and by the administration is progressing more rapidly. Public spending is mostly by local authorities – a trend that has been increasing since the early 2000s, with a growth rate twice that for central government.*

## L'EFFORT D'INVESTISSEMENT S'INTENSIFIE

La protection de l'environnement génère une activité économique évaluée à 35,2 milliards d'euros en 2005, soit 2,1 % du produit intérieur brut. La dépense marque une accélération en 2005. Sa croissance, +5,5 % en valeur, est à la fois supérieure à celle de l'année précédente et à celle de l'ensemble de l'économie.

L'investissement est à l'origine de ce rebond. L'échéance de plusieurs dispositions réglementaires nécessitant l'installation de nouveaux équipements a constitué une conjoncture favorable. Mais au-delà, l'effort accru d'investissement traduit l'intégration plus poussée de la protection de l'environnement par le processus économique. En 2005, la préservation de la qualité de l'air et de l'eau est le principal bénéficiaire des nouveaux investissements.

La consommation courante de services de protection de l'environnement enregistre une croissance plus modérée qui confirme la tendance à un alignement sur le rythme de l'ensemble de la consommation nationale. Celle des ménages progresse toutefois davantage que celle des entreprises qui parviennent à nouveau à contenir leurs dépenses environnementales.

L'initiative de la dépense de protection de l'environnement reste principalement du domaine public, 64 % de la dépense étant réalisée sous la responsabilité des administrations. Son financement, en revanche, est plus partagé entre les différents acteurs. Si les entreprises restent le premier contributeur, la dépense supportée par les ménages et les administrations progresse plus rapidement. L'effort public repose principalement sur les collectivités locales. Depuis le début des années deux mille, cette tendance s'accroît avec un rythme de croissance deux fois plus élevée pour les collectivités locales que pour l'administration centrale.

Les formes de protection de l'environnement sont variées. Le plus souvent, les actions entreprises conduisent à la production économique d'un bien ou d'un service. Elles participent ainsi au fonctionnement de l'économie nationale et leur valeur est intégrée aux comptes de la Nation. Le compte satellite de la protection de l'environnement vise à quantifier et à décrire cette contribution comptable de la protection de l'environnement. Dans un cadre défini internationalement<sup>1</sup>, il mesure l'agrégat de dépense de protection de l'environnement (DPE), synthèse

<sup>1</sup> Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement (Seriée).

des efforts consentis par l'ensemble des acteurs, ménages, entreprises ou administrations pour protéger l'environnement. Le champ du compte se limite à des actions visant prioritairement la protection de l'environnement. Il exclut de ce fait les opérations dédiées à la maîtrise de l'énergie ainsi que celles concourant à la gestion des ressources, telle la mobilisation de la ressource en eau ou le développement des énergies renouvelables.

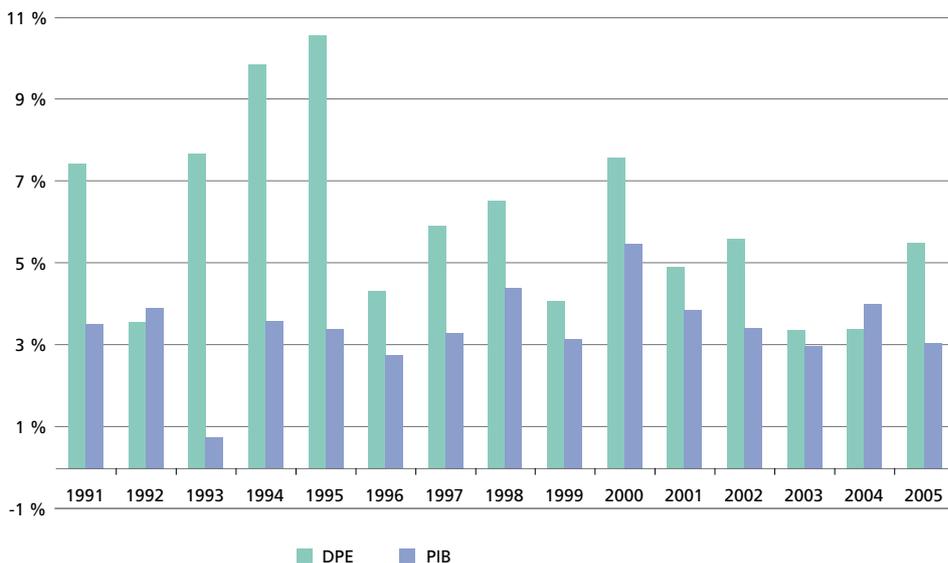
## Une place croissante dans l'économie nationale

Sur le champ ainsi défini, la dépense de protection de l'environnement s'est élevée à 35,2 milliards d'euros en 2005. Sa part dans le produit intérieur brut (PIB) est de 2,1 %.

Au cours des années quatre-vingt-dix, cette part a eu tendance à s'accroître. Son passage progressif de 1,4 % en 1990 à 2,0 % en 2000 traduisait un rythme de croissance de la DPE, +6,5 % de moyenne annuelle, près de deux fois plus rapide que celui du PIB (+3,4 %). La consommation des services collectifs de gestion des eaux usées et des déchets avait alors beaucoup progressé, notamment sous l'effet des tarifs en forte hausse. Celui de l'assainissement collectif, en particulier, a été multiplié par 2,5 au cours des années quatre-vingt-dix. Dans le même temps, la protection de l'environnement s'ouvrait à des champs nouveaux. Les dépenses pour la biodiversité et les paysages ainsi que pour la recherche et développement enregistraient des croissances à deux chiffres.

### Un rebond de croissance pour les dépenses de protection

Taux de croissance annuel



Source : Ifen (DPE) - Insee (PIB).

Au tournant du siècle, la DPE est rentrée dans une seconde phase où sa marche était davantage calée sur celle de l'économie. De 2000 à 2004, le différentiel de croissance avec le PIB s'est régulièrement réduit, jusqu'à s'inverser légèrement en 2004. L'atteinte d'un rythme de croisière dans les « nouveaux domaines » de la protection de l'environnement d'une part, mais aussi la maîtrise par les entreprises des dépenses de gestion de leurs déchets et eaux usées d'autre part, en étaient les causes principales.

En 2005, la DPE accélère de nouveau. Elle a progressé de 5,5 % par rapport à 2004, contre +3,1 % pour le PIB.

Un effet tangible de cette croissance réside dans la progression du volume de l'emploi environnemental. Estimé à 374 000 équivalents temps plein, celui-ci progresse de 2,5 %, soit environ 9 000 emplois supplémentaires par rapport à 2004<sup>2</sup>. Les services de proximité – gestion des déchets, des eaux usées – prédominent au sein des activités environnementales. Ces secteurs ne réalisent pas les gains de productivité qui priveraient de leur contenu en emploi les surplus d'activité.

Le diagnostic d'une embellie est conforté, sur le champ des emplois spécifiquement environnementaux, par les offres d'emploi effectivement enregistrées par l'ANPE pour les métiers de l'environnement. Ces offres sont en hausse de près de 13 % en 2005, soit une progression significativement plus élevée que celle observée pour l'ensemble des offres d'emploi enregistrées par l'ANPE. Pour autant, la détente sur le marché du travail n'est encore que relative : la progression de l'offre d'emploi ne permet que d'enrayer la hausse des demandes d'emploi pour ces mêmes métiers. Au dernier trimestre 2005 toutefois, une décrue des demandes d'emploi s'amorçait.

## Une conjoncture favorable à l'investissement

L'accélération de la DPE en 2005, notamment par rapport à la croissance du PIB, résulte essentiellement des dépenses d'investissement, en hausse de près de 11 %. C'est la principale différence avec l'ensemble de l'économie (+5,7 % pour la formation brute de capital fixe, – FBCF –). Au contraire, l'évolution de la dépense courante (+3,5 % en 2005) confirme son alignement sur le rythme de la consommation nationale (+3,7 %).

L'accroissement d'1 milliard d'euros de l'investissement en 2005 entretient la spécificité des activités environnementales, globalement plus capitalistiques que l'ensemble des activités économiques. La dépense en capital représente en effet 29 % de la DPE quand la FBCF ne pèse que 20 % du PIB.

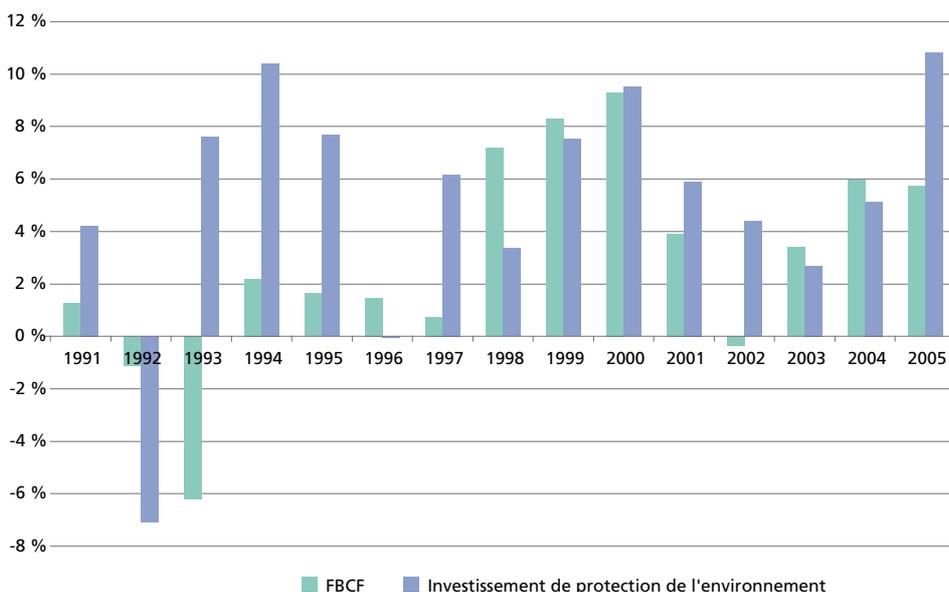
L'essor de l'investissement se répercute sur l'emploi dans les activités de travaux publics ou de construction comme l'installation de réseaux d'assainissement ou la construction de stations

2 *L'analyse de l'emploi environnemental, et spécialement de ses relations avec le marché du travail et la formation, conduit à élargir le champ de la stricte protection de l'environnement à des activités qui lui sont étroitement liées (la production d'eau potable s'avère peu dissociable de la gestion des eaux usées, la récupération est liée à la gestion des déchets et la gestion des espaces verts à celle des paysages).*

d'épuration. Plus de la moitié des 9 000 postes supplémentaires sont imputables à ces activités. Le calendrier juridique a tenu un rôle déterminant dans l'accentuation de l'effort d'investissement. La directive européenne sur l'incinération des déchets imposait la mise aux normes des rejets d'émission de toutes les installations à la fin 2005. La presque totalité des quelque 134 établissements concernés s'y sont conformés et la dépense d'investissement réalisée par les producteurs des services des déchets s'est nettement accrue (+10 %).

### Croissance des investissements environnementaux : une nette accélération en 2005

Taux de croissance annuel



Source : Ifen (investissement de protection de l'environnement) - Insee (FBCF).

Dans le domaine de l'assainissement, l'année 2005 constituait également une échéance réglementaire pour les plus petites agglomérations, qui devaient s'être dotées de systèmes collectifs d'épuration aux performances définies par la directive sur les eaux résiduaires urbaines (Eru). Dans ce domaine, l'investissement progresse également, +9 %, et même +15 % pour les seules stations d'épuration. Si la directive Eru a pu contribuer à la hausse, celle-ci procède aussi d'un effet de rattrapage lié au différé de programmes prévus en 2004 et qui s'était traduit, cette année-là, par un recul de la dépense.

Fin 2005 encore, les communes dont une partie de la population n'est pas desservie par le système collectif d'épuration des eaux usées devaient avoir créé un service public d'assainissement non

collectif (Spanc) avec la mission de veiller à la conformité des systèmes autonomes. Toutefois l'impact probable de ce dispositif sur les dépenses ne devrait pas intervenir avant 2007, après établissement par les Spanc des diagnostics des situations existantes. S'agissant des dépenses en capital d'assainissement autonome, le seul accroissement des dépenses des ménages comptabilisé en 2005 est lié à la construction neuve de logements individuels.

## Un mouvement de fond : l'internalisation des coûts

D'autres investissements, moins directement liés à la conjoncture réglementaire, participent à l'accélération de la dépense perceptible depuis 2004. Les réseaux collectifs de collecte d'eaux usées, par exemple, se développent sous l'effet conjugué de l'amélioration de la desserte du service et de l'extension urbaine. Au-delà des coûts d'installation, leur entretien et leur renouvellement grèvent les budgets d'équipement présents et à venir. Plus de 2,6 milliards d'euros ont ainsi été consacrés à l'investissement sur les réseaux en 2005, en progression de plus de 6 % au cours de chacune des deux dernières années. L'évaluation des besoins de renouvellement des équipements suggère que cet effort d'investissement devra être maintenu.

Dans le domaine de la gestion des déchets, l'élimination des décharges non autorisées s'est poursuivie. En hausse également, l'investissement des industriels pour lutter contre la pollution ou la prévenir : il connaît des évolutions contrastées selon les domaines mais l'ensemble progresse de 7 %. La protection de l'air absorbe l'essentiel de l'accroissement. Ce domaine concentre dorénavant près de la moitié des investissements réalisés par les industriels pour limiter l'impact environnemental de leur activité.

Les investissements réalisés par les administrations dans le cadre de la protection de l'environnement mise en œuvre au bénéfice de la collectivité s'accroissent également, parfois fortement. Ainsi en est-il de la lutte contre le bruit des transports terrestres, de la restauration des berges pour la préservation des milieux aquatiques ou encore de certaines dépenses d'administration générale. L'ensemble progresse de 27 % pour atteindre 1,9 milliard d'euros.

Outre l'extension quantitative des capacités de traitement des pollutions, certains investissements visent plus explicitement l'amélioration qualitative de ces traitements ou la prévention des pollutions. C'est notamment le cas de l'épuration plus poussée des eaux usées (par exemple par l'élimination plus systématique du phosphore et de l'azote), de l'équipement des décharges permettant la récupération des lixivats<sup>3</sup> ou encore de la mise aux normes des incinérateurs et des investissements des industriels, déjà évoqués. L'équipement en chaudières à condensation, doublé en 2005, les bennes de ramassage des ordures fonctionnant au carburant propre ou encore les conteneurs insonorisés relèvent également de ce type de dépenses d'amélioration qualitative.

3 Fraction liquide résultant de l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle des déchets stockés.

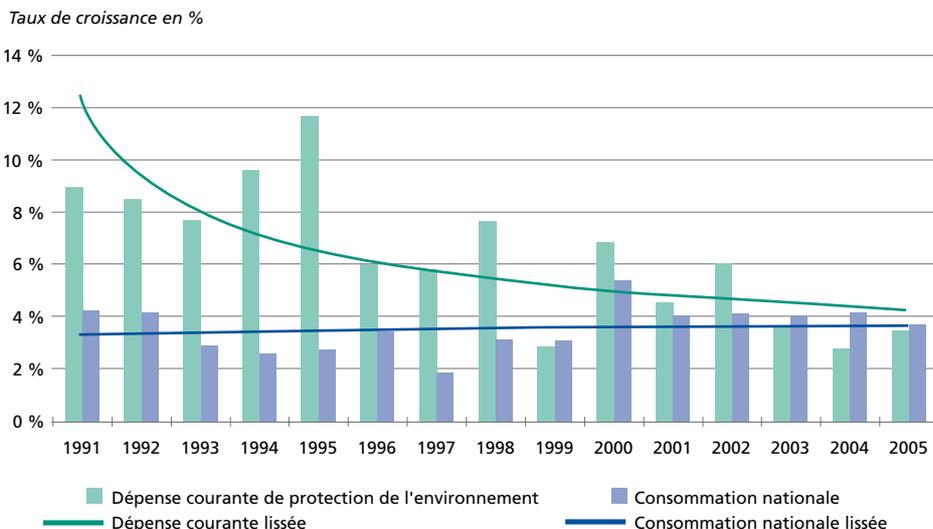
Poussée ainsi plus avant, la protection de l'environnement génère une charge supplémentaire pour l'économie qui permet d'éviter de nouvelles dégradations de la nature. Ce mouvement dit « d'internalisation des coûts » devrait contribuer à maintenir le niveau d'investissement.

## Croissance de la dépense courante : confirmation de l'alignement sur la consommation nationale

Au contraire des investissements, l'évolution de la dépense courante (+3,5 % en 2005) confirme son alignement sur le rythme de la consommation nationale (+3,7 %). Au cours des trois dernières années d'observation, 2003-2005, elle aura même progressé légèrement moins vite.

Les activités de protection de l'environnement sont principalement marchandes. Plus des deux tiers de la dépense courante sont constitués d'achats de biens ou de services marchands.

### La dépense courante progresse au rythme de l'ensemble de la consommation nationale



Source : Ifen (dépense courante environnement) - Insee (consommation totale).

La consommation des ménages en service d'assainissement et de déchets représente à elle seule plus du tiers de la dépense courante, soit 8,8 milliards d'euros. Elle a progressé de 5,5 % en 2005, à un rythme voisin de celui des dernières années. La hausse est plus soutenue pour les déchets (+7,2 %) que pour l'assainissement (+4,5 %).

Le produit de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou REOM) a conservé une forte progression en 2005, environ 8 %. C'est moins la quantité de déchets produits par les ménages qui en est la cause – elle augmente à peine plus que la démographie – que les modes de gestion de ces déchets. La collecte sélective continue de se substituer à la collecte traditionnelle en mélange et contribue aux bons résultats obtenus en matière de recyclage. L'incinération, avec valorisation énergétique, gagne de nouvelles parts de marché dans le traitement des déchets en mélange. Ces filières plus respectueuses de l'environnement sont aussi plus coûteuses et participent à la hausse des « tarifs », TEOM ou REOM. Au sein même de ces filières, des améliorations sont apportées qui nécessitent les investissements précédemment signalés dont les coûts se propagent à ceux des services.

La consommation de service d'assainissement des ménages augmente principalement par l'extension du service qui accompagne l'expansion urbaine. Le volume d'eau assainie par ménage évolue peu et les prix auraient continué de ralentir en 2005 pour descendre en-dessous du niveau général de l'inflation.

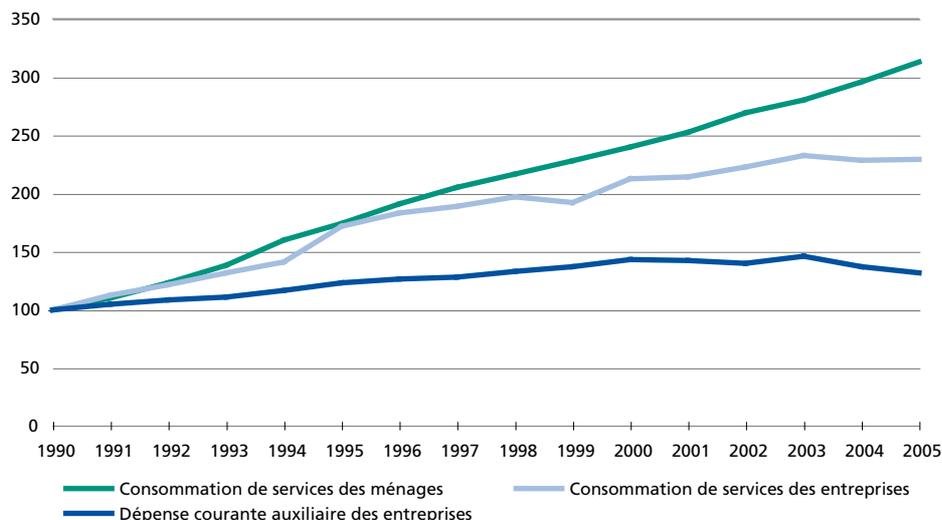
La demande des entreprises pour ces services environnementaux est inchangée, en valeur, par rapport à 2004. La tendance à la maîtrise de ces consommations observée depuis le début des années deux mille se trouve ainsi confirmée en 2005. C'est en matière de gestion de déchets que le freinage a été le plus net : au rythme annuel de près de 12 % de la décennie précédente, succède une croissance inférieure à 3 % sur la période récente. Encore la progression de 2,6 % de 2005 provient-elle exclusivement de la part des services municipaux imputée aux entreprises qui les utilisent (artisans, petits commerçants, TPE...). La consommation de prestations d'entreprises spécialisées du domaine est restée à son niveau antérieur de 3 milliards d'euros. La réduction à la source des déchets issus des processus de production ainsi que leur valorisation potentielle expliquent que les entreprises parviennent à contenir leur facture « déchets ». Le marché concurrentiel sur lequel interviennent les prestataires spécialisés peut être aussi un élément modérateur des prix des prestations.

En matière d'assainissement des eaux aussi, la dépense des entreprises diminue tendanciellement. Leur consommation de service s'est réduite de 14 % au cours des deux dernières années d'observation dont 6 % en 2005. Ici la tendance est plus ancienne – milieu des années quatre-vingt-dix – et se superpose à des fluctuations plus conjoncturelles. Ainsi la consommation avait progressé de 8 % en 2003 quand l'épisode caniculaire avait accentué les besoins de refroidissement pour certaines activités de production.

La modération de la consommation des services environnementaux ne résulte pas d'un mouvement d'internalisation des activités correspondantes. L'année 2005 confirme au contraire un recul des dépenses de gestion interne, dites « auxiliaires ».

## Gestion des eaux usées et des déchets : la dépense des entreprises continue de fléchir

Base 100 en 1990



Source : Ifen.

La consommation de produits adaptés ou connexes<sup>4</sup> constitue l'autre composante marchande de la dépense courante. Elle ne représente qu'un peu moins de 2 milliards d'euros mais progresse de près de 10 % en 2005. Le fuel désulfuré et les chaudières à condensation sont les postes les plus dynamiques. La dépense liée aux biocarburants progresse également de 8 %, davantage par la hausse des quantités incorporées aux produits pétroliers que par leur « prix »<sup>5</sup>. La protection de l'air et la lutte contre le bruit sont les principaux domaines d'utilisation de ces produits.

Les activités auxiliaires de protection de l'environnement sont mises en œuvre par les unités productrices, pour leur compte propre. Dans leur ensemble, les dépenses correspondantes progressent peu, +1,2 % en 2005. Elles diminuent, comme indiqué, pour la gestion de l'assainissement et des déchets. Dans les autres domaines, les situations sont plus contrastées.

Pour la préservation de la biodiversité et des paysages, ces dépenses augmentent de 11 %, sous l'effet principal des mesures agri-environnementales mises en œuvre par le secteur agricole. Dans le domaine de la protection de l'air, les charges d'entretien et de fonctionnement des investissements importants de ces dernières années sont en hausse également. En revanche, les dépenses de recherche et développement environnemental des entreprises ne progressent plus en 2005.

4 Un produit est dit adapté si son utilisation impacte moins l'environnement qu'un autre produit rendant un service analogue mais à moindre coût. Le surcoût est alors comptabilisé comme dépense de protection de l'environnement. Un produit connexe est un produit utilisé spécifiquement pour la protection de l'environnement.

5 La dépense est mesurée par la quantité de biocarburant multipliée par le surcoût de production des biocarburants par rapport aux produits pétroliers. Ce surcoût est directement lié au cours du baril, quand il augmente le surcoût diminue.

C'est principalement l'effet de l'arrivée à échéance de la loi Bataille encadrant la recherche dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs.

La consommation collective des services non marchands de protection, dernier segment de la dépense courante, ne représente que 17 % de celle-ci. Elle progresse de 3,5 % en 2005. L'essentiel est constitué du nettoyage des rues assuré par les communes et des frais d'administration générale supportés par les acteurs publics participant à la protection de l'environnement. En 2005, ces frais sont à nouveau stabilisés à 1,9 milliard d'euros par l'extinction progressive du dispositif « nouveaux services emplois jeunes » dont une part était orientée vers les activités environnementales.

Beaucoup des actions en faveur de la biodiversité relèvent de la sphère non marchande. La protection des espaces s'appuie sur un large éventail de dispositifs (parcs nationaux, réserves naturelles, Natura 2000, parcs naturels régionaux...). Les dépenses courantes afférentes se sont élevées à plus de 500 millions en 2005 et maintiennent une progression annuelle de l'ordre de 8 % depuis une dizaine d'années.

Les dépenses de recherche et développement publique dans le domaine environnemental connaissent en revanche une nouvelle baisse en 2005.

Les activités marchandes tiennent une place centrale dans la protection de l'environnement. Pour autant, une large part de la consommation, notamment celle des ménages, est largement contrainte et ne relève ni d'une volonté ni d'un choix. C'est le cas des services de gestion des déchets et d'eaux usées mais aussi de nombreux produits adaptés (contrôle technique automobile obligatoire ou incorporation de biocarburants par exemple). En matière de dépense de protection de l'environnement, l'initiative reste principalement du domaine public.

## La protection de l'environnement de plus en plus à l'initiative des acteurs publics

Le compte satellite de la dépense de protection de l'environnement s'attache à repérer le concept de « responsable » de la dépense, acteur qui se trouve, de droit ou de fait, à l'initiative des actions de protection<sup>6</sup>. Cette approche permet de pointer le rôle majeur des administrations publiques dans la protection de l'environnement. Dans les domaines de l'assainissement et de la gestion des déchets notamment, les communes, responsables des services publics, déterminent largement les dépenses au travers des décisions d'investissement et par la fixation des tarifs.

En 2005, les administrations publiques sont responsables de 64 % de la dépense, et cette prédominance s'accroît. La proportion qui voisinait 60 % dans les années quatre-vingt-dix s'accroît régulièrement depuis 2000. Les administrations sont ainsi « responsables » de 80 % de l'accroissement des dépenses enregistré entre 2000 et 2005.

6 Ce concept de responsable ne fait pas partie du cadre européen du *Sériee*.

Le poids des administrations est variable selon les domaines. Il est par construction maximal pour l'administration générale<sup>7</sup> et le nettoyage des rues. Il est également très élevé dans le secteur de l'assainissement où le service public collectif domine largement. La part de l'épuration autonome, des industriels comme des ménages, est réduite (18 %) et tend à diminuer (elle était de 23 % en 2000).

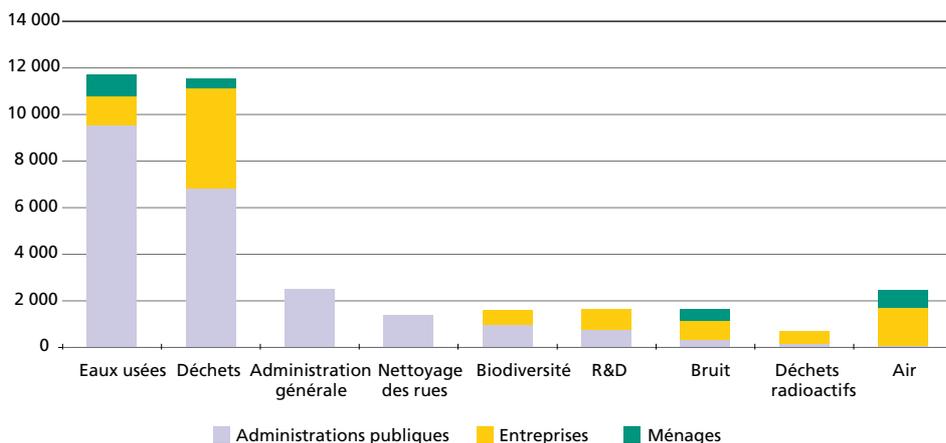
Les responsabilités sont plus partagées dans le domaine des déchets où la gestion des déchets industriels, et plus marginalement les achats de produits connexes des ménages (sacs poubelles, conteneurs...), représentent encore 41 % des dépenses en 2005. Là encore, la part des services publics progresse, les dépenses de gestion des déchets municipaux passant de 53 % de la dépense totale en 2000 à 59 % en 2005. La situation est assez comparable pour la biodiversité et les paysages dont la protection repose majoritairement, et de plus en plus, sur l'action publique.

La lutte contre le bruit, la protection de la qualité de l'air ou la gestion des déchets radioactifs sont à l'inverse d'initiative essentiellement privée.

Le seul domaine où l'emprise publique recule est celui de la recherche et développement en environnement. Majoritaires encore en 2000 avec 58 %, les administrations ne sont plus responsables, en 2005, que de 46 % des dépenses. Cette inversion résulte de la progression rapide de l'effort de recherche privée.

### L'essentiel des dépenses sous la responsabilité des administrations publiques

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

<sup>7</sup> Le compte couvre les frais des seules administrations. Faute d'informations suffisantes, les dépenses de management environnemental des entreprises ne sont pas comptabilisées.

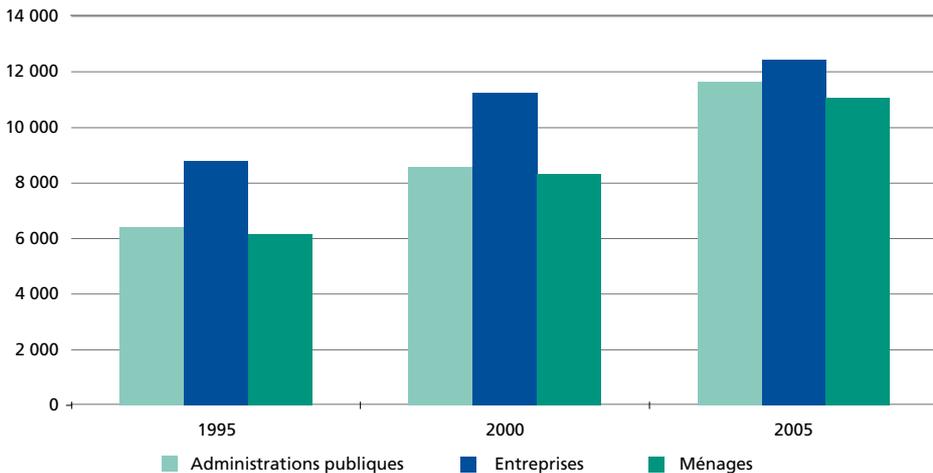
Le financement des dépenses est nettement plus équilibré entre les trois grands secteurs institutionnels. En 2005, les contributions s'échelonnent entre 35 % pour les entreprises et 31 % pour les ménages.

La répartition du financement est restée stable dans la décennie quatre-vingt-dix mais se transforme depuis 2000. Les dépenses supportées par les ménages et les administrations progressent davantage et la part à la charge des entreprises se réduit. Elle était encore de 40 % en 2000.

Les situations sont contrastées selon les domaines. Par leur consommation du service collectif et les systèmes d'épuration autonomes, les ménages financent 45 % de la gestion des eaux usées. Les entreprises en payent dorénavant moins d'un quart. Pour la gestion des déchets, ce sont au contraire les entreprises qui acquittent l'essentiel des dépenses (52 %).

### La répartition du financement de la dépense s'équilibre

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

Au sein même des administrations, le rôle des collectivités locales s'accroît. Depuis 2000, les dépenses qu'elles financent progressent au rythme moyen de 7 % l'an et jusqu'à 12 % en 2005. Avec 8,8 milliards en 2005, elles assurent dorénavant les trois quarts du financement public de la protection de l'environnement. Les communes et leurs groupements sont les plus forts contributeurs (6,0 milliards d'euros), mais les financements des départements et régions progressent fortement.

Les dépenses de l'administration centrale, État et établissements publics de compétence nationale, se sont élevées à 2,9 milliards d'euros, sans augmentation globale par rapport à 2004. Depuis 2000, leur croissance est en moyenne moitié moindre que celles des administrations locales.

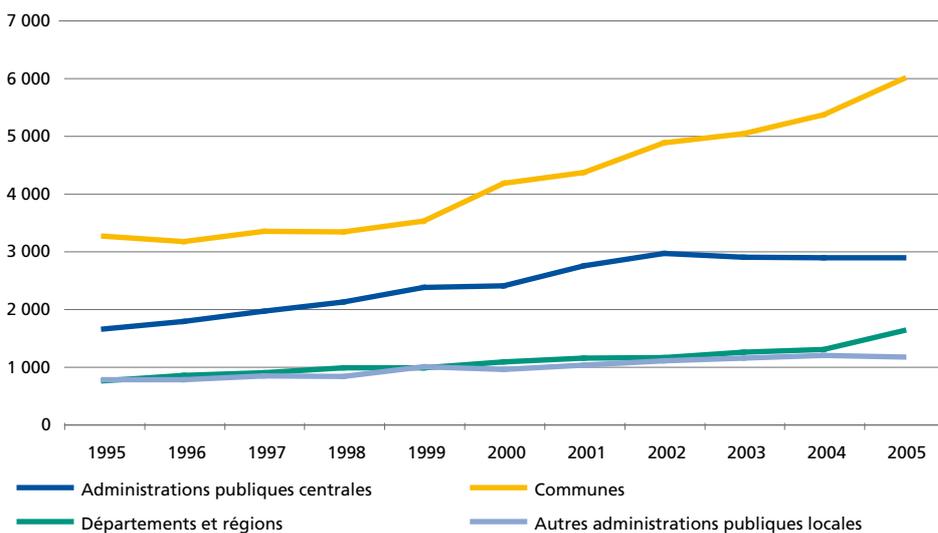
Ces évolutions reflètent en partie l'effort d'investissement, déjà signalé, et qui incombe souvent aux communes comme pour l'assainissement collectif. Mais l'intervention des collectivités locales

ne se réduit pas à leurs compétences « régaliennes », gestion des eaux usées ou déchets municipaux. Le financement de la protection de la biodiversité et de la lutte contre le bruit doit beaucoup aux administrations locales. Dans ces deux domaines, 72 % du financement public est local. Au cours des cinq dernières années, ce financement a progressé en moyenne de 13 % par an, trois fois plus vite que celui de l'administration centrale.

Le financement public de la protection de l'air prend essentiellement la forme d'incitations fiscales à la consommation de certains produits adaptés et reste largement du ressort de l'État. Il est évalué à 250 millions d'euros en 2005, en hausse de près de 10 %.

### Les collectivités locales assurent la croissance des financements publics

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

Le compte satellite s'arrête à la description des opérations de production liée à la mise en œuvre des actions de protection de l'environnement. Il ne retrace pas la totalité des effets des instruments de la politique environnementale, notamment de la fiscalité écologique.

## ANNEXE

### Données chiffrées

#### La dépense de protection de l'environnement

| en millions d'euros courants | 1990          | 1995          | 2000          | 2001          | 2002          | 2003          | 2004          | 2005p         | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |              |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|                              |               |               |               |               |               |               |               |               | 2005/1990                            | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Dépense courante             | 9 880         | 15 424        | 20 503        | 21 438        | 22 740        | 23 569        | 24 226        | 25 079        | 6,4 %                                | 2,8 %        | 3,5 %        |
| Dépense en capital           | 4 785         | 5 926         | 7 654         | 8 104         | 8 461         | 8 688         | 9 134         | 10 122        | 5,1 %                                | 5,1 %        | 10,8 %       |
| <b>Total</b>                 | <b>14 665</b> | <b>21 350</b> | <b>28 157</b> | <b>29 543</b> | <b>31 200</b> | <b>32 258</b> | <b>33 360</b> | <b>35 200</b> | <b>6,0 %</b>                         | <b>3,4 %</b> | <b>5,5 %</b> |

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

#### La dépense par domaine

| en millions d'euros courants                    | 1990          | 1995          | 2000          | 2001          | 2002          | 2003          | 2004          | 2005p         | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |              |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|   |               |               |               |               |               |               |               |               | 2005/1990                            | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Eaux usées                                      | 6 341         | 8 131         | 9 971         | 10 363        | 10 945        | 11 288        | 11 410        | 11 699        | 4,2 %                                | 1,1 %        | 2,5 %        |
| Déchets   | 3 994         | 6 919         | 9 401         | 9 708         | 10 228        | 10 580        | 10 938        | 11 521        | 7,3 %                                | 3,4 %        | 5,3 %        |
| Déchets radioactifs                             | -             | -             | 570           | 573           | 578           | 601           | 655           | 697           |                                      | 9,0 %        | 6,4 %        |
| Air   | 1 191         | 1 296         | 1 703         | 1 736         | 1 880         | 1 961         | 2 089         | 2 443         | 4,9 %                                | 6,6 %        | 16,9 %       |
| Bruit   | 676           | 928           | 1 170         | 1 279         | 1 265         | 1 327         | 1 411         | 1 661         | 6,2 %                                | 6,3 %        | 17,7 %       |
| Biodiversité & paysages                         | 337           | 962           | 1 292         | 1 322         | 1 292         | 1 357         | 1 465         | 1 609         | 11,0 %                               | 8,0 %        | 9,8 %        |
| Nettoyage des rues                              | 693           | 808           | 977           | 1 029         | 1 078         | 1 172         | 1 221         | 1 374         | 4,7 %                                | 4,2 %        | 12,5 %       |
| Recherche & développement                       | 568           | 977           | 1 455         | 1 521         | 1 624         | 1 653         | 1 774         | 1 676         | 7,5 %                                | 7,3 %        | -5,5 %       |
| Administration générale                         | 867           | 1 331         | 1 618         | 2 012         | 2 311         | 2 318         | 2 396         | 2 519         | 7,4 %                                | 3,3 %        | 5,1 %        |
| <b>Dépense de protection de l'environnement</b> | <b>14 665</b> | <b>21 350</b> | <b>28 157</b> | <b>29 543</b> | <b>31 200</b> | <b>32 258</b> | <b>33 360</b> | <b>35 200</b> | <b>6,0 %</b>                         | <b>3,4 %</b> | <b>5,5 %</b> |
| Adduction en eau potable                        | 6 027         | 5 977         | 6 750         | 7 087         | 7 307         | 7 660         | 8 033         | 8 243         | 2,1 %                                | 4,9 %        | 2,6 %        |
| Récupération                                    | 2 220         | 2 778         | 3 310         | 3 657         | 3 632         | 3 865         | 4 494         | 4 506         | 4,8 %                                | 16,3 %       | 0,3 %        |
| Cadre de vie                                    | 1 490         | 1 621         | 2 124         | 2 300         | 2 604         | 2 993         | 3 084         | 3 194         | 5,2 %                                | 3,0 %        | 3,6 %        |
| <b>Dépense liée à l'environnement</b>           | <b>24 402</b> | <b>31 726</b> | <b>40 340</b> | <b>42 586</b> | <b>44 744</b> | <b>46 775</b> | <b>48 971</b> | <b>51 143</b> | <b>5,1 %</b>                         | <b>4,7 %</b> | <b>4,4 %</b> |

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

#### La dépense par agent responsable

| en millions d'euros courants | 1990          | 1995          | 2000          | 2001          | 2002          | 2003          | 2004          | 2005p         | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |              |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|                              |               |               |               |               |               |               |               |               | 2005/1990                            | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Administrations              | 8 586         | 12 737        | 17 039        | 18 233        | 19 559        | 20 417        | 21 227        | 22 644        | 6,7 %                                | 4,0 %        | 6,7 %        |
| Entreprises                  | 4 729         | 6 901         | 9 121         | 9 354         | 9 561         | 9 625         | 9 748         | 10 022        | 5,1 %                                | 1,3 %        | 2,8 %        |
| Ménages                      | 1 350         | 1 713         | 1 996         | 1 956         | 2 080         | 2 216         | 2 385         | 2 534         | 4,3 %                                | 7,6 %        | 6,3 %        |
| <b>Total</b>                 | <b>14 665</b> | <b>21 350</b> | <b>28 157</b> | <b>29 543</b> | <b>31 200</b> | <b>32 258</b> | <b>33 360</b> | <b>35 200</b> | <b>6,0 %</b>                         | <b>3,4 %</b> | <b>5,5 %</b> |

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

## L'économie de l'environnement en 2005

*Rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement*

### La dépense par agent financeur

| en millions d'euros courants | 1990          | 1995          | 2000          | 2001          | 2002          | 2003          | 2004          | 2005p         | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |              |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|                              |               |               |               |               |               |               |               |               | 2005/1990                            | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Administrations              | 4 610         | 6 411         | 8 606         | 9 291         | 10 110        | 10 361        | 10 778        | 11 702        | 6,4 %                                | 4,0 %        | 8,6 %        |
| Entreprises                  | 6 280         | 8 799         | 11 223        | 11 648        | 11 867        | 12 151        | 12 177        | 12 445        | 4,7 %                                | 0,2 %        | 2,2 %        |
| Ménages                      | 3 775         | 6 140         | 8 328         | 8 604         | 9 224         | 9 745         | 10 404        | 11 054        | 7,4 %                                | 6,8 %        | 6,2 %        |
| <b>Total</b>                 | <b>14 665</b> | <b>21 350</b> | <b>28 157</b> | <b>29 543</b> | <b>31 200</b> | <b>32 258</b> | <b>33 360</b> | <b>35 200</b> | <b>6,0 %</b>                         | <b>3,4 %</b> | <b>5,5 %</b> |

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

### Éléments de comptabilité nationale

| en millions d'euros courants           | 1990      | 1995      | 2000      | 2001      | 2002      | 2003      | 2004      | 2005p     | Taux de variation annuel moyen ( % ) |           |           |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------------------------------|-----------|-----------|
|  |           |           |           |           |           |           |           |           | 2005/1990                            | 2004/2003 | 2005/2004 |
| Produit intérieur brut (PIB)           | 1 028 707 | 1 194 808 | 1 441 372 | 1 497 184 | 1 548 555 | 1 594 814 | 1 659 020 | 1 710 024 | 3,4 %                                | 4,0 %     | 3,1 %     |
| Formation brute de capital fixe (FBCF) | 221 868   | 216 423   | 280 668   | 291 635   | 290 552   | 300 452   | 318 397   | 336 596   | 2,8 %                                | 6,0 %     | 5,7 %     |

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

# LES DÉPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



## UNE REPRISE AMORCÉE EN 2005 POUR LA DÉPENSE D'ASSAINISSEMENT

En 2005, la dépense nationale de gestion des eaux usées amorce une reprise, avec une progression de 2,5 % au lieu de 1,1 % en 2004. De 1990 à 2005, cette dépense est passée de 6,3 à 11,7 milliards d'euros, soit une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 4,2 %. Cette dépense représente environ 0,8 % du PIB. Les dépenses courantes et en capital sont estimées, en 2005, respectivement à 6,9 et 4,8 milliards d'euros.

En 2005, les entreprises ont à nouveau sensiblement réduit leurs dépenses. Ce mouvement concerne aussi bien l'utilisation des services collectifs, -6,2 % par rapport à 2004, que les dépenses réalisées par les entreprises elles-mêmes pour assurer l'épuration de leurs eaux usées (-11,4 %). La progression de la dépense totale provient donc de l'assainissement des eaux des ménages et de l'investissement réalisé par les collectivités locales, responsables des services collectifs.

L'activité de gestion des eaux usées comprend la collecte, le transport et le traitement des eaux usées. Elle inclut aussi les modifications de procédés destinées à prévenir la pollution des eaux. Elle ne comprend pas la production et la distribution de l'eau potable ni les dépenses pour le traitement des eaux usées relatives aux activités agricoles et d'élevage.

La dépense de gestion des eaux usées comprend trois grandes composantes :

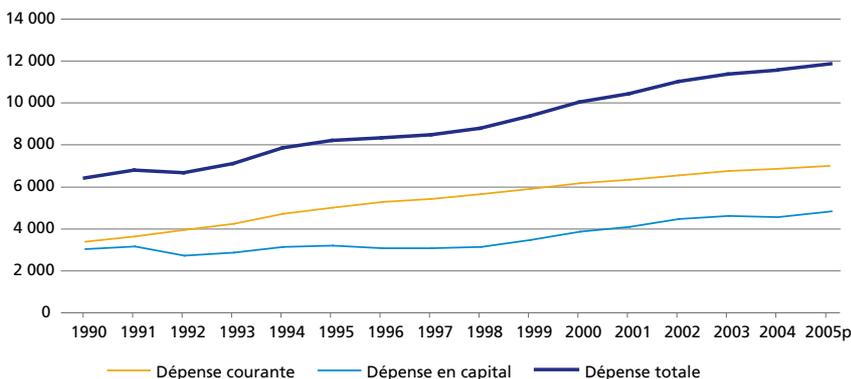
- la gestion des eaux usées prise en charge par les gestionnaires des services, délégataires en affermage ou concession et/ou régies, que ces eaux proviennent des entreprises ou des ménages (« assainissement collectif ») ;
- la gestion des eaux usées industrielles par les entreprises qui traitent elles-mêmes leurs effluents (« épuration industrielle ») ;
- la gestion des eaux usées par les ménages eux-mêmes, qui ne sont pas raccordés aux réseaux d'assainissement collectif (« assainissement autonome »).

La dépense comprend les dépenses courantes mais aussi les investissements des producteurs de services de gestion des eaux usées. Parmi ces derniers, on distingue les producteurs spécialisés, administrations publiques ou entreprises, et les producteurs dits « auxiliaires » qui exercent une autre activité mais qui ont des dépenses pour gérer leurs propres eaux usées.

Le financement de cette dépense est assuré par les usagers, les subventions des communes et de leurs groupements, celles des départements, des régions et de l'État (Fonds national pour le développement des adductions d'eau – FNDAE – notamment). Les agences de l'Eau redistribuent sous forme de subventions les redevances perçues auprès des usagers.

## La dépense de gestion des eaux usées

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

## Dépense courante de gestion des eaux usées : une croissance modérée

La dépense courante a progressé fortement sur l'ensemble de la période 1990-2005 : elle passe de 3,3 milliards d'euros en 1990 à 6,9 milliards en 2005, soit une hausse de 5 % par an en moyenne. Il convient néanmoins de distinguer deux périodes : de 1990 à 1996, la hausse de la dépense courante s'effectue à un rythme élevé alors qu'elle perd de son intensité de 1997 à 2005. Le taux de croissance 2004/2005 de 0,8 % de la dépense courante confirme cette décélération.

L'évolution du tarif des services d'assainissement collectif est le principal facteur d'explication de la hausse de la dépense courante. Estimé en tenant compte du taux de desserte de la population, le tarif (toutes taxes et redevances comprises) du service « assainissement » de la facture d'eau est passé de 0,45 euro/m<sup>3</sup> à 1,06 euro/m<sup>3</sup> entre 1990 et 1998 (soit une augmentation au rythme annuel de 11,2 %). Dans ce tarif, la redevance pollution a enregistré sur cette même période un rythme annuel assez proche (12 %). Depuis, un net ralentissement de l'évolution du tarif de l'assainissement est constaté, avec une hausse de 2,2 % par an en moyenne entre 1998 et 2005. Mais cette hausse reste plus rapide que celle du tarif de l'eau potable. La part relative à l'assainissement dans le tarif total de l'eau augmente ainsi régulièrement. Elle passe de 32 à 45 % de 1990 à 2005.

### Évolution des tarifs de l'eau dont assainissement sur la période 1990-2005

| Indice : 100 en 1990                     | 1990  | 1995  | 2000  | 2001  | 2002  | 2003  | 2004  | 2005  |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Assainissement (TTC)                     | 100,0 | 191,0 | 247,7 | 252,6 | 260,4 | 263,8 | 267,7 | 272,4 |
| Prix total : eau et assainissement (TTC) | 100,0 | 148,9 | 179,1 | 181,4 | 187,4 | 190,8 | 192,2 | 192,4 |

Note : Tarif d'1 m<sup>3</sup> pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> ; moyenne sur l'ensemble de la population en tenant compte de l'évolution de la population desservie par le service collectif d'assainissement.

Source : Ifen, d'après le niveau de l'enquête Ifen-Scees pour 2001 et 2004 et l'évolution de l'indice de prix Insee.

En regard de la variation de tarif, la variation de la quantité d'eaux usées collectées et épurées resterait très faible (moins de 9 % d'augmentation totale sur la période 1990-1999). La quantité d'eau utilisée reste une grandeur difficile à estimer. Les premiers résultats semblent indiquer une légère progression des volumes facturés, +1 % par an entre 2001 et 2004.

### Reprise confirmée des dépenses d'investissement

La dépense en capital correspond à la construction de réseaux d'égouts et de stations d'épuration. Elle a été de l'ordre de 4,8 milliards d'euros en 2005. Elle progresse modérément sur la période 1990-2005, avec un taux de croissance annuel moyen de 3,2 %. Les évolutions de l'investissement diffèrent selon les périodes : le niveau de l'investissement stagne entre 1990 et 1997, alors qu'il augmente fortement de 1998 à 2005.

De 1998 à 2005, cette reprise des investissements est notamment expliquée par la hausse des prix sur le marché des canalisations et les exigences réglementaires. Celles-ci sont issues entre autres de la directive 91/271/CE du Conseil européen du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines et de la nouvelle directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000 du Parlement et du Conseil, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

Ces investissements sont dus à l'accroissement du parc d'équipements. On dénombrait globalement en 2004 environ 17 300 stations d'épuration et 280 000 km de réseaux d'assainissement pour une population raccordée estimée à 49,5 millions d'habitants (population des communes disposant d'un service d'assainissement collectif). Au cours de l'année 2004, 2 300 km de réseaux ont été remplacés et 4 600 km de réseaux étendus.

La croissance de l'investissement est aussi liée à l'amélioration des performances des traitements, avec la mise en place de traitement de l'azote et des phosphates en application de la directive Eaux résiduaires urbaines, afin de réduire l'eutrophisation<sup>1</sup> des eaux.

1 Détérioration d'un écosystème aquatique par la prolifération de certains végétaux, en particulier des algues planctoniques dont la cause peut être le rejet d'origine anthropique de nitrates, de phosphates et de matières organiques.

## Un patrimoine « assainissement » à entretenir

Les travaux menés sur « la récupération des coûts des services d'eau et d'assainissement », en application de la directive-cadre sur l'eau<sup>2</sup>, fournissent des évaluations du patrimoine mobilisé pour l'assainissement des eaux usées.

Selon les hypothèses retenues, la valeur à neuf du stock de capital en 2001 oscille entre 93 et 119 milliards d'euros pour les équipements d'assainissement collectif. Le réseau constitue la composante la plus importante, environ 60 %, suivie des branchements, aux alentours de 26 %. Les stations de traitement ne totalisent que 14 % de la valeur totale du stock.

Sur la base de cette valorisation et de la durée de vie des différents types d'équipements, l'évaluation des besoins de renouvellement – par la consommation annuelle de ce capital fixe – se situe entre 1,7 et 3,1 milliards d'euros par an, la large amplitude de la fourchette résultant notamment de l'incertitude relative aux durées de vie des équipements. Les stations de traitement représentent le quart environ des besoins de renouvellement, les réseaux et branchements en représentant les trois quarts restant.

Les besoins ainsi évalués seraient plus importants que les investissements de renouvellement effectivement réalisés. Cependant, les dépenses d'investissement pour l'assainissement collectif connaissent une accélération marquée depuis la fin des années quatre-vingt-dix. L'entretien du patrimoine « assainissement » nécessitera ainsi le maintien d'efforts soutenus au cours des décennies à venir, avec comme enjeu prioritaire l'atteinte du bon état écologique des eaux à l'horizon 2015.

L'assainissement non collectif fait l'objet des mêmes évaluations, avec toutefois des difficultés accrues de mesure qui conduisent à des fourchettes plus larges. Ainsi la valeur du patrimoine se situe, en 2001, entre 19 et 36 milliards d'euros, et celle de la consommation annuelle de capital fixe entre 0,5 et 1,2 milliard d'euros.

### Répartition nationale du patrimoine assainissement par type d'équipement en 2001

| En millions d'euros<br>courants | Valorisation du patrimoine |                 | Consommation de capital fixe |                 |
|---------------------------------|----------------------------|-----------------|------------------------------|-----------------|
|                                 | Hypothèse basse            | Hypothèse haute | Hypothèse basse              | Hypothèse haute |
| Assainissement collectif        | 93 356                     | 119 089         | 1 723                        | 3 078           |
| Linéaire d'assainissement       | 57 963                     | 68 629          | 725                          | 1 144           |
| Stations d'épuration            | 13 691                     | 15 119          | 456                          | 756             |
| Branchements                    | 21 702                     | 35 341          | 543                          | 1 178           |
| Assainissement non collectif    | 19 455                     | 36 300          | 486                          | 1 210           |
| <b>Total assainissement</b>     | <b>112 811</b>             | <b>155 389</b>  | <b>2 210</b>                 | <b>4 288</b>    |

2 « Rapport final de l'étude relative au calcul de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau pour les districts français ou parties des districts internationaux en application de la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 ». Ces travaux sont conduits sous l'égide du ministère de l'Écologie et du Développement durable, groupe « Économie de l'eau » - Ernst & Young, pour le ministère de l'Écologie et du Développement durable.

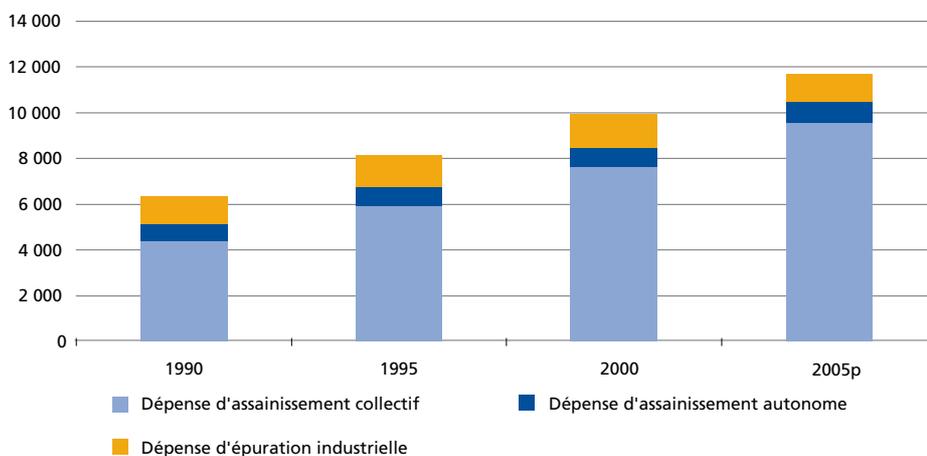
## L'assainissement collectif : 82 % de la dépense nationale en 2005

La dépense courante est répartie entre les ménages et les entreprises. Les ménages dépensent pour le rejet de leurs eaux usées dans les réseaux collectifs d'assainissement et, quand ils ne sont pas raccordés à ces réseaux, pour l'entretien de leur système d'assainissement autonome. Les entreprises dépensent pour leurs rejets dans les réseaux collectifs et également pour le fonctionnement de leurs propres systèmes de traitement des eaux usées.

L'assainissement collectif représente la plus grosse part de la dépense totale. Cette part s'est accrue au cours des 15 années d'observation, de 70 % en 1990 à près de 82 % en 2005. En contrepartie, le poids de la dépense d'épuration industrielle et celui de l'assainissement autonome des ménages tendent à se réduire.

### L'assainissement collectif, à nouveau moteur de la dépense nationale en 2005

En millions d'euros courants



Note : p= provisoire.

Source : Ifen.

La production du service d'assainissement collectif est assurée par les collectivités locales et les entreprises délégataires. Le recours à la gestion déléguée est légèrement majoritaire : il concerne 54 % de la population des communes dotées d'un service d'assainissement collectif, cette proportion restant stable de 1998 à 2004. Avec près de 9,6 milliards d'euros en 2005, la dépense totale d'assainissement collectif représente 82 % de la dépense nationale de gestion des eaux usées.

La dépense courante progresse fortement sur la période 1990-2005, à un rythme annuel moyen de 5 %. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs parmi lesquels le plus grand nombre de ménages et d'entreprises desservis par les réseaux d'assainissement, l'augmentation des capacités

de traitement. Mais au-delà, les conditions techniques de la desserte ainsi que le développement de modes de traitement plus performants et éventuellement plus coûteux peuvent également être un facteur explicatif de la hausse de la dépense, par le jeu d'une augmentation des tarifs de l'assainissement.

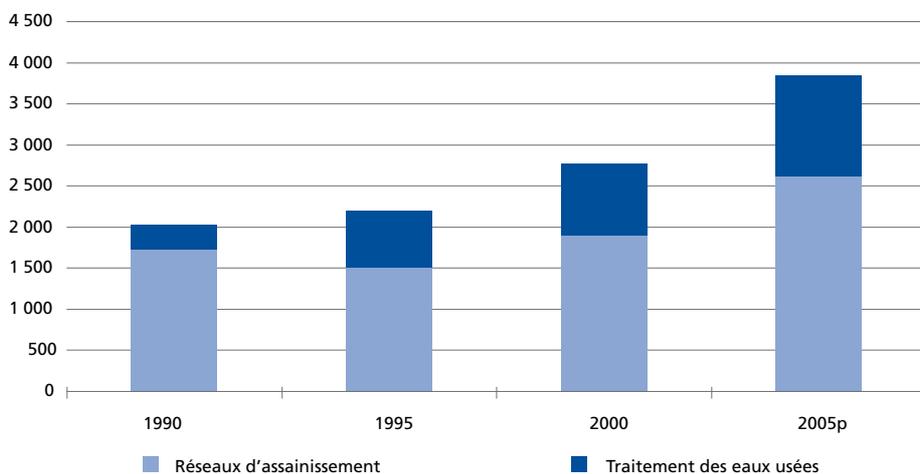
Les investissements ont connu une croissance modérée sur la période 1990-1999, passant de 2,0 milliards d'euros en 1990 à 2,5 milliards d'euros en 1999. Depuis, la hausse s'est nettement accélérée. L'investissement a progressé en moyenne de près de 8 % par an pour atteindre 3,9 milliards d'euros en 2005.

Cette évolution se différencie selon les activités, réseaux de collecte des eaux usées et stations de traitement, et les périodes :

- **Dans le domaine des réseaux d'assainissement** se confirme une hausse importante des investissements, à partir de 1998. En 2005, les investissements en réseaux connaissent une hausse de 6 % et atteignent 2,6 milliards d'euros courants.
- **Dans le domaine du traitement des eaux usées**, les données indiquent en 2005 une forte hausse de l'ordre de 15 %. Les investissements avaient crû continuellement à un rythme soutenu entre 1990 et 1996, passant de 0,3 à 0,7 milliard d'euros. 3 années de baisse avaient suivi. De 1999 à 2003, la tendance est marquée à la hausse. En 2004, ils avaient chuté d'environ 10 %.

### Les dépenses d'investissement en assainissement collectif : forte progression en 15 ans

En millions d'euros courants



Note : p= provisoire.

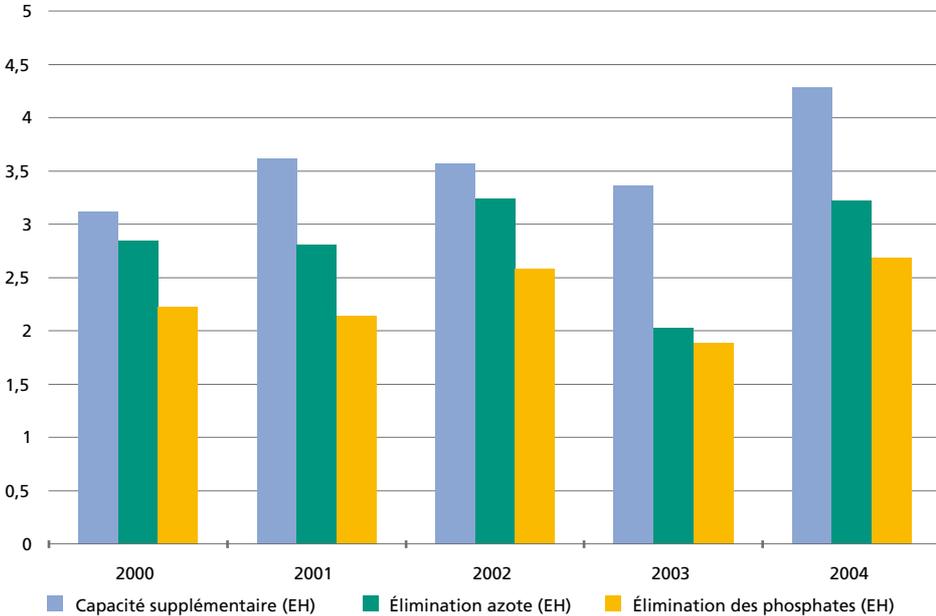
Source : Ifen.

Les capacités de traitement des stations d'épuration des eaux résiduaires urbaines s'accroissent. Au cours des années 2000-2004, les travaux d'extension ayant bénéficié des financements des

agences de l'Eau ont représenté en moyenne une augmentation de capacité de 3,6 millions d'équivalents-habitants (EH) par an. Sur cette même période, la capacité d'épuration supplémentaire permettant l'élimination des pollutions azotées a représenté 2,8 millions d'EH par an, et celle permettant l'épuration des pollutions phosphatées 2,3 millions d'EH par an.

### Une extension des capacités de traitement d'épuration

En millions d'équivalents-habitants (EH)



Note : En 2004, l'extension des capacités d'épuration bénéficiant de financement des agences de l'Eau ont représenté 4,3 millions d'équivalents-habitants dont 3,2 millions comprennent des traitements d'élimination de l'azote et 2,7 millions l'élimination des phosphates.

Source : Ministère de l'Écologie et du Développement durable – direction de l'eau.

### En 2005, la baisse des dépenses de gestion des eaux usées industrielles se poursuit

La dépense de gestion des eaux usées industrielles regroupe les dépenses des entreprises qui traitent elles-mêmes leurs eaux usées ainsi que leurs eaux de refroidissement et qui investissent pour réduire leur pollution à la source.

Selon des données provisoires, en 2005 la dépense de gestion des eaux usées industrielles aurait connu une forte baisse de l'ordre de 11,4 %. Cette chute, qui concerne essentiellement la dépense en capital, est en recul de près de 40 % en 2005.

Après avoir connu une première période de forte augmentation entre 1990 et 1995, cette dépense avait à nouveau progressé sensiblement dans les années 2000-2002. Depuis lors, la

dépense diminue et retrouve en 2005 un niveau proche de celui de 1990 (1,2 milliard d'euros courants).

Les investissements des entreprises pour la qualité de l'eau (épuration et prévention des pollutions) se sont maintenus entre 300 et 400 millions d'euros chaque année jusqu'en 2003. En 2005, selon les données provisoires, ils sont descendus à moins de 200 millions. Ce sont les branches industrielles produisant les pollutions les plus importantes qui réalisent les dépenses les plus significatives : industries agroalimentaires avec 22 % des dépenses d'investissement en 2004, chimie (19 %), industries du papier (10 %) et métallurgie (6 %).

En 2005, la dépense courante a connu un recul plus modéré de l'ordre de 4 %. La dépense courante a peu augmenté entre 1990 et 1996, passant de 0,9 milliard d'euros à 1,0 milliard. De 1997 à 2003, la dépense courante était restée quasiment stable.

## En 2005, la dépense des ménages en assainissement autonome augmente de 4 %

L'assainissement autonome des ménages non raccordés au réseau du service collectif, avec une dépense de 923 millions d'euros en 2005, représente près de 20 % de la dépense financée par les ménages dans le domaine de la gestion des eaux usées. Elle se compose de la dépense en capital pour l'installation des systèmes d'assainissement autonome et de la dépense courante pour les services de vidange de ces systèmes.

La dépense en capital est restée relativement stable jusqu'en 2003. On enregistre depuis une hausse liée à l'augmentation du nombre de systèmes installés, estimé à partir des statistiques de la construction de logements individuels. Cette dépense est ainsi évaluée à 760 millions d'euros en 2005.

La dépense courante a presque doublé entre 1990 et 1995. Depuis 1997, la tendance est à la stabilité. Son montant est estimé à 163 millions d'euros en 2005.

La dépense des ménages en assainissement non collectif est étroitement corrélée avec le parc existant de fosses septiques, estimé d'après le recensement de la population de 1999 à 5 millions d'unités. La réglementation oblige les propriétaires de ces équipements à les contrôler et les vidanger tous les 4 ans, ainsi qu'à réaliser une opération de remise aux normes tous les 10 ans. Le niveau de dépense courante estimé est très en deçà du niveau théorique auquel conduirait la stricte application des normes d'entretien de ces fosses.

Selon la récente législation, les communes qui ne disposent pas, sur l'ensemble de leur territoire, de dispositif collectif d'assainissement doivent mettre en place un service public d'assainissement non collectif (Spanc) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Sa mission est de contrôler les installations d'assainissement autonome, aussi bien lors de la construction de logements neufs que dans l'habitat ancien. La mise en place de ces services veillant au respect des normes environnementales pourrait conduire à accroître les dépenses d'assainissement autonome dans les années à venir.

## Financement par les communes de l'investissement en assainissement collectif : une forte reprise en 2005

Les usagers des services collectifs, ménages et entreprises, financent leur dépense de consommation de service au prix de l'assainissement en vigueur et selon leurs volumes épurés.

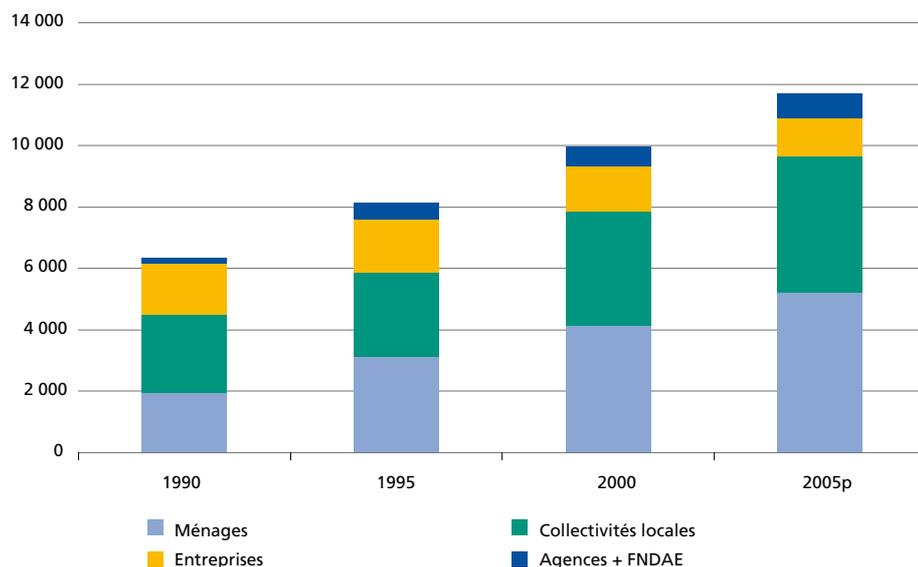
Pour les ménages, s'ajoute la dépense d'assainissement autonome qu'ils financent en totalité. Les ménages dépensent globalement 5,2 milliards d'euros en 2005, soit 45 % de la dépense totale. Leur part progresse perceptiblement depuis le début des années 2000 où elle était de 42 %.

Pour les entreprises, s'ajoutent à la consommation des services collectifs les dépenses de gestion pour compte propre de leurs eaux usées, nettes des aides versées par les agences de l'Eau. En 2005, le financement à la charge des entreprises (hors entreprises spécialisées dans la production des services d'assainissement) s'élève à 2,5 milliards d'euros. Depuis plusieurs années, les entreprises parviennent à contenir l'ensemble de leurs dépenses. En 2005, ces dépenses diminuent de 8,8 % après la baisse de 8,4 % déjà enregistrée en 2004. Les entreprises ne financent ainsi plus que 22 % de la dépense totale en 2005 contre 37 % en 1990.

Les dépenses financées par les collectivités locales, en tant que gestionnaires des services collectifs, correspondent essentiellement aux travaux d'investissement. Les collectivités bénéficient pour

### Les services d'assainissement : essentiellement financés par les ménages et les collectivités locales en 2005

En millions d'euros courants



Note : p= provisoire.

Source : Ifen.

cela de subventions versées par les départements et régions, les agences de l'Eau<sup>3</sup> et le FNDAE. En 2005, ces aides représentent 36 % de la dépense en capital pour l'assainissement collectif. La part à la charge des collectivités gestionnaires, communes et groupements de communes, représente 2,2 milliards d'euros, en hausse de 20 % par rapport à 2004. Le montant des aides à l'investissement est stable en 2005, à 1,5 milliard d'euros.

Selon les modalités de délégation du service public d'assainissement, les entreprises spécialisées qui interviennent dans la gestion peuvent financer elles-mêmes certains investissements. Sur l'ensemble de la période d'observation, les dépenses correspondantes s'échelonnent entre 0,2 et 0,3 milliard d'euros.

Globalement, les agents qui financent l'essentiel de la dépense de gestion des eaux usées sont les ménages (45 %) et les administrations publiques (31 %). Leur dépense a plus que doublé entre 1990 et 2005.

3 Les aides versées qui sont identifiées dans le compte ne comprennent que les subventions aux investissements ou aides en capital à la réalisation des travaux. Les aides à l'exploitation ne sont pas prises en compte dans le financement des agences de l'Eau car elles sont elles-mêmes financées par les redevances pollution payées par les usagers et comprises dans le financement de ces derniers.

## ANNEXE

### Données chiffrées

#### La dépense de gestion des eaux usées

| en millions d'euros courants | 1990         | 1995         | 2000         | 2001          | 2002          | 2003          | 2004          | 2005p         | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |              |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|                              |              |              |              |               |               |               |               |               | 2005/1990                            | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Dépense courante             | 3 344        | 4 964        | 6 146        | 6 308         | 6 521         | 6 714         | 6 858         | 6 915         | 5,0 %                                | 2,1 %        | 0,8 %        |
| Dépense en capital           | 2 997        | 3 167        | 3 825        | 4 054         | 4 424         | 4 574         | 4 553         | 4 784         | 3,2 %                                | -0,5 %       | 5,1 %        |
| <b>Total</b>                 | <b>6 341</b> | <b>8 131</b> | <b>9 971</b> | <b>10 363</b> | <b>10 945</b> | <b>11 288</b> | <b>11 410</b> | <b>11 699</b> | <b>4,2 %</b>                         | <b>1,1 %</b> | <b>2,5 %</b> |

Note : p = données provisoires.  
Source : Ifen.

#### Les principales composantes de la dépense de gestion des eaux usées

| en millions d'euros courants                        | 1990         | 1995         | 2000         | 2001          | 2002          | 2003          | 2004          | 2005p         | Taux de variation annuel moyen ( % ) |               |                |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------------|---------------|----------------|
|   |              |              |              |               |               |               |               |               | 2005/1990                            | 2004/2003     | 2005/2004      |
| <b>Dépense d'assainissement collectif</b>           | <b>4 411</b> | <b>5 954</b> | <b>7 649</b> | <b>8 001</b>  | <b>8 609</b>  | <b>8 964</b>  | <b>9 157</b>  | <b>9 565</b>  | <b>5,3 %</b>                         | <b>2,2 %</b>  | <b>4,5 %</b>   |
| Dépense courante                                    | 2 391        | 3 761        | 4 871        | 5 035         | 5 235         | 5 453         | 5 614         | 5 714         | 6,0 %                                | 3,0 %         | 1,8 %          |
| - consommation finale (ménages)                     | 1 225        | 2 330        | 3 329        | 3 492         | 3 722         | 3 819         | 4 117         | 4 309         | 8,7 %                                | 7,8 %         | 4,7 %          |
| - consommation intermédiaire (branches productives) | 1 167        | 1 431        | 1 543        | 1 543         | 1 513         | 1 634         | 1 497         | 1 404         | 1,2 %                                | -8,4 %        | -6,2 %         |
| Dépense en capital                                  | 2 020        | 2 192        | 2 778        | 2 966         | 3 375         | 3 511         | 3 543         | 3 851         | 4,4 %                                | 0,9 %         | 8,7 %          |
| - en réseaux d'assainissement                       | 1 722        | 1 509        | 1 905        | 2 010         | 2 225         | 2 325         | 2 475         | 2 624         | 2,8 %                                | 6,5 %         | 6,0 %          |
| - en traitement des eaux usées                      | 298          | 683          | 872          | 956           | 1 150         | 1 186         | 1 068         | 1 228         | 9,9 %                                | -10,0 %       | 15,0 %         |
| <b>Dépense d'assainissement autonome</b>            | <b>711</b>   | <b>792</b>   | <b>839</b>   | <b>807</b>    | <b>810</b>    | <b>835</b>    | <b>887</b>    | <b>923</b>    | <b>1,8 %</b>                         | <b>6,2 %</b>  | <b>4,1 %</b>   |
| Dépense courante                                    | 98           | 195          | 171          | 169           | 168           | 165           | 163           | 163           | 3,5 %                                | -1,1 %        | -0,1 %         |
| Dépense en capital                                  | 614          | 597          | 668          | 638           | 642           | 670           | 723           | 760           | 1,4 %                                | 8,0 %         | 5,1 %          |
| <b>Dépense d'épuration industrielle</b>             | <b>1 218</b> | <b>1 385</b> | <b>1 458</b> | <b>1 520</b>  | <b>1 525</b>  | <b>1 489</b>  | <b>1 366</b>  | <b>1 211</b>  | <b>0,0 %</b>                         | <b>-8,3 %</b> | <b>-11,4 %</b> |
| Dépense courante                                    | 855          | 1 008        | 1 103        | 1 104         | 1 118         | 1 096         | 1 080         | 1 038         | 1,3 %                                | -1,5 %        | -3,9 %         |
| Dépense en capital                                  | 363          | 377          | 355          | 416           | 407           | 393           | 286           | 173           | -4,8 %                               | -27,2 %       | -39,6 %        |
| <b>Total</b>  | <b>6 341</b> | <b>8 131</b> | <b>9 947</b> | <b>10 328</b> | <b>10 945</b> | <b>11 288</b> | <b>11 410</b> | <b>11 699</b> | <b>4,2 %</b>                         | <b>1,1 %</b>  | <b>2,5 %</b>   |

Note : p = données provisoires.  
Source : Ifen.

### Les aides en capital des agences de l'Eau, du FNDAE, des départements et des régions

| en millions d'euros courants  | 1990       | 1995       | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005p        | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |               |
|---|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------------|--------------|---------------|
|   |            |            |              |              |              |              |              |              | 2005/1990                            | 2004/2003    | 2005/2004     |
| Aides du FNDAE pour l'assainissement collectif                            | 35         | 46         | 45           | 49           | 50           | 15           | 20           | 31           | -0,8 %                               | 38,9 %       | 51,0 %        |
| Aides des agences de l'Eau pour l'assainissement collectif <sup>(1)</sup> | 136        | 425        | 529          | 565          | 641          | 689          | 741          | 683          | 11,4 %                               | 7,4 %        | -7,8 %        |
| Aides des départements et régions   | 394        | 458        | 539          | 582          | 582          | 612          | 650          | 692          | 3,8 %                                | 6,1 %        | 6,4 %         |
| <b>Total (eaux usées)</b>   | <b>564</b> | <b>930</b> | <b>1 114</b> | <b>1 196</b> | <b>1 274</b> | <b>1 317</b> | <b>1 411</b> | <b>1 405</b> | <b>6,3 %</b>                         | <b>7,2 %</b> | <b>-0,4 %</b> |
| % par rapport à la dépense en capital d'assainissement collectif          | 12,8 %     | 15,6 %     | 14,6 %       | 14,9 %       | 14,8 %       | 14,7 %       | 15,4 %       | 14,7 %       |                                      |              |               |

Note : p = données provisoires.

(1) : le montant indiqué correspond aux seules subventions attribuées pour les travaux conformément aux principes d'élaboration des comptes. Il ne prend en compte ni les avances remboursables attribuées par les agences (184 millions d'euros en 2005), ni les primes pour épuration (262 millions d'euros en 2005).

Source : Ifen, d'après les données de l'Ifen, de la DGCR, des agences de l'Eau et du FNDAE.

### Le financement de la dépense de gestion des eaux usées

| en millions d'euros courants               | 1990         | 1995         | 2000         | 2001          | 2002          | 2003          | 2004          | 2005p         | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |              |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|  |              |              |              |               |               |               |               |               | 2005/1990                            | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Producteurs non spécialisés <sup>(1)</sup> | 2 367        | 2 761        | 2 933        | 2 977         | 2 952         | 3 042         | 2 787         | 2 543         | 0,5 %                                | -8,4 %       | -8,8 %       |
| Ménages                                    | 1 936        | 3 122        | 4 168        | 4 299         | 4 532         | 4 653         | 5 004         | 5 232         | 6,9 %                                | 7,5 %        | 4,6 %        |
| Producteurs spécialisés <sup>(2)</sup>     | 1 456        | 1 262        | 1 688        | 1 805         | 2 101         | 2 195         | 2 132         | 2 446         | 3,5 %                                | -2,9 %       | 14,7 %       |
| - dont municipalités et EPCI               | 1 169        | 951          | 1 471        | 1 519         | 1 852         | 1 920         | 1 807         | 2 168         | 4,2 %                                | -5,9 %       | 20,0 %       |
| - dont entreprises spécialisées            | 287          | 311          | 217          | 286           | 249           | 275           | 325           | 278           | -0,2 %                               | 18,3 %       | -14,6 %      |
| Administrations publiques                  | 581          | 984          | 1 182        | 1 282         | 1 360         | 1 398         | 1 487         | 1 478         | 6,4 %                                | 6,4 %        | -0,6 %       |
| <b>Total</b>                               | <b>6 341</b> | <b>8 131</b> | <b>9 971</b> | <b>10 363</b> | <b>10 945</b> | <b>11 288</b> | <b>11 410</b> | <b>11 699</b> | <b>4,2 %</b>                         | <b>1,1 %</b> | <b>2,5 %</b> |

Note : p = données provisoires.

(1) : ensemble des entreprises, à l'exclusion des entreprises spécialisées dans l'assainissement collectif (entreprises délégataires).

(2) : services d'assainissement des collectivités locales et entreprises délégataires.

Source : Ifen.

### Les caractéristiques physiques des services d'assainissement collectif

|  | 1998   | 2001   | 2004p  |
|--|--------|--------|--------|
| <b>Organisation des services (en millions d'habitants)</b>               |        |        |        |
| Organisation communale   | 23     | 23     | 17     |
| Organisation intercommunale  | 32     | 33     | 39     |
| Gestion publique (régie...)  | 26     | 26     | 26     |
| Gestion déléguée (affermage...)  | 30     | 30     | 30     |
| <b>Desserte du service (en millions d'habitants) et volumes facturés</b> |        |        |        |
| Population desservie par l'assainissement collectif <sup>(1)</sup>       | 41     | 48     | 49     |
| Population assainissement autonome                                       | 10     | 10     | 10     |
| Autres populations (rejets à la nature sans traitement)                  | nd     | 3      | 3      |
| Volumes facturés <sup>(2)</sup> (en millions de m <sup>3</sup> )         | 2 853  | 3 420  | 3 620  |
| <b>Equipements (en milliers de km)</b>                                   |        |        |        |
| Nombre de stations d'épuration   | 15 400 | 16 100 | 17 300 |
| Longueur du réseau d'eaux usées  | 245    | 250    | 280    |
| Linéaire de conduite remplacé au cours de l'année                        | 2      | 2      | 2      |
| Extension du linéaire de conduite au cours de l'année                    | 7      | 7      | 5      |

Note : p = données provisoires.

(1) : population des communes disposant d'un service d'assainissement collectif. Certains habitants peuvent ne pas être raccordés.

(2) : volumes domestiques rapportés aux logements raccordés au réseau public de collecte et volumes totaux des gros consommateurs sous l'hypothèse que tous les gros consommateurs sont raccordés au réseau public de collecte.

Source : Ifen, d'après le niveau de l'enquête Ifen - Scees pour 1998, 2001 et 2004 - France entière.



## UNE HAUSSE DE 5 % DE LA DÉPENSE DE GESTION DES DÉCHETS

En 2005, la dépense de gestion des déchets est estimée à 11,5 milliards d'euros, en hausse de 5 % par rapport à 2004. La croissance de la dépense concerne davantage les investissements que la dépense courante. La dépense des entreprises progresse légèrement du fait des investissements. La contribution des ménages, par le biais de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, continue à augmenter fortement. La part des administrations publiques dans le financement de la dépense diminue à nouveau en 2005.

La politique actuelle des déchets met l'accent sur la réduction de la production de déchets, sur la responsabilité élargie du producteur et sur le recyclage. Dans ce sens, une importante campagne de communication a été lancée sur le thème « Réduisons vite nos déchets, ça déborde ». Les opérations-phares telles que la réduction des sacs de caisse ou l'opération « Stop Pub » se poursuivent. Le développement du recyclage et de la valorisation est encouragé (y compris auprès des ménages par le compostage individuel). De nouvelles filières de récupération apparaissent. Le décret du 20 juillet 2005 institue la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et un décret relatif aux imprimés non sollicités est paru fin 2006.

Le respect des normes environnementales plus sévères figure également parmi les priorités. On dénombrait, fin juin 2005, 693 décharges non autorisées dont 172 acquittaient la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Le ministère de l'Écologie et du Développement durable poursuit sa politique de résorption de ces décharges, particulièrement dans la vingtaine de départements où la situation est la plus préoccupante. À la fin de l'année 2006, un peu moins de 300 de ces décharges fonctionnent encore ; l'objectif est que tous les sites non autorisés soient fermés fin mars 2007.

Le 28 décembre 2005 est la date d'application en France de la directive européenne sur l'incinération des déchets<sup>1</sup>. Fin 2005, la quasi-totalité des 134 usines d'incinération sont conformes aux nouvelles normes européennes sur les valeurs limites de rejets d'émissions dans l'air. Seules 4 unités n'étaient pas totalement en conformité à cette date. L'application de ces nouvelles normes entraîne une division par 10 des rejets de dioxines par rapport au niveau de 2004 et par 100 par rapport aux valeurs autorisées en 1995.

Ces politiques, permettant une nette amélioration de la qualité environnementale du traitement des déchets, expliquent pour une grande partie l'augmentation de la dépense totale de gestion des déchets.

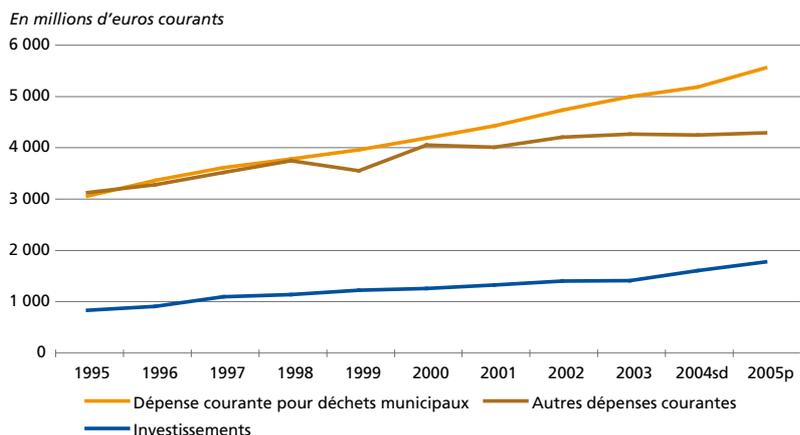
<sup>1</sup> La directive 2000/76/CE du 4 décembre 2000 sur l'incinération des déchets fixe de nouvelles normes d'émissions qui visent particulièrement les oxydes d'azote et les dioxines/furannes. Ces nouvelles normes sont entrées en vigueur le 01/02/2002 pour les installations nouvelles, autorisées à partir du 28/12/2002, et le 28/12/2005 pour les installations existantes, autorisées avant le 28/12/2002 et mises en service avant le 28/12/2003.

## La dépense nationale : 11,5 milliards d'euros, en hausse de 5,3 % par rapport à 2004

En 2005, la dépense nationale de gestion des déchets est évaluée à 11,5 milliards d'euros, en hausse de 5,3 % par rapport à 2004. Elle continue à s'accroître tendanciellement plus rapidement que le PIB (+3,1 %). Elle est passée de 0,42 % du PIB en 1990 à 0,66 % en 2004 et 0,67 % en 2005.

La dépense de l'année 2004, légèrement revue à la baisse par rapport aux données provisoires, avait enregistré une croissance assez faible. L'évolution en 2005 est due notamment à la hausse de la dépense concernant les déchets municipaux.

### Une hausse sensible de la dépense de gestion des déchets en 2005



Note : p = provisoire, sd = semi-définitif.

Source : Ifen.

La dépense courante est composée de la dépense des collectivités locales pour la gestion des déchets municipaux, de la dépense des ménages pour les sacs et récipients de collecte des déchets, et de la dépense de gestion des déchets industriels. Elle progresse globalement de 4,5 % en 2005 mais avec de fortes disparités entre ses différentes composantes.

La dépense courante relative à la gestion des déchets municipaux progresse encore rapidement en 2005 (7,3 %), alors que la dépense relative aux déchets des entreprises est stable depuis l'année 2002. Les déchets municipaux mobilisent la majeure partie de la dépense courante (56 %). Les achats des ménages se sont accrus de plus de 5 % en 2005 et représentent 4 % de l'ensemble de la dépense courante.

Selon les premières estimations, la dépense en capital enregistré, en 2005, une hausse supérieure à 10 %. Comme en 2004, le taux de croissance des investissements est bien supérieur à

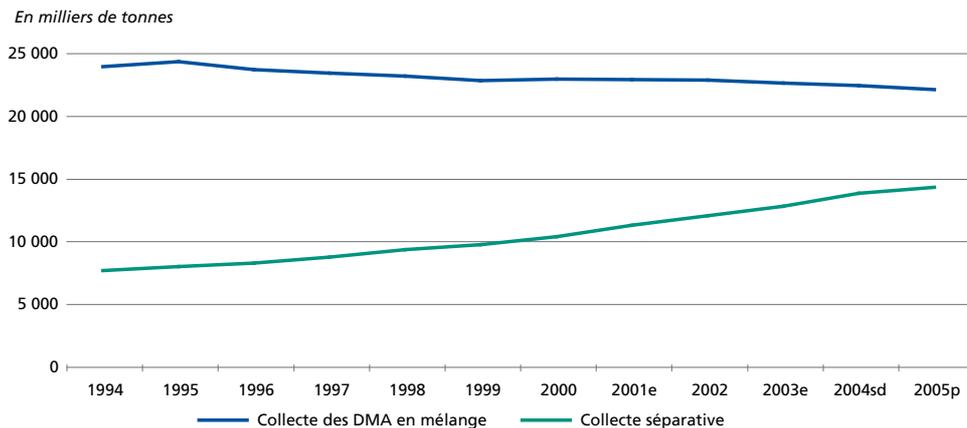
celui de la dépense courante. L'amélioration des équipements de traitement des déchets, en particulier la mise en conformité des incinérateurs aux nouvelles normes de rejets de leurs émissions, ont encore nécessité des investissements importants. L'investissement représente 15 % de la dépense nationale. Les trois quarts des investissements sont le fait des collectivités locales.

## Dépense de gestion des déchets municipaux : une progression importante

On observait en 2004 une légère baisse des tonnages collectés en mélange et une hausse pour la collecte sélective. Les ordures ménagères en mélange (encore appelées ordures ménagères résiduelles) étaient estimées à 22,3 millions de tonnes en 2004 au lieu de 22,7 millions en 2002. Selon les premières estimations, cette tendance se serait prolongée en 2005 avec un tonnage de déchets collectés en mélange descendu sous la barre des 22 millions. L'enquête sur la collecte des déchets municipaux réalisée par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sur l'année 2005 permettra de préciser le chiffre ainsi que de distinguer la part des déchets imputable aux ménages et celle imputable aux services des communes.

Environ 3 900 déchetteries sont répertoriées fin 2006 selon la base de données Sinoé de l'Ademe, contre 2 856 en 2001. Un peu moins de 220 déchetteries se sont ouvertes en moyenne chaque année depuis 2001. La quantité de déchets amenés en déchetteries a donc sensiblement progressé ces dernières années et les résultats de l'enquête portant sur l'année 2005 devraient confirmer cette tendance. La collecte sélective des emballages (verre, métaux, plastiques, papiers-cartons et journaux) continue à augmenter et atteint 3,25 millions de tonnes selon les données

### Une hausse continue de la collecte séparative des déchets ménagers et assimilés (DMA)



Note : e = estimation, p = provisoire, sd = semi-définitif.

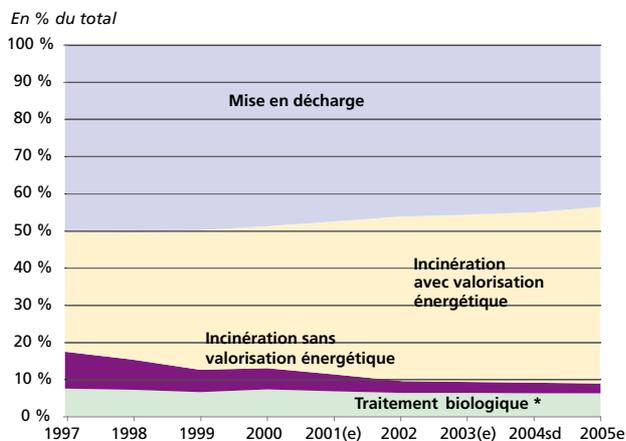
Source : Ademe.

provisoires de 2005. La collecte de produits en fin de vie dans des filières spécifiques (piles et accumulateurs, pneus, véhicules hors d'usage) se développe également.

Entre 2002 et 2004, la quantité de déchets ménagers collectés aurait augmenté de 2 % par an, à un rythme à peine plus élevé que celui de la population. En 2004, on estimait que la France (y compris les DOM) produisait 353 kg par an de déchets en mélange par habitant et 424 kg par habitant en comptant tous les déchets, qu'ils soient triés ou en mélange.

Selon les premières estimations pour 2005, la part des déchets mis en décharge continue à baisser légèrement. À l'inverse, le recours à l'incinération progresse. La part de ce mode de traitement a franchi le seuil des 50 % en 2005. Il n'existe pratiquement plus que de l'incinération avec valorisation énergétique. L'énergie récupérée s'élève en 2005 à 12 300 gigawatts/heure, en légère baisse par rapport aux années antérieures. La quantité d'énergie produite sous forme de chaleur a baissé et représente 72 % de l'ensemble de l'énergie récupérée. Les 28 % restant sont valorisés sous forme d'électricité. Le compostage et la méthanisation sont encouragés et concernaient un peu plus de 6 % des quantités traitées en 2004. Le processus d'élimination des ordures ménagères permet d'obtenir davantage de sous-produits vendus, tels les mâchefers par exemple.

### Modes de traitement des déchets ménagers et assimilés en mélange



Note : e = estimation, p = provisoire, sd = semi-définitif.

\* Compostage et méthanisation.

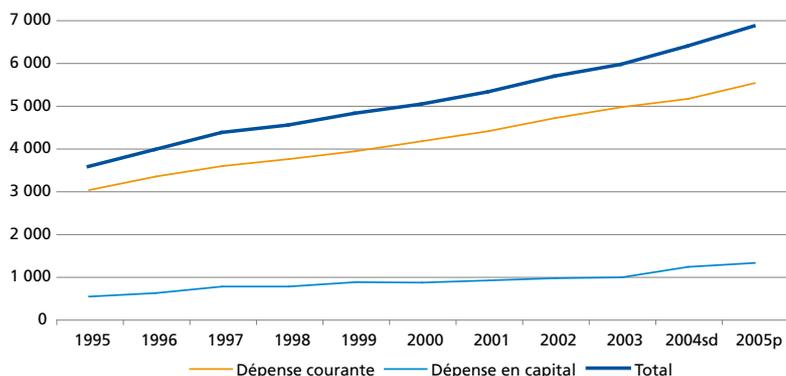
Source : Ifen - Ademe.

### La dépense courante continue à croître plus vite que le volume des déchets

L'évaluation pour 2005 de la dépense de gestion des déchets municipaux s'élève à 6,8 milliards d'euros, contre 6,4 milliards en 2004, et progresse de 7,3 % par rapport à l'année précédente. Les investissements ont encore enregistré une croissance rapide en 2005 après l'exceptionnelle croissance observée en 2004.

## Une hausse de la dépense courante et de la dépense en capital pour la gestion des déchets municipaux

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire, sd = semi-définitif.

Source : Ifen.

La dépense courante de gestion des déchets municipaux a de nouveau progressé fortement en 2005 (7,3 %), à un rythme bien supérieur à la croissance annuelle de 5,5 % des années 2000 à 2004. Elle atteint 5,5 milliards d'euros. Ainsi, entre 2000 et 2005, la dépense courante a progressé de 33 %. L'augmentation des quantités de déchets collectés durant cette période serait un peu inférieure à 10 %. Les activités traditionnelles, collecte des ordures ménagères en mélange et incinération sans récupération d'énergie, voire la simple mise en décharge, marquent le pas au profit d'activités telles que la collecte sélective et des modes de traitement plus complexes. Les services rendus offrent une qualité environnementale bien supérieure. Ils induisent des hausses de coût importantes qui contribuent à ce que la dépense progresse davantage que la quantité de déchets.

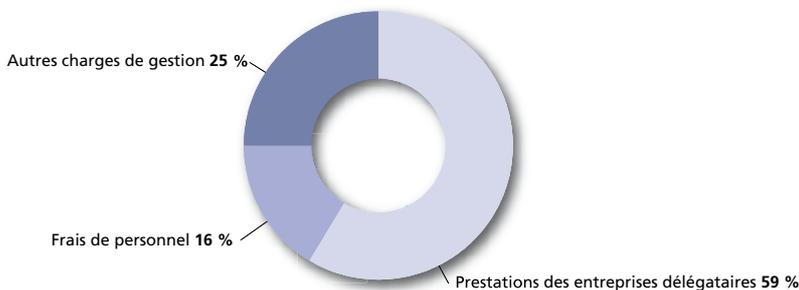
### La gestion courante est largement déléguée à des entreprises privées

L'intercommunalité prend une place croissante dans la gestion des déchets municipaux, et plus de la moitié des dépenses courantes sont désormais effectuées par des structures intercommunales. Les groupements à fiscalité propre effectuaient, en 2004, 35 % des dépenses courantes. Leur poids s'accroît légèrement d'année en année. Les dépenses réalisées par d'autres formes de groupements de communes (syndicats à vocation unique, à vocation multiple...) représentaient 18 % du total.

Par ailleurs la gestion des services par les collectivités peut être assurée en régie ou être confiée à un délégataire. Le montant des services délégués aux entreprises demeure une composante importante de la gestion des déchets municipaux. Selon les données encore provisoires de la direction de la comptabilité publique, il représenterait en 2005 59 % de la dépense. La production des

entreprises délégataires continue à progresser, mais à un rythme moins rapide que pendant les années 2000 à 2003. Les frais de personnel (y compris les charges sociales et les impôts sur les salaires) représentent 16 % du total.

### 59 % des dépenses réalisées par des entreprises délégataires



Source : Ifen.

### Une progression soutenue des investissements

La dépense en capital est évaluée à 1,3 milliard d'euros et a connu en 2005 une croissance de 7,7 %. Si les collectivités confient une grande partie de l'exploitation de la gestion des déchets à des entreprises délégataires, elles réalisent la majeure partie des investissements. Les collectivités ont réalisé 1 milliard d'euros d'investissements. Ceux des entreprises délégataires sont bien inférieurs mais ils ont connu en 2005 une hausse très forte. Cette évolution est à relier à l'amélioration de la qualité des équipements de traitement des déchets, en particulier la mise en conformité des incinérateurs aux nouvelles normes de rejets de leurs émissions.

Les recettes issues de la valorisation des déchets continuent de s'accroître et sont évaluées à 355 millions d'euros en 2005, soit 6,4 % de la dépense courante. Cependant, la progression d'ensemble résulte d'évolutions contrastées. Les ventes de l'énergie issue de l'incinération ont légèrement diminué. La collecte sélective a progressé pour tous les matériaux mais les prix garantis ont connu des évolutions divergentes. Ils ont baissé dans le cas du verre et fortement augmenté pour les métaux et le plastique. Globalement, les recettes de valorisation ont progressé d'une vingtaine de millions. Elles ne permettent qu'une légère atténuation de la progression de la dépense courante, qui a été de 374 millions en 2005.

### Stabilisation de la dépense de gestion des déchets industriels

Les dépenses pour la gestion des déchets industriels se maintiennent aux alentours de 4,2 milliards d'euros depuis 2002. En 2005, cette dépense représente 37 % de la dépense totale. Après avoir connu une progression rapide à la fin des années quatre-vingt-dix, la dépense progresse peu depuis

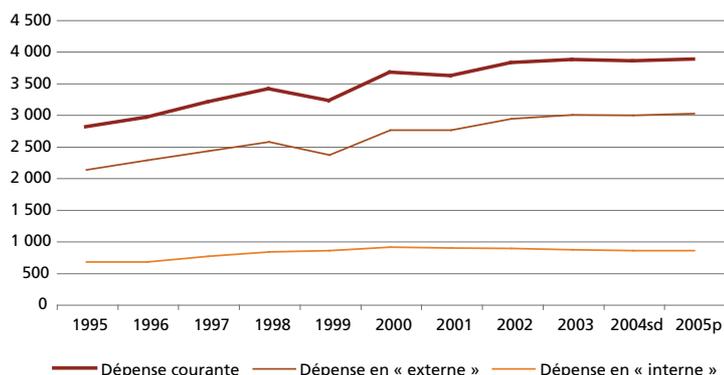
2002. Les premières évaluations montrent une croissance un peu supérieure à 2 % en euros courants après une baisse de presque 2 % en 2004.

### Près de 80 % de la dépense courante pour les déchets industriels est externalisée

La dépense courante de gestion des déchets industriels est composée des dépenses réalisées « en externe » auprès d'entreprises spécialisées dans la collecte et le traitement des déchets, et des dépenses de gestion « en interne » que les entreprises réalisent pour leur propre compte, afin d'éliminer leurs déchets. Dans son ensemble, la dépense courante se stabilise à 3,9 milliards d'euros courants, niveau pratiquement inchangé depuis 2002.

### Stabilisation de la dépense courante relative aux déchets industriels

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire, sd = semi-définitif.  
Source : Ifen.

La dépense externe, après avoir décliné de 0,2 % en 2004, enregistre une faible croissance en 2005. Cette stagnation va de pair avec une stabilisation du volume de déchets produits. Dans l'industrie, la production de déchets banals des entreprises de plus de 10 salariés était, en 2004, de 17,3 millions de tonnes, en baisse de 3 % par rapport à 1999. Cette évolution devrait se poursuivre avec le développement de procédés industriels moins générateurs de déchets et une stagnation de la production industrielle en 2005. En revanche, le volume de déchets des commerces de gros et de détail de plus de 10 salariés a augmenté entre 1999 et 2004 et s'élevait à cette date à 4,4 millions de tonnes. La quantité de déchets dangereux est estimée à 8,8 millions de tonnes<sup>2</sup> dont 3,8 millions dans l'industrie.

Le développement du tri et du recyclage permet une diminution des coûts de gestion des déchets par la revente des matériaux recyclables. Les matériaux métalliques, en particulier, ont enregistré

2 Y compris les boues.

en 2005 des hausses de prix très élevées liées à celles du coût des matières premières, liées elles-mêmes au fort accroissement de la demande des pays émergents.

Comme les quantités de déchets produits, les dépenses réalisées en interne se stabilisent en 2005 après une légère baisse en 2004.

### *Forte hausse des investissements en 2005*

La dépense en capital pour la gestion des déchets industriels se compose des investissements des entreprises spécialisées et de ceux réalisés par l'ensemble des établissements industriels dans la gestion, pour compte propre, de leurs déchets. En 2005, selon les premières données disponibles, la dépense en capital s'élève à 423 millions d'euros et a progressé de 20 %.

Après s'être stabilisé entre 2001 et 2004 au niveau de 270 millions d'euros par an, l'investissement des entreprises spécialisées a fortement progressé en 2005 (20 % par rapport à 2004).

Les investissements antipollution effectués par les établissements industriels sont estimés à presque 105 millions d'euros. Après avoir enregistré une forte baisse en 2004, ils auraient augmenté de 22 % en 2005. Ces investissements concernent essentiellement des équipements de traitement des déchets et des installations de recyclage. Les équipements permettant, par un changement de procédé, de réduire la production de déchets ne représentent en 2005 que 15 % du montant total.

### Les investissements de l'industrie dans la gestion des déchets

*En millions d'euros courants*

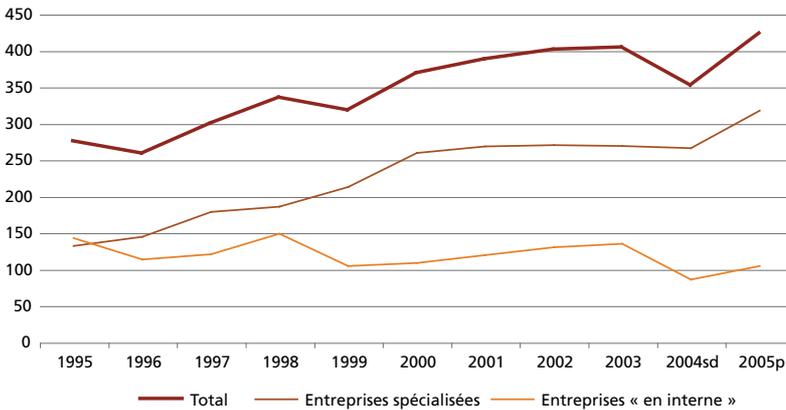
| Investissements             | En 2004     | En 2005p     |
|-----------------------------|-------------|--------------|
| Investissements spécifiques | 65,0        | 89,3         |
| Changements de procédé      | 15,5        | 8,1          |
| Études préliminaires        | 5,1         | 7,2          |
| <b>Total</b>                | <b>85,6</b> | <b>104,6</b> |

Note : p = provisoire.

Source : Scees / Sessi, enquête Antipol.

## Une légère hausse des investissements pour la gestion des déchets industriels

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire, sd = semi-définitif.

Source : Ifen.

## Activité des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets : une progression moins rapide

L'essentiel de la gestion des déchets, ménagers ou industriels, est assuré par des entreprises spécialisées<sup>3</sup>. La production de ces entreprises s'élève à 6,25 milliards d'euros en 2005 contre 6,1 milliards d'euros en 2004. Après une progression très rapide au début des années deux mille, le taux de croissance s'est infléchi en 2004 et en 2005. Ce fléchissement est plus accentué pour la gestion des déchets spéciaux que pour celle des déchets banals<sup>4</sup>.

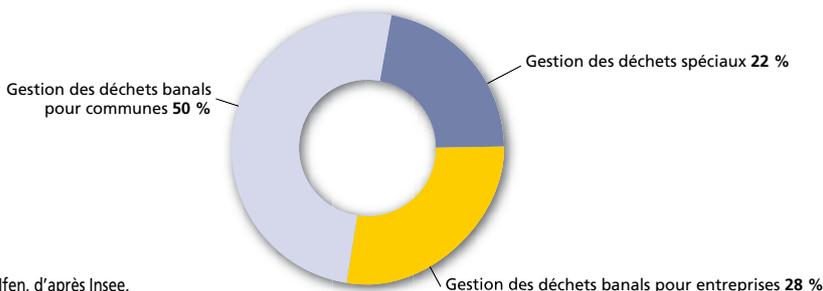
La production des entreprises éliminant les déchets spéciaux est estimée à 1,3 milliard d'euros en 2005 et son taux de croissance est un peu supérieur à 2 %.

La production des entreprises traitant les déchets banals et inertes a progressé en 2005 à un rythme moins rapide que celui des années précédentes. Les prestations réalisées pour la gestion des déchets municipaux des collectivités locales continuent à augmenter et représentent les deux tiers de leur activité. La production réalisée pour le traitement des déchets banals des entreprises continue à décroître légèrement en 2005 (-0,2 %).

3 Leur activité est identifiée dans la nomenclature d'activités française (Naf) : secteur 90B pour les ordures ménagères et déchets industriels banals, dits déchets banals et inertes, et secteur 90E pour les autres déchets solides, dits déchets spéciaux.

4 Dans le cadre du compte, seule la dépense des agents résidents est appréhendée. Le développement de certains grands groupes sur les marchés européens ou même mondiaux ne rentre pas dans le champ du compte.

## La moitié de la production des entreprises spécialisées réalisée pour les communes



Source : Ifen, d'après Insee.

Les entreprises ont développé des activités de négoce et de récupération à côté du traitement du déchet proprement dit. Ceci va de pair avec le développement des filières spécialisées pour plusieurs catégories de déchets (pneus, métaux, papiers-cartons, verre, véhicules hors d'usage) et une baisse de la quantité des déchets en mélange.

Les dépenses d'investissement de ces entreprises spécialisées s'élèvent à 0,8 milliard d'euros en 2005, en progression de 21 % par rapport à 2004. Cette importante hausse est due pour partie à la nécessité de se conformer, fin 2005, aux nouvelles normes européennes sur les rejets des incinérateurs.

## Les dépenses des ménages : 3,4 % de la dépense totale

Les dépenses initiées directement par les ménages sont composées de leurs achats de poubelles et de sacs poubelles. En 2005, le tonnage de sacs livrés sur le marché a quelque peu progressé. Peut-être une certaine substitution avec les sacs de caisse utilisés auparavant pour les déchets contribue-t-elle à ce résultat. Globalement, la dépense s'est accrue de 5 % en 2005 et atteint 396 millions d'euros.

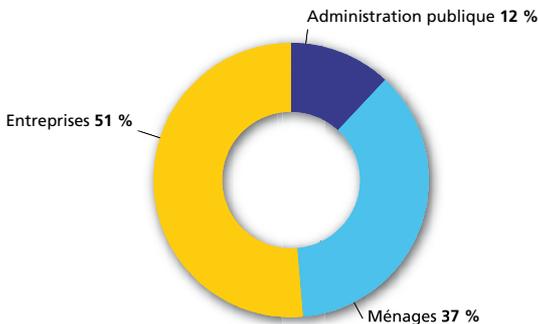
Le compte actuel n'intègre pas d'autres dépenses faute d'informations précises. Mais le développement du compostage individuel est une action importante de la campagne nationale de réduction des déchets. L'objectif est de permettre la distribution de 100 000 composteurs domestiques. Les aides de l'Ademe aux collectivités locales sont passées de 700 000 euros en 2004 à 1,5 million en 2005. Par ailleurs, les habitants des immeubles supportent une partie des frais de gestion de la collecte des déchets (transfert des poubelles sur la voie publique, entretien de celles-ci, mise en place de la collecte sélective...). L'Ademe continue à accorder quelques aides pour ce type d'opérations. Cependant dans ces deux cas, il est difficile d'estimer la part restant à la charge des ménages.

## Le financement : assuré presque entièrement par les bénéficiaires des services

Les tendances observées en 2004 se poursuivent. La dépense de gestion courante des déchets est financée presque exclusivement par les consommateurs ou bénéficiaires des services. Le montant de la dépense financée par les collectivités locales sur leur budget général continue à baisser assez nettement ; en particulier, les communes n'ayant instauré ni taxe ni redevance d'enlèvement des ordures ménagères sont de plus en plus rares. De même, les aides aux entreprises pour la gestion en compte propre de leurs déchets ne couvrent que 2,5 % des dépenses correspondantes.

Les dépenses d'investissement, en partie liées à l'amélioration de la qualité environnementale du service, sont très principalement supportées par les producteurs spécialisés, collectivités locales et entreprises de gestion de déchets. La part des aides publiques à l'investissement, principalement versées par l'Ademe, continue à baisser.

### Les entreprises financent la moitié de la dépense en 2005



Source : Ifen.

### La taxe et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères financent 86 % du service assuré par les collectivités locales

La dépense courante des collectivités locales est financée principalement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Ces deux taxes continuent à progresser fortement. Leur croissance a été de 8 % en 2005 et elles représentent 86,5 % de la dépense courante des collectivités locales. Le montant de la TEOM est estimé à 4,1 milliards d'euros en 2005. Avec le développement de l'intercommunalité, de plus en plus de collectivités adoptent cette taxe. À l'augmentation du montant de la TEOM proprement dite, il faut ajouter des frais de recouvrement supplémentaires. Selon les données de la comptabilité publique, la REOM atteint 690 millions d'euros. Par ailleurs, les collectivités s'intéressent de plus en plus à la redevance incitative. Il s'agit d'une REOM dont l'assiette est

directement liée à la quantité de déchets produits en mélange. Ce mode de tarification, courant dans plusieurs pays européens, est encore marginal en France puisqu'il ne concerne qu'environ 400 000 habitants.

### Les ménages et les entreprises financent 97 % de la dépense courante

Les ménages financent leurs propres achats de sacs poubelles et de récipients de collecte. Ils acquittent également une grande partie de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères prélevées par les communes. Leur contribution représente 43 % de la dépense courante et a connu à nouveau une croissance rapide, de presque 8 %, en 2005.

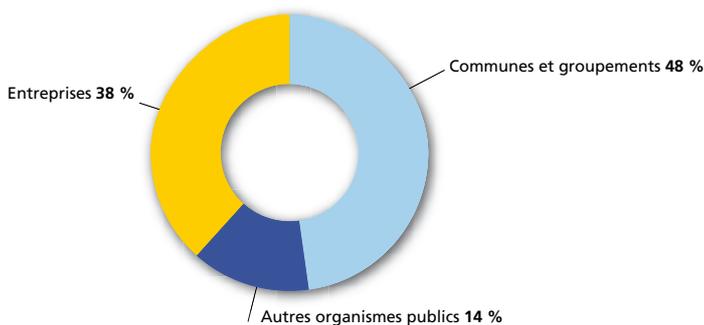
Les entreprises financent la quasi-totalité de leurs dépenses. Elles participent de plus au financement de filières existantes comme les emballages et les pneus par le biais des contributions versées aux organismes agréés, et seront sollicitées pour financer de nouvelles filières (les déchets d'équipements électriques et électroniques, les imprimés non sollicités).

Certaines entreprises (artisans, petits commerçants) financent une partie de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Elles payent aussi la redevance spéciale quand elles font appel aux communes pour la gestion de leurs déchets ; ces taxes s'élèvent à 115 millions d'euros en 2005. Les entreprises financent 54 % de la dépense courante.

Les entreprises reçoivent encore quelques subventions de l'État par le biais des aides des agences de l'Eau et de l'Ademe pour les collecteurs d'huiles usagées. Ces aides, en diminution, s'élèvent à 33 millions d'euros en 2005.

### Une baisse des aides des organismes publics pour les investissements

#### Une baisse des aides de l'État pour financer la dépense en capital



Source : Ifen.

Pour leurs investissements, les collectivités locales reçoivent des aides publiques provenant de l'Ademe et des conseils régionaux ou départementaux et du fonds de compensation de la TVA. Les collectivités locales ont dépensé 1 milliard d'euros en 2005 pour leurs investissements. Elles

ont reçu 182 millions d'aides publiques soit un recul de 17 % par rapport à 2004, dont le montant était lui-même inférieur à celui de l'année précédente. La part des aides, qui représentait 30 % du montant des investissements en 2000, n'est plus que de 18 % en 2005. Les engagements de l'Ademe continuent à diminuer fortement en 2005. Cet organisme est intervenu en 2004 comme en 2005 sur des projets de réhabilitation des décharges, de valorisation des biodéchets et d'équipements de déchetteries. Les financements des conseils généraux et régionaux se maintiennent à un niveau voisin de 120 millions d'euros.

Les entreprises ne reçoivent pratiquement plus d'aide financière d'organismes publics pour leurs investissements.

### En 2005, des changements importants dans l'organisation des sociétés agréées chargées de la collecte des emballages

Depuis 1992, les entreprises qui mettent des emballages sur le marché versent une contribution pour leur recyclage. Deux sociétés privées agréées par l'État, **Eco-Emballages** et **Adelphé**, gèrent cette activité.

L'essor de la collecte sélective, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, résulte de l'accroissement de la population desservie et a bénéficié du triplement des soutiens des organismes agréés entre 1998 et 2005. Fin 2005, 58,4 millions de Français disposent d'une collecte sélective en porte-à-porte ou d'un point d'apport volontaire. Environ 34 500 communes sont sous contrat avec une société agréée. Le nouvel agrément, signé le 31 décembre 2004 pour 6 ans, comporte d'importantes modifications dans l'organisation de l'activité des sociétés agréées. Eco-Emballages et Adelphé se sont rapprochées par une forte participation d'Eco-Emballages dans le capital d'Adelphé et une mise en commun de certaines activités. Les barèmes offerts par ces éco-organismes aux collectivités ont été modifiés et 3 types de contrats leur sont proposés. Elles peuvent traiter directement avec des entreprises reprenant des matériaux recyclables, sous certaines conditions, et bénéficier de prix beaucoup plus intéressants si le marché des matériaux est porteur. L'année 2006 verra d'autres évolutions avec le démarrage de nouvelles filières. Eco-Emballages met en place une nouvelle organisation de ses services.

**Eco-Emballages** intervient sur différents matériaux et a contribué à la valorisation de 3,27 millions de tonnes, dont 2,5 millions ont été recyclées. Les soutiens financiers versés aux collectivités locales pour la mise en place de la collecte sélective progressent depuis plusieurs années et atteignent 303 millions d'euros en 2005. Après avoir été revalorisées en 2004, les cotisations perçues s'élèvent à 385 millions d'euros en 2005.

Au départ, **Adelphé**, créée par les producteurs de vins et boissons, récupérait seulement du verre d'emballage. Son action s'étend maintenant à d'autres matériaux. En 2005, Adelphé a

reçu de ses 11 600 adhérents un montant de 16,3 millions d'euros de cotisations. Les soutiens financiers aux collectivités s'élèvent à 20,2 millions d'euros. La collecte du verre reste prépondérante et représente 87 % des tonnages collectés. D'autres modes de valorisation (compost, mâchefer et incinération), encore inexistantes en 2000, continuent à se développer.

#### Indicateurs sur l'activité d'Eco-Emballages et de l'Adelphé

| Indicateurs sur l'activité  | Eco-Emballages |       |       |        |        |        | Adelphé |        |        |        |        |        |
|---|----------------|-------|-------|--------|--------|--------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|
|   | 1998           | 2000  | 2002  | 2003   | 2004   | 2005   | 1998    | 2000   | 2002   | 2003   | 2004   | 2005   |
| Nombre d'entreprises adhérentes                                   | 9 311          | 9 594 | 9 903 | 10 021 | 10 105 | 10 107 | 12 039  | 12 124 | 11 924 | 11 990 | 11 847 | 11 581 |
| Cotisations perçues (en millions d'euros)                         | 77,0           | 171,0 | 304,1 | 353,0  | 399,6  | 385,5  | 5,5     | 7,0    | 13,2   | 14,5   | 15,5   | 16,3   |
| Emballages recyclés ou valorisés (en milliers de tonnes)          | 2 000          | 2 415 | 2 930 | 3 050  | 3 100  | 3 300  | 241     | 220    | 239    | 285    | 320    | 307    |
| Soutiens à la collecte et à la valorisation (en millions d'euros) | 99,7           | 139,6 | 270,1 | 288,0  | 303,1  | 314,0  | 5,0     | 3,9    | 11,8   | 17,3   | 19,1   | 20,2   |

Source : Eco-Emballages – Adelphé.

### Les médicaments

Un troisième organisme, **Cyclamed**, fonctionne depuis 1994 avec le statut d'association. Il recueille les cotisations de 98 % des pharmacies et des laboratoires. L'organisme connaît d'importants changements : Cyclamed a signé en 2006 une convention d'adhésion à la société Adelphé et les emballages de médicaments suivront, à compter de 2006, le même dispositif que les autres emballages.

Les cotisations, liées à la vente des médicaments en officine, ont augmenté de 6 % en 2005 et atteignent 6,9 millions d'euros. La valorisation énergétique des déchets issus des médicaments a baissé en 2005. L'envoi des médicaments encore utilisables à des pays en développement continue à diminuer sensiblement.

#### Indicateurs sur l'activité de Cyclamed

| Cyclamed  | 1998  | 2000   | 2002   | 2003   | 2004   |
|---|-------|--------|--------|--------|--------|
| Tonnage de déchets de médicaments incinérés avec récupération d'énergie | 9 330 | 10 994 | 13 444 | 14 207 | 14 734 |
| Tonnage expédié vers les pays en développement                          | 963   | 713    | 626    | 510    | 480    |
| Cotisations perçues (en M.d'€)  | 2,9   | 3,2    | 5,5    | 6,3    | 6,5    |

Source : Cyclamed.

## ANNEXES

### Méthodologie

#### *Trois approches complémentaires de la dépense courante de gestion des déchets municipaux*

L'estimation de la dépense courante de gestion des déchets s'appuie principalement sur la méthode des recettes comptables.

#### **Les recettes comptables**

Selon les conventions des comptes nationaux, la valeur de la dépense de gestion des déchets municipaux est donnée, pour sa partie marchande, par les paiements de TEOM et des diverses redevances déchets (REOM, redevance spéciale, etc.) par les différents agents. Dans le compte on ajoute, pour tenir compte des communes n'ayant institué ni TEOM ni REOM, une estimation des ressources générales affectées à la collecte et au traitement des déchets, ainsi que les aides des organismes agréés. Ces données sont disponibles en général à la fin du premier semestre de l'année n+1. La croissance estimée selon cette méthode était de 5,6 % en 2003, de 3,7 % en 2004 et de 7,3 % en 2005.

Ces résultats peuvent être confrontés à deux autres approches : les dépenses comptables et les résultats issus de la méthode prix-quantités.

#### **La dépense estimée à partir des données sur les dépenses des collectivités locales**

Cette approche permet de mesurer directement la dépense courante à l'initiative des collectivités locales pour toutes celles qui remplissent des états comptables spécifiques aux dépenses de gestion de déchets. Ces données comprennent les groupements à fiscalité propre (GFP) depuis 2002, mais pas les communes de moins de 3 500 habitants. Pour ces petites communes, on estime la dépense en supposant qu'elle a la même structure que celle des autres communes. Le niveau de la dépense de gestion des déchets est très proche de celui obtenu par la méthode des recettes et sa croissance est de 6,7 % en 2004 et de 5,4 % en 2005.

#### **La méthode quantités-prix**

L'évaluation se fait en sommant les différentes quantités de déchets collectés et éliminés, multipliées par le coût correspondant. La principale source d'information est l'Ademe. Un point de calage régulier sur les quantités est fourni par l'enquête ITOM (Installations de traitement des ordures ménagères), disponible une année sur deux. Les éléments de coût sont connus par des enquêtes ponctuelles mais demeurent parcellaires. L'enrichissement du système d'information permettra de consolider cette approche, potentiellement plus riche d'enseignements. Elle permettra en particulier de scinder la dépense entre activités de collecte et de traitement et de

mettre l'accent sur les différentes composantes de son évolution : les quantités de déchets, les différentes filières de gestion et les prix.

### *Estimation des dépenses de gestion des déchets non ménagers*

On estime actuellement la dépense de gestion des déchets non ménagers à partir des données des enquêtes annuelles sur les entreprises exerçant les activités de collecte ou traitement des différents types de déchets (secteurs 90B et 90E de la Naf). On utilise également les données de l'enquête Antipol sur les dépenses et investissements antipollution faits par les industriels. Pour la réponse au règlement européen sur les statistiques des déchets, l'Ifen a fourni, en juin 2006, des données sur les déchets des entreprises produits en 2004 par secteur d'activité sauf pour le tertiaire et l'agriculture. Ces premières données confirment bien le découplage dans l'industrie entre la production de déchets et la production industrielle. Fin juin 2008, l'Ifen fournira les mêmes données sur l'année 2006 mais en y rajoutant le tertiaire et l'agriculture.

### *Estimation des dépenses en capital*

Les dépenses d'investissement réalisées par les collectivités locales sont issues des comptes publics des communes et de leurs groupements. Celles réalisées par les entreprises spécialisées proviennent des enquêtes annuelles d'entreprises (secteurs 90.0B et 90.0E). Les investissements antipollution des industriels pour la gestion de leurs déchets sont issus de l'enquête « Antipollution » réalisée par le Sessi.

## Données chiffrées

### La dépense de gestion des déchets

| en millions d'euros courants | 1990         | 1995         | 2000         | 2001         | 2002          | 2003          | 2004sd        | 2005p         | Taux de variation annuel moyen (%) |              |              |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------------------------|--------------|--------------|
|                              |              |              |              |              |               |               |               |               | 2005/1990                          | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Dépense courante             | 3 540        | 6 118        | 8 180        | 8 374        | 8 874         | 9 200         | 9 364         | 9 783         | 7,0 %                              | 1,8 %        | 4,5 %        |
| Dépense en capital           | 454          | 801          | 1 221        | 1 295        | 1 364         | 1 381         | 1 573         | 1 738         | 9,4 %                              | 14,0 %       | 10,5 %       |
| <b>Total</b>                 | <b>3 994</b> | <b>6 919</b> | <b>9 401</b> | <b>9 669</b> | <b>10 238</b> | <b>10 580</b> | <b>10 938</b> | <b>11 521</b> | <b>7,3 %</b>                       | <b>3,4 %</b> | <b>5,3 %</b> |

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.  
 Source : Ifen.

### Les principales composantes de la dépense de gestion des déchets

| en millions d'euros courants                          | 1990         | 1995         | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004sd       | 2005p        | Taux de variation annuel moyen (%) |               |               |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------------------|---------------|---------------|
|   |              |              |              |              |              |              |              |              | 2005/1990                          | 2004/2003     | 2005/2004     |
| <b>Dépense courante</b>                               | <b>3 540</b> | <b>6 118</b> | <b>8 180</b> | <b>8 374</b> | <b>8 874</b> | <b>9 200</b> | <b>9 364</b> | <b>9 783</b> | <b>7,0 %</b>                       | <b>1,8 %</b>  | <b>4,5 %</b>  |
| Administrations publiques pour les déchets municipaux | 1 894        | 3 023        | 4 159        | 4 394        | 4 700        | 4 964        | 5 149        | 5 523        | 7,4 %                              | 3,7 %         | 7,3 %         |
| Ménages   | 224          | 298          | 362          | 375          | 351          | 374          | 376          | 396          | 3,9 %                              | 0,7 %         | 5,3 %         |
| Entreprises   | 1 422        | 2 797        | 3 659        | 3 605        | 3 823        | 3 861        | 3 839        | 3 864        | 6,9 %                              | -0,6 %        | 0,7 %         |
| <b>Dépense en capital</b>                             | <b>454</b>   | <b>801</b>   | <b>1 221</b> | <b>1 295</b> | <b>1 364</b> | <b>1 381</b> | <b>1 573</b> | <b>1 738</b> | <b>9,4 %</b>                       | <b>14,0 %</b> | <b>10,5 %</b> |
| Administrations publiques pour les déchets municipaux | 253          | 526          | 852          | 907          | 963          | 977          | 1 222        | 1 315        | 11,6 %                             | 25,0 %        | 7,7 %         |
| Entreprises   | 202          | 275          | 369          | 388          | 401          | 403          | 352          | 423          | 5,1 %                              | -12,8 %       | 20,3 %        |

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.

Source : Ifen.

### La dépense de gestion des déchets municipaux

| en millions d'euros courants    | 1990         | 1995         | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004sd       | 2005p        | Taux de variation annuel moyen (%) |              |              |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------------------|--------------|--------------|
|                                 |              |              |              |              |              |              |              |              | 2005/1990                          | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Dépense courante                | 1 894        | 3 023        | 4 158        | 4 394        | 4 700        | 4 964        | 5 149        | 5 523        | 7,4 %                              | 3,7 %        | 7,3 %        |
| Dépense en capital              | 253          | 526          | 852          | 907          | 963          | 977          | 1 222        | 1 315        | 11,6 %                             | 25,0 %       | 7,7 %        |
| - des collectivités             | 181          | 389          | 671          | 676          | 729          | 751          | 994          | 1 036        | 12,3 %                             | 32,4 %       | 4,2 %        |
| - des entreprises en délégation | 71           | 137          | 182          | 230          | 234          | 226          | 228          | 279          | 9,5 %                              | 0,6 %        | 22,6 %       |
| <b>Total</b>                    | <b>2 147</b> | <b>3 549</b> | <b>5 011</b> | <b>5 301</b> | <b>5 663</b> | <b>5 942</b> | <b>6 371</b> | <b>6 838</b> | <b>8,0 %</b>                       | <b>7,2 %</b> | <b>7,3 %</b> |

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.

Source : Ifen.

### La dépense de gestion des déchets industriels

| en millions d'euros courants | 1990         | 1995         | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004sd       | 2005p        | Taux de variation annuel moyen (%) |               |              |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------------------|---------------|--------------|
|                              |              |              |              |              |              |              |              |              | 2005/1990                          | 2004/2003     | 2005/2004    |
| Dépense courante             | 1 422        | 2 797        | 3 659        | 3 605        | 3 823        | 3 861        | 3 839        | 3 864        | 6,9 %                              | -0,6 %        | 0,7 %        |
| - dont gestion en «externe»  | 880          | 2 126        | 2 753        | 2 715        | 2 931        | 2 997        | 2 992        | 3 018        | 8,6 %                              | -0,2 %        | 0,9 %        |
| - dont gestion en «interne»  | 542          | 671          | 906          | 890          | 891          | 864          | 847          | 846          | 3,0 %                              | -2,0 %        | -0,1 %       |
| Dépense en capital           | 202          | 275          | 369          | 388          | 401          | 403          | 352          | 423          | 5,1 %                              | -12,8 %       | 20,3 %       |
| - entreprises spécialisées   | 93           | 132          | 260          | 268          | 270          | 269          | 266          | 318          | 8,6 %                              | -1,0 %        | 19,6 %       |
| - entreprises «interne»      | 109          | 143          | 109          | 119          | 131          | 135          | 86           | 105          | -0,3 %                             | -36,4 %       | 22,2 %       |
| <b>Total</b>                 | <b>1 624</b> | <b>3 072</b> | <b>4 028</b> | <b>3 993</b> | <b>4 223</b> | <b>4 265</b> | <b>4 190</b> | <b>4 287</b> | <b>6,7 %</b>                       | <b>-1,7 %</b> | <b>2,3 %</b> |

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.

Source : Ifen.

### Le financement de la dépense totale de gestion des déchets

| en millions d'euros courants  | 1990         | 1995         | 2000         | 2001         | 2002          | 2003          | 2004sd        | 2005p         | Taux de variation annuel moyen (%) |              |              |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------------------------|--------------|--------------|
|                               |              |              |              |              |               |               |               |               | 2005/1990                          | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Administrations publiques     | 583          | 910          | 1 196        | 1 192        | 1 210         | 1 148         | 1 351         | 1 365         | 5,8 %                              | 17,7 %       | 1,0 %        |
| - communes et groupements     | 559          | 805          | 848          | 898          | 910           | 858           | 1 088         | 1 146         | 4,9 %                              | 26,8 %       | 5,3 %        |
| - autres organismes publics   | 24           | 105          | 348          | 294          | 300           | 290           | 263           | 219           | 16,1 %                             | -9,4 %       | -16,5 %      |
| Ménages                       | 1 410        | 2 270        | 3 114        | 3 244        | 3 467         | 3 754         | 3 915         | 4 220         | 7,6 %                              | 4,3 %        | 7,8 %        |
| Entreprises                   | 2 002        | 3 738        | 5 091        | 5 233        | 5 561         | 5 678         | 5 672         | 5 936         | 7,5 %                              | -0,1 %       | 4,7 %        |
| - entreprises spécialisées    | 164          | 269          | 441          | 499          | 505           | 495           | 494           | 597           | 9,0 %                              | -0,3 %       | 21,0 %       |
| - producteurs non spécialisés | 1 837        | 3 469        | 4 650        | 4 735        | 5 056         | 5 183         | 5 178         | 5 339         | 7,4 %                              | -0,1 %       | 3,1 %        |
| <b>Total</b>                  | <b>3 994</b> | <b>6 919</b> | <b>9 401</b> | <b>9 669</b> | <b>10 238</b> | <b>10 580</b> | <b>10 938</b> | <b>11 521</b> | <b>7,3 %</b>                       | <b>3,4 %</b> | <b>5,3 %</b> |

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.  
Source : Ifen.

### Le financement de la dépense courante de gestion des déchets ménagers et assimilés

| en millions d'euros courants | 1990         | 1995         | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004sd       | 2005p        | Taux de variation annuel moyen (%) |              |              |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------------------|--------------|--------------|
|                              |              |              |              |              |              |              |              |              | 2005/1990                          | 2004/2003    | 2005/2004    |
| TEOM                         | 1 282        | 2 092        | 2 794        | 3 014        | 3 309        | 3 626        | 3 784        | 4 090        | 8,0 %                              | 4,3 %        | 8,1 %        |
| REOM                         | 200          | 374          | 647          | 572          | 586          | 599          | 639          | 690          | 8,6 %                              | 6,7 %        | 8,0 %        |
| Autres contributions         | 411          | 557          | 719          | 808          | 805          | 740          | 726          | 743          | 4,0 %                              | -1,8 %       | 2,3 %        |
| <b>Total</b>                 | <b>1 894</b> | <b>3 023</b> | <b>4 159</b> | <b>4 394</b> | <b>4 700</b> | <b>4 964</b> | <b>5 149</b> | <b>5 523</b> | <b>7,4 %</b>                       | <b>3,7 %</b> | <b>7,3 %</b> |

Source : Ifen.

### La collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

| en milliers de tonnes                       | 1996   | 1997   | 1998   | 1999   | 2000   | 2001(e) | 2002      | 2003(e)   | 2004sd    | 2005(e)   |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Collecte des DMA en mélange                 | 23 576 | 23 300 | 23 066 | 22 678 | 22 809 | 22 770  | 22 725    | 22 500    | 22 280    | 21 980    |
| Collecte séparative                         | 8 166  | 8 607  | 9 216  | 9 609  | 10 220 | 11 370  | 11 940    | 12 670    | 13 730    | 14 200    |
| - dont déchets «secs» en apport volontaire* | 1 484  | 1 670  | 2 034  | 2 317  | 2 490  | 2 733   | 2 911     | 3 002     | 3 124     | 3 248     |
| - dont apports en déchetterie               | 3 780  | 4 702  | 5 605  | 5 684  | 6 000  | 6 674   | 7 180 (e) | 7 715 (e) | 8 375 (e) | 8 800 (e) |
| Transfert                                   | 4 201  | 4 400  | 4 582  | 4 794  | 5 447  | 5 533   | 5 619     | 5 285     | 4 950     | 4 655     |
| Traitement des DMA                          | 30 512 | 30 749 | 30 973 | 31 041 | 31 232 | 31 960  | 32 660    | 32 840    | 35 530    | 33 595    |

Note : (e) estimation (sauf pour les déchets secs en apport volontaire et les déchetteries en 2001). sd = semi-définitif. \* compostage et méthanisation.  
Source : Ademe.

### Le traitement des déchets ménagers et assimilés en mélange

| en % du total                              | 1996          | 1997          | 1998          | 1999          | 2000          | 2001(e)       | 2002          | 2003(e)       | 2004sd        | 2005(e)       |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Traitement biologique *                    | 8,3 %         | 7,6 %         | 7,3 %         | 6,7 %         | 7,4 %         | 6,9 %         | 6,4 %         | 6,3 %         | 6,3 %         | 6,3 %         |
| Incinération sans valorisation énergétique | 10,5 %        | 9,9 %         | 8,1 %         | 6,0 %         | 5,7 %         | 4,5 %         | 3,2 %         | 3,0 %         | 2,9 %         | 2,7 %         |
| Incinération avec valorisation énergétique | 31,4 %        | 32,5 %        | 34,2 %        | 37,5 %        | 38,1 %        | 41,1 %        | 44,3 %        | 45,3 %        | 46,3 %        | 47,5 %        |
| Mise en décharge                           | 49,8 %        | 50,0 %        | 50,4 %        | 49,8 %        | 48,8 %        | 47,5 %        | 46,1 %        | 45,4 %        | 44,5 %        | 43,5 %        |
| <b>Total (en millions de tonnes)</b>       | <b>23 576</b> | <b>23 300</b> | <b>23 066</b> | <b>22 678</b> | <b>22 809</b> | <b>22 770</b> | <b>22 725</b> | <b>22 500</b> | <b>22 280</b> | <b>21 980</b> |

Note : (e) estimation. sd = semi-définitif. \* compostage et méthanisation.  
Source : Ademe.

## UNE FORTE HAUSSE DES DÉPENSES DE NETTOYAGE DES RUES

Selon les classifications internationales, le nettoyage des rues fait partie intégrante de la gestion des déchets. Cependant, la dépense correspondante ne fait pas encore l'objet d'une évaluation s'appuyant sur une méthodologie aussi détaillée que celle définie pour les autres éléments de la dépense de gestion des déchets. L'évaluation de la dépense de nettoyage des rues est basée sur les données de la direction générale de la comptabilité publique : dépenses de la fonction 813 des budgets principaux. Cette source permet également de connaître les différentes composantes de cette dépense.

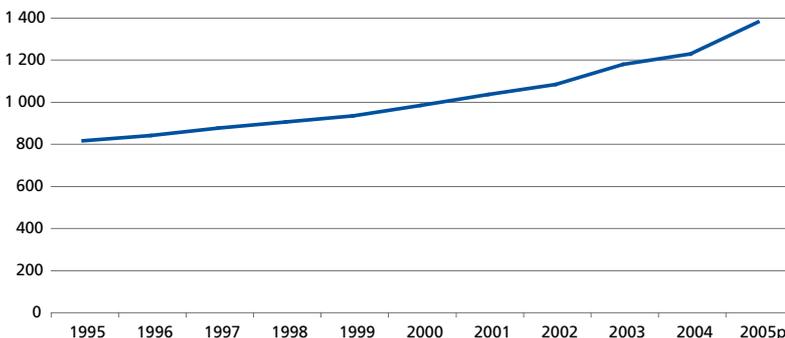
De 1990 à 2000 la dépense des administrations publiques pour le nettoyage des rues a progressé de 3,6 % en moyenne annuelle, mais son taux de croissance s'est accéléré depuis les années deux mille. Le taux de croissance de la dépense totale, de l'ordre de 4 % en 2004, s'est fortement accéléré en 2005. Selon les premières estimations, il s'élèverait à plus de 12 %. La dépense courante suit les mêmes évolutions que l'ensemble.

Les dépenses de personnel avaient nettement augmenté en 2003 ; elles connaissent, depuis, une progression plus modérée. À l'inverse, les charges de sous-traitance s'étaient stabilisées en 2004 et ont très fortement augmenté en 2005. Elles représenteraient désormais 26 % de la dépense courante. Ce mouvement d'externalisation du nettoyage des rues accompagne le transfert de l'exercice de la compétence à des structures intercommunales. La part des dépenses réalisées par des structures de coopération intercommunales, qui n'était encore que de 8 % en 2002, progresse et atteint 20 % en 2005. Le recours à la sous-traitance est nettement plus marqué dans ces structures (48 % de la dépense courante) que dans les communes (20 %) où l'essentiel de l'activité reste effectué par le personnel municipal.

La dépense en capital représente environ 8 % de la dépense totale et sa croissance est forte depuis 2003.

### Une forte progression des dépenses de nettoyage des rues en 2005

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen - DGCP.

## ANNEXE

### Données chiffrées

#### Les dépenses des administrations publiques pour le nettoyage des rues

| en millions d'euros courants | 1990       | 1995       | 2000       | 2001         | 2002         | 2003         | 2004sd       | 2005p        | Taux de variation annuel moyen (%) |              |               |
|------------------------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------------------|--------------|---------------|
|                              |            |            |            |              |              |              |              |              | 2005/1990                          | 2004/2003    | 2005/2004     |
| Dépense courante             | 632        | 736        | 899        | 948          | 1 000        | 1 090        | 1 128        | 1 267        | 4,7 %                              | 3,5 %        | 12,3 %        |
| Dépense en capital           | 61         | 72         | 78         | 82           | 77           | 82           | 93           | 107          | 3,8 %                              | 13,4 %       | 15,1 %        |
| <b>Total</b>                 | <b>693</b> | <b>808</b> | <b>977</b> | <b>1 029</b> | <b>1 077</b> | <b>1 172</b> | <b>1 221</b> | <b>1 374</b> | <b>4,7 %</b>                       | <b>4,2 %</b> | <b>12,5 %</b> |

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.  
Source : Ifen.

## POURSUITE DE LA HAUSSE DE LA DÉPENSE DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

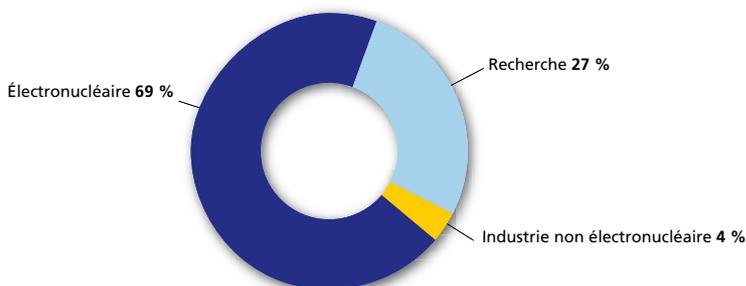
La dépense nationale de gestion des déchets radioactifs s'élève à 697 millions d'euros en 2005, soit une croissance un peu supérieure à 6 % en euros courants par rapport à 2004. Le traitement des déchets radioactifs bénéficie de la mise en place de nouveaux ateliers de traitement et de nouvelles possibilités de stockage. Ceci génère une hausse assez nette de la dépense courante de gestion. Les investissements progressent fortement depuis 2003, après avoir baissé pendant plusieurs années.

La dépense relative à la gestion des déchets radioactifs porte sur les activités de collecte, transport, traitement et conditionnement, stockage et entreposage des déchets radioactifs ainsi que sur les mesures, contrôles et analyses correspondant à ces activités. Elle est estimée pour les déchets radioactifs d'origine civile provenant de :

- la production électronucléaire (centrales et installations connexes de l'industrie nucléaire assurant la fourniture du combustible nucléaire ainsi que le traitement et le recyclage du combustible usé),
- la recherche dans le domaine nucléaire ainsi que d'autres utilisations du rayonnement et de matières radioactives dans l'industrie et le domaine médical (« nucléaire diffus »).

Les derniers chiffres disponibles concernant les stocks de déchets radioactifs sont issus de l'Inventaire national des déchets radioactifs établi par l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) dans son édition 2006. Ils sont relatifs à la situation à la fin de l'année 2004. Dans le cadre de la préparation de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, cet inventaire constitue l'une des données de base du rapport de synthèse pour la Commission nationale d'évaluation (*voir encadré*).

### L'origine des déchets radioactifs par secteur économique



Note : Volume des déchets fin 2004, hors secteur de la défense (exprimés en m<sup>3</sup>).  
Source : Andra, Inventaire national des déchets radioactifs.

## Principales dispositions de la loi n° 2006-739 de juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs

La loi élargit le domaine législatif à l'ensemble des déchets et matières radioactifs en fournissant des définitions claires de ces déchets et matières radioactifs (*cf. définitions ci-après*).

La loi n° 2006-739 de juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs met en place un Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs, mis à jour tous les trois ans par le Gouvernement. Il recense les besoins prévisibles d'installations d'entreposage et de stockage, et organise la mise en œuvre des recherches et des études sur la gestion des matières et des déchets radioactifs.

Cette loi consacre le principe selon lequel les producteurs de combustibles usés et de déchets radioactifs sont responsables de ces substances.

Elle reconnaît le principe du traitement des combustibles usés et des déchets radioactifs. Elle encadre également l'introduction sur le territoire national de déchets en provenance de l'étranger.

Elle entérine le principe du stockage profond et fixe un rendez-vous parlementaire en 2015, en vue de la création d'un centre de stockage réversible en couche géologique profonde pour les déchets à vie longue de haute et moyenne activité.

Elle instaure des taxes additionnelles pour le financement de cette politique.

### *Définition des matières radioactives et des déchets radioactifs*

Une substance radioactive est une substance qui contient des radionucléides naturels ou artificiels, dont l'activité ou la concentration justifie un contrôle de radioprotection.

*« Une matière radioactive est une substance radioactive pour laquelle une utilisation ultérieure est prévue ou envisagée, le cas échéant après traitement. »*

*« Un combustible nucléaire est un combustible usé lorsque, après avoir été irradié dans le cœur d'un réacteur, il en est définitivement retiré. »*

*« Les déchets radioactifs sont des substances radioactives pour lesquelles aucune utilisation ultérieure n'est prévue ou envisagée. »*

*« Les déchets radioactifs ultimes sont des déchets radioactifs qui ne peuvent plus être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de leur part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux. »*

L'inventaire recense au total, à la fin 2004, 1 million de m<sup>3</sup> de déchets radioactifs, dont 929 000 m<sup>3</sup> hors secteur de la défense. Parmi ceux-ci, 69 % sont issus de l'industrie électronucléaire. Les prévisions à l'horizon 2020 conduisent à un stock de 1 768 000 m<sup>3</sup> de déchets, soit une progression moyenne d'environ 4 % par an. Ces perspectives d'évolution résultent de la poursuite

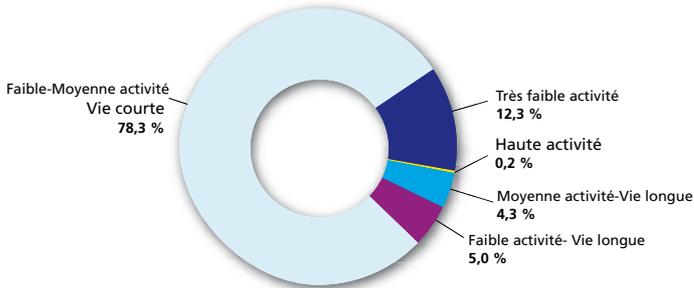
de la production électronucléaire. En 2020, cette industrie serait à l'origine de 75 % des stocks de déchets radioactifs. Cette prospective intègre également l'évolution des procédés de conditionnement permettant une réduction du volume des déchets stockés.

## La diversité des déchets radioactifs

Il existe plusieurs catégories de déchets radioactifs. La classification utilisée en France est basée sur le risque radiologique appréhendé par deux paramètres principaux :

- l'activité ou niveau de radioactivité qui traduit la toxicité du déchet,
- la période radioactive, c'est-à-dire le temps au bout duquel l'activité du radionucléide est divisée par deux.

### Les volumes des déchets selon leur classification (fin 2004)



Note : Déchets produits jusqu'en 2004, hors secteur de la défense.  
Source : Andra, Inventaire national des déchets radioactifs.

D'après les définitions issues de l'Inventaire national des déchets radioactifs de l'Andra, les déchets de très faible activité (TFA) – inférieure à 100 becquerels par gramme – « proviennent essentiellement du démantèlement des installations nucléaires ou d'industries classiques utilisant des matériaux naturellement radioactifs. Certains déchets d'exploitation des installations et d'assainissement des sites pollués, dans la mesure où leur niveau de radioactivité est compatible avec les spécifications du centre de stockage correspondant, peuvent également relever de la classe TFA. Ils se présentent en général sous la forme de déchets inertes (bétons, gravats, terres) ou de produits assimilables aux déchets industriels banals ou aux déchets dits dangereux, d'après la réglementation, c'est-à-dire comportant des espèces chimiques toxiques ».

Les déchets de faible et moyenne activité (FMA) à vie courte « sont essentiellement des déchets de maintenance (équipement, outils, chiffons de nettoyage...) ou liés au fonctionnement des installations, comme ceux résultant du traitement d'effluents liquides et gazeux d'installations nucléaires. Ils peuvent également provenir d'opérations de démantèlement ».

Les déchets de faible activité à vie longue (FA-VL) – de quelques centaines à quelques centaines de milliers de becquerels par gramme – concernent « deux types de déchets : les déchets dits radifères et les déchets dits graphites. Les déchets radifères résultent, en grande partie, de l'utilisation de minerais naturellement radioactifs à des fins industrielles comme l'extraction de terres rares. Les peintures luminescentes ou des objets comme les têtes de paratonnerres, ainsi qu'une partie des déchets d'assainissement des sites pollués peuvent également relever des déchets radifères. Les déchets graphites proviennent des centrales dites "uranium naturel graphite gaz" maintenant arrêtées ».

Les déchets de moyenne activité à vie longue (FMA-VL) – supérieure au million de becquerels par gramme – « proviennent majoritairement des structures de combustibles usés (coques et embouts) ou sont des déchets provenant du traitement des effluents, d'équipements ».

Les déchets de haute activité (HA) – supérieure au milliard de becquerels par gramme – « ont généralement pour origine les produits de fission et les actinides mineurs issus des combustibles usés. Après les opérations de traitement, ces déchets sont vitrifiés et le verre est coulé dans un conteneur en inox ».

### Classification française des déchets radioactifs et filières de gestion (existantes ou à l'étude)

| Activité                   | Vie très courte<br>(demi-vie < 100 jours)                      | Vie courte (VC)<br>(demi-vie < 30 ans)   | Vie longue (VL)<br>(demi-vie > 30 ans)   |
|----------------------------|--|--|--|
| Très faible activité (TFA) |  | Centre de stockage TFA de Morvilliers dans l'Aube*   |  |
| Faible activité (FA)       |  | Centre de stockage FMA de Soulaïnes-Dhuys dans l'Aube  | Filière de gestion à l'étude (déchets radifères, déchets graphites) dans le cadre des articles L 542-1 à 14 du Code de l'environnement |
| Moyenne activité (MA)      | Déchets gérés en laissant décroître la radioactivité sur place | Filière de gestion à l'étude pour les déchets tritiés et certaines sources scellées dans le cadre des articles L 542-1 à 14 du Code de l'environnement | Filière de gestion à l'étude dans le cadre des articles L 542-1 à 14 du Code de l'environnement  |
| Haute activité (HA)        |  | Filière de gestion à l'étude dans le cadre des articles L 542-1 à 14 du Code de l'environnement  |  |

Note : \* = Il s'agit d'un stockage pour les déchets hors résidus de traitement du minerai d'uranium ; pour ces résidus, des stockages spécifiques à proximité des sites de production sont mis en œuvre.

Source : Andra, Inventaire national des déchets radioactifs fin 2004.

Sur les 929 000 m<sup>3</sup> stockés à la fin 2004, 90 % sont des déchets très faiblement radioactifs ou de moyenne et faible activité à vie courte. Seuls 0,2 % sont hautement radioactifs mais ils représentent 92 % de la radioactivité. Selon les prévisions, ce sont les déchets de très faible activité qui connaîtraient la plus forte croissance dans les années à venir, avec une augmentation moyenne de près de 10 % l'an d'ici 2020. Le volume des déchets de faible et moyenne activité à vie courte progresserait moins vite (moins de 3 % par an) mais constituerait toujours l'essentiel des stocks (62 % en 2020 contre 78 % en 2004). Les stocks de déchets de haute activité connaîtraient pour leur part une progression moyenne, un peu inférieure à 5 % par an.

Environ 146 000 m<sup>3</sup> de déchets (hors secteur de la défense) sont entreposés en attente de filières de gestion adaptées pour le long terme. Il s'agit des déchets de haute activité, de faible et

moyenne activité à vie longue, et d'une partie de déchets de faible et moyenne activité à vie courte pour lesquels les filières de gestion sont encore à l'étude.

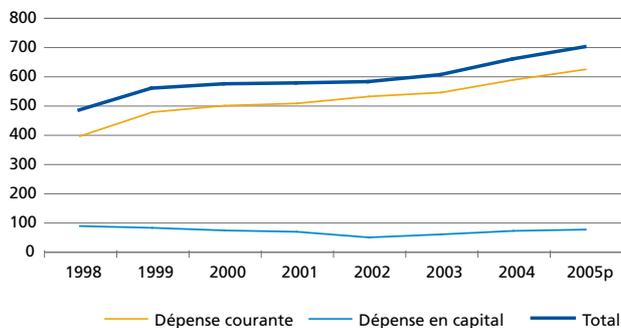
## Presque 700 millions d'euros en 2005 pour la gestion des déchets radioactifs

La dépense nationale de gestion des déchets radioactifs s'élève à 697 millions d'euros en 2005. La dépense progresse sensiblement en 2005, comme en 2004, et se situe à un niveau nettement supérieur à celui des années 2000 à 2003. Les tendances observées en 2004 se poursuivent en 2005, c'est-à-dire une hausse importante aussi bien des investissements que de la dépense courante. Cette évolution intervient dans un contexte où le traitement des déchets bénéficie de nouveaux ateliers de traitement et de nouvelles possibilités de stockage, et où les besoins de traitement s'accroissent du fait d'opérations de démantèlement d'usines.

L'administration publique réalise 20 % de la dépense. Les producteurs de déchets en financent actuellement la totalité.

### Une augmentation de la dépense de gestion des déchets radioactifs

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

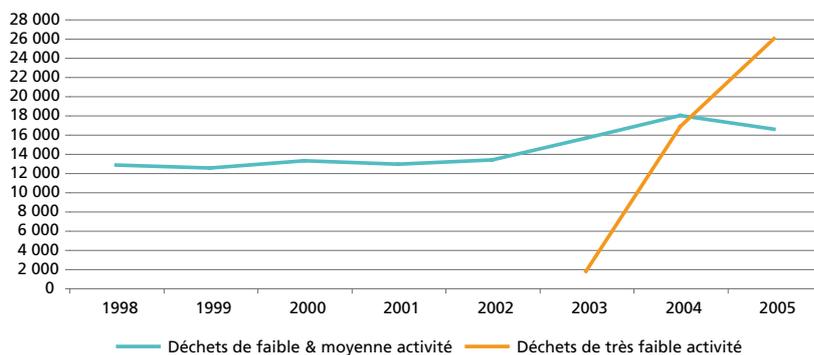
Source : Ifen.

### Une progression de 6 % de la dépense courante

Pour la deuxième année de suite, la dépense courante progresse fortement (8 % en 2004 et un peu plus de 6 % en 2005). En 2005, cette hausse est due en partie à l'extension des activités du CEA (Commissariat à l'énergie atomique), qui a repris entièrement depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005 la maîtrise d'ouvrage du site de Marcoule, qu'Areva assurait auparavant. Il gère également le démantèlement de l'usine UP1 de ce site.

## Volume de déchets livrés sur les centres de l'Andra dans l'Aube

En m<sup>3</sup> équivalent conditionné



Source : Andra.

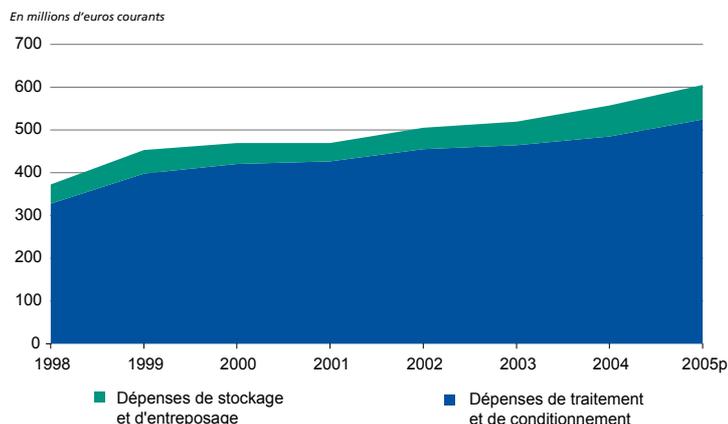
Les livraisons sur le centre de stockage de déchets de faible et moyenne activité à Soulaïnes-Dhuys dans l'Aube sont restées élevées sans atteindre le niveau de 2004. Elles ont atteint 16 500 m<sup>3</sup> en 2005. Ceci va de pair avec l'objectif de réduction des volumes à stocker par un conditionnement plus compact des déchets.

Par ailleurs, les livraisons de déchets radioactifs de très faible activité dans le centre de stockage de l'Andra à Morvilliers, dans l'Aube, progressent conformément aux prévisions des producteurs. Ce centre est complètement opérationnel depuis 2005. Il a reçu presque 26 000 m<sup>3</sup> de déchets TFA, ce qui correspond à une meilleure prise en compte des déchets existants.

L'essentiel de la dépense correspond à des opérations de « traitement et conditionnement » des déchets. Le coût de ce mode de gestion est estimé à 524 millions d'euros et représente 84 % de la dépense courante. Ce type de dépense a progressé de 8 % par rapport à 2004.

Les dépenses liées au « stockage et entreposage » s'accroissent fortement depuis 2002. Leur progression de 30 % en 2004 et de presque 12 % en 2005 est à rapprocher de la mise en service des centres de stockage de l'Aube. Globalement elles atteignent 13 % de la dépense courante en 2005.

## Une progression un peu plus rapide des dépenses de stockage et d'entreposage



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

Les principaux producteurs de déchets font appel à des prestataires pour traiter et conditionner les déchets radioactifs produits sur leurs sites. Ainsi Areva traite et conditionne à La Hague et entrepose des matières non recyclables contenues dans le combustible usé tels que les déchets de haute activité et à vie longue. De même, les « petits producteurs » du secteur non électronucléaire confient souvent leurs déchets radioactifs à l'Andra, qui en assure la gestion.

La dépense interne des producteurs de déchets radioactifs atteint 88 millions d'euros en 2005, soit un doublement par rapport à 2004. Elle correspond à la reprise en interne de certaines dépenses externalisées auparavant. Ces dépenses comprennent presque uniquement du « traitement et conditionnement ». En revanche, les dépenses externalisées baissent légèrement en 2005 contrairement à la tendance des années précédentes.

## Les investissements continuent à progresser

La dépense en capital a connu une progression de presque 8 % en 2005, faisant suite à une progression très forte en 2004 et 2003. Les investissements représentent presque 11 % de la dépense totale.

Ces évolutions reflètent la construction d'équipements pour le stockage ou l'entreposage des déchets, comme la construction du centre de stockage des déchets de très faible activité et l'extension du centre de stockage permettant d'accueillir des déchets de faible et moyenne activité. Par ailleurs, le CEA réalise sur plusieurs années d'importantes installations pour le traitement et l'entreposage des déchets : ce sont surtout les opérations Agate, Stella et Cedra.

## Des dépenses de R&D et d'administration générale en baisse par rapport au niveau de 2004

Les dépenses de recherche et développement (R&D), de formation, de communication et d'administration générale sont traitées dans des comptes spécifiques communs à l'ensemble des domaines de la protection de l'environnement, et sont exclues de la dépense de gestion des déchets radioactifs au sens strict. Ces très importantes dépenses s'élèvent à 293 millions d'euros en 2005 et sont en diminution par rapport aux dépenses de gestion.

Les dépenses de recherche et développement sont estimées à 275 millions d'euros en 2005. Leur niveau se situe à 39 % de la dépense de gestion proprement dite retracée dans ce compte. Les recherches au titre de la loi du 30 décembre 1991, dite loi « Bataille », représentent 90 % du montant de la recherche.

En 2005, les dépenses de recherche et développement ont diminué de 12 % par rapport au niveau maximum de 311 millions d'euros atteint en 2004. La réalisation du programme expérimental dans le laboratoire souterrain de Bure, à la limite de la Meuse et de la Haute-Marne, et les recherches menées sur des équipements très coûteux pour la préparation d'une synthèse des connaissances acquises avaient, jusqu'alors, généré des dépenses élevées. L'année 2005 a vu l'aboutissement des 14 années de recherche prévues par la loi Bataille, par la publication de rapports de synthèse destinés aux pouvoirs publics pour une évaluation par la Commission nationale d'évaluation. Un débat public a été organisé en fin d'année en vue de la préparation d'une nouvelle loi sur la gestion durable des déchets radioactifs votée en juin 2006.

Les autres dépenses concernent essentiellement les activités de contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et de son appui technique, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). S'ajoutent quelques dépenses de formation, communication et administration générale mentionnées par les producteurs. Ces dépenses s'élèvent à 18 millions d'euros en 2005 et diminuent de 3 % par rapport à l'année précédente.

## ANNEXES

### Méthodologie

La confection du compte et du chapitre est réalisée en collaboration avec les principaux acteurs du domaine (Andra, Areva, ASN, CEA, DGEMP et EDF du ministère en charge de l'Industrie, DPPR du ministère de l'Écologie et du Développement durable, DGRI du ministère en charge de la Recherche).

L'évaluation de la dépense repose sur une interprétation du Seriéé (Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement) qui tient compte de la spécificité française du domaine.

La dépense nationale est ventilée entre :

- les unités institutionnelles résidentes (administrations publiques et entreprises) qui effectuent les dépenses. Ces unités financent également ces dépenses car il n'y a pas de transfert significatif dans le domaine ;
- les achats de services de gestion « externes » et les dépenses liées à la gestion en interne par les producteurs de ces déchets. On notera qu'il n'y a pas d'importation de services de gestion, dans la mesure où aucun déchet radioactif français n'est traité hors de France ;
- les principales activités de gestion des déchets radioactifs (traitement et conditionnement, stockage et entreposage, etc.).

La diffusion du montant de la dépense en capital a été permise par un « lissage » de données individuelles (moyennes mobiles calculées sur 3 ans). Les investissements des entreprises du secteur nucléaire destinés à des activités pour l'étranger ne sont pas inclus dans la dépense nationale. Enfin, les dépenses liées au capital (consommation de capital fixe et investissements) pour les installations de gestion des déchets radioactifs intégrées aux centrales nucléaires font l'objet de réflexions spécifiques compte tenu des difficultés d'estimation.

Les emplois retenus correspondent à ceux qui participent à la gestion stricte des déchets. Ils ne comprennent pas les emplois liés à l'exportation de service, conformément à l'évaluation de la dépense nationale qui ne prend en compte que les déchets d'origine française.

## Données chiffrées

### La dépense de gestion de déchets radioactifs

| en millions d'euros courants | 1998       | 1999       | 2000       | 2001       | 2002       | 2003       | 2004       | 2005p      | Taux de variation annuel moyen (%) |              |              |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------------------------------|--------------|--------------|
|                              |            |            |            |            |            |            |            |            | 2005/1998                          | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Dépense courante             | 394        | 476        | 498        | 506        | 530        | 543        | 586        | 622        | 6,8 %                              | 7,9 %        | 6,2 %        |
| Dépense en capital           | 87         | 80         | 72         | 67         | 48         | 58         | 70         | 75         | -2,1 %                             | 19,4 %       | 7,6 %        |
| <b>Total</b>                 | <b>481</b> | <b>555</b> | <b>570</b> | <b>573</b> | <b>578</b> | <b>601</b> | <b>655</b> | <b>697</b> | <b>5,5 %</b>                       | <b>9,0 %</b> | <b>6,4 %</b> |

Note : p = données provisoires.  
 Source : Ifen.

### La dépense courante de gestion : répartition interne/externe

| en millions d'euros courants               | 1998       | 1999       | 2000       | 2001       | 2002       | 2003       | 2004       | 2005p      | Taux de variation annuel moyen (%) |              |              |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------------------------------|--------------|--------------|
|  |            |            |            |            |            |            |            |            | 2005/1998                          | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Dépense courante de gestion en « externe » | 352        | 434        | 450        | 459        | 477        | 486        | 541        | 535        | 6,2 %                              | 11,3 %       | -1,2 %       |
| Dépense courante de gestion en « interne » | 42         | 42         | 49         | 47         | 53         | 57         | 45         | 88         | 11,1 %                             | -21,1 %      | 95,1 %       |
| <b>Total de la dépense courante</b>        | <b>394</b> | <b>476</b> | <b>498</b> | <b>506</b> | <b>530</b> | <b>543</b> | <b>586</b> | <b>622</b> | <b>6,8 %</b>                       | <b>7,9 %</b> | <b>6,2 %</b> |
| - dont traitement et conditionnement       | 328        | 398        | 420        | 427        | 455        | 464        | 485        | 524        | 6,7 %                              | 4,5 %        | 8,0 %        |
| - dont stockage et entreposage             | 44         | 55         | 49         | 42         | 50         | 55         | 72         | 81         | 9,0 %                              | 30,4 %       | 12,4 %       |

Note : la somme des deux modes de traitement n'est pas rigoureusement égal au total car il existe quelques dépenses de transport, de mesures ou de prévention. p = données provisoires.  
 Source : Ifen.

### La dépense des entreprises et de l'administration publique

| en millions d'euros courants         | 1998       | 1999       | 2000       | 2001       | 2002       | 2003       | 2004       | 2005p      | Taux de variation annuel moyen (%) |              |              |
|--------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------------------------------|--------------|--------------|
|                                      |            |            |            |            |            |            |            |            | 2005/1998                          | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Dépense des entreprises              | 427        | 505        | 514        | 508        | 513        | 522        | 565        | 555        | 3,8 %                              | 8,3 %        | -1,9 %       |
| Dépense de l'administration publique | 54         | 50         | 56         | 64         | 65         | 80         | 90         | 143        | 14,9 %                             | 13,3 %       | 58,2 %       |
| <b>Total</b>                         | <b>481</b> | <b>555</b> | <b>570</b> | <b>573</b> | <b>578</b> | <b>601</b> | <b>655</b> | <b>697</b> | <b>5,5 %</b>                       | <b>9,0 %</b> | <b>6,4 %</b> |

Note : p = données provisoires.  
 Source : Ifen.

## Les dépenses de protection de l'environnement

### Poursuite de la hausse de la dépense de gestion des déchets radioactifs

#### La dépense de R&D et d'administration générale et communication

| en millions d'euros courants          | 1998       | 1999       | 2000       | 2001       | 2002       | 2003       | 2004       | 2005p      | Taux de variation annuel moyen (%) |              |                |
|---------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------------------------------|--------------|----------------|
|                                       |            |            |            |            |            |            |            |            | 2005/1998                          | 2004/2003    | 2005/2004      |
| Dépense de recherche et développement |            |            |            |            |            |            |            |            |                                    |              |                |
| - dépense courante                    | 222        | 233        | 236        | 228        | 233        | 255        | 265        | 240        | 1,1 %                              | 4,0 %        | -9,6 %         |
| - dépense en capital                  | 1          | 3          | 23         | 24         | 20         | 31         | 46         | 35         | n.s                                | 47,7 %       | -22,5 %        |
| <b>Total</b>                          | <b>223</b> | <b>236</b> | <b>259</b> | <b>252</b> | <b>253</b> | <b>286</b> | <b>311</b> | <b>275</b> | <b>3,1 %</b>                       | <b>8,8 %</b> | <b>-11,5 %</b> |
| - dont R&D loi de 1991                | 177        | 206        | 240        | 223        | 223        | 257        | 282        | 246        | 4,8 %                              | 9,7 %        | -12,8 %        |
| Dépense d'administration générale     | 26         | 23         | 18         | 17         | 18         | 18         | 19         | 18         | -4,9 %                             | 3,3 %        | 0,0 %          |
| <b>Dépense totale</b>                 | <b>249</b> | <b>259</b> | <b>278</b> | <b>269</b> | <b>270</b> | <b>304</b> | <b>329</b> | <b>293</b> | <b>2,4 %</b>                       | <b>8,4 %</b> | <b>-11,2 %</b> |

Note : p = données provisoires.  
Source : Ifen.

#### Inventaire des déchets nucléaires

Montants exprimés en m<sup>3</sup> hors secteur de la défense

| Type                                 | Stocks au 31 décembre 2004 |                |               |              |                | Prévisions horizon 2020 |
|--------------------------------------|----------------------------|----------------|---------------|--------------|----------------|-------------------------|
|                                      | Électronucléaire           | Recherche      | Industrie     | Médical      | Total          | Total                   |
| Haute activité                       | 1 462                      | 150            | -             | -            | 1 612          | 3 400                   |
| Moyenne activité - vie longue        | 27 766                     | 11 710         | 125           | -            | 39 601         | 48 600                  |
| Faible activité - vie longue         | 10 780                     | 19 805         | 15 891        | 20           | 46 496         | 103 500                 |
| Faible moyenne activité - vie courte | 550 350                    | 160 731        | 14 276        | 1 850        | 727 207        | 1 093 300               |
| Très faible activité                 | 55 656                     | 56 396         | 1 941         | -            | 113 993        | 519 500                 |
| <b>Total</b>                         | <b>646 014</b>             | <b>248 792</b> | <b>32 233</b> | <b>1 870</b> | <b>928 909</b> | <b>1 768 300</b>        |

Source : Andra.



## PROTECTION DE L'AIR : FORTE HAUSSE DES DÉPENSES DES INDUSTRIELS EN 2005

En 2005, la dépense de protection de l'air est en très forte progression, avec une hausse de près de 17 % par rapport à 2004. Le renforcement des cadres juridique et économique de la protection de l'air intervenu ces dernières années contribue à cette évolution. Les dépenses se sont élevées à 2,4 milliards d'euros en 2005. Elles ont notamment progressé sous l'impulsion des investissements antipollution des entreprises industrielles, en hausse de près de 54 % en 2005. Par ailleurs, le recours à certains produits spécialement adaptés à la protection de l'air, tels que les chaudières à condensation, les biocarburants, le fuel désulfuré et les véhicules propres se développe. En 2005, la dépense liée à l'utilisation de ces produits progresse de 14 %.

La dépense nationale de protection de l'air a doublé entre 1990 et 2005, passant ainsi de 1,2 milliard à 2,4 milliards d'euros. Le champ couvert par cette évaluation comprend :

- les mesures prises par les entreprises pour diminuer leurs rejets de polluants atmosphériques<sup>1</sup> ;
- les actions des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) et du Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air ;
- les produits utilisés dans un but explicite de protection de l'environnement, nommés produits connexes ou adaptés<sup>2</sup>.

En 2005, les industriels<sup>1</sup> réalisent précisément la moitié de la dépense. Ajoutée à l'utilisation par l'ensemble des entreprises de produits adaptés ou connexes, ce sont près des deux tiers de la dépense qui sont le fait du secteur des entreprises. Les ménages sont les seconds acteurs dans l'exécution des dépenses pour la protection de l'air avec 30 % en 2005. Les montants engagés par les administrations publiques ne représentent que 4 % des dépenses totales, dont un peu plus de la moitié pour la surveillance de la qualité de l'air.

Durant la période 1990-2005, la part relative des ménages à la dépense de protection de l'air s'est accrue, passant de 13 % en 1990 à 30 % en 2005. La contribution des entreprises a suivi l'évolution inverse : de 86 % en 1990 à 65 % en 2005.

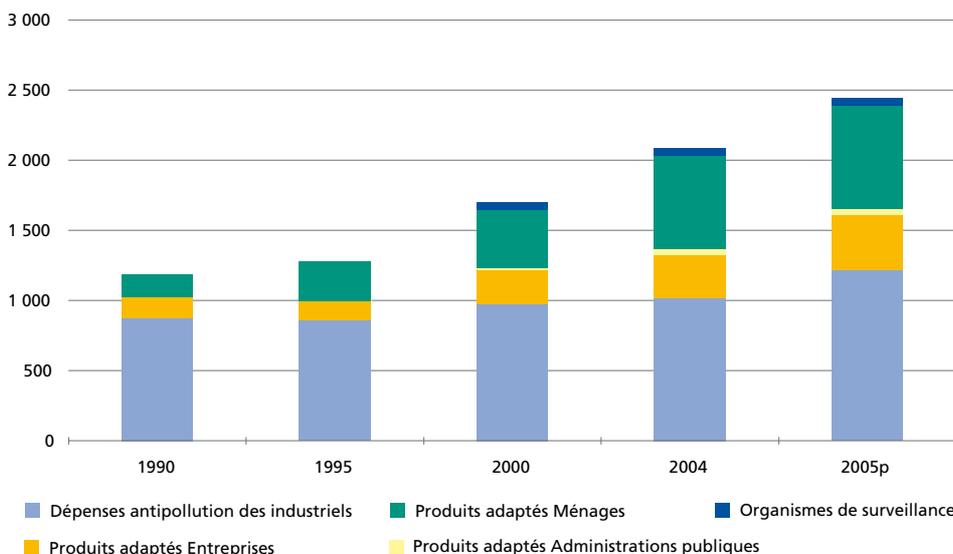
Le champ de la dépense retracée dans le compte est plus étroit que celui des politiques publiques qui se traduisent dans des textes de différentes natures (loi, directive, convention...). En particulier, il ne comprend pas les actions de maîtrise de l'énergie ni celles relatives au développement des

1 L'évaluation ne porte que sur les dépenses des établissements industriels (industries extractives, manufacturières et énergie). Les résultats sont issus de l'enquête Antipollution du service des études et statistiques industrielles (ministère chargé de l'Industrie). Les « petits » établissements (moins de 20, 50 ou 100 salariés, selon les secteurs d'activité) ne font pas partie du champ de l'enquête.

2 Les produits connexes sont utilisés spécifiquement pour la protection de l'air : filtres à particules, remplacement des pots catalytiques... Les produits adaptés rendent des services analogues à d'autres produits mais sont à la fois plus chers et moins polluants. Il s'agit notamment des fuels désulfurés, du GPL (gaz de pétrole liquéfié), des biocarburants, des véhicules propres, des chaudières à condensation, etc. Seul leur surcoût est comptabilisé.

## Entreprises et ménages à l'origine des dépenses pour la protection de l'air

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

énergies renouvelables (*voir encadré ci-après* : « *Le développement des énergies renouvelables* ») qui contribuent pourtant à la réduction des gaz à effet de serre (GES).

La loi sur l'air de 1996, ainsi que les directives européennes et les conventions internationales (convention de Rio en 1992, protocole de Kyoto signé en 1997 et en vigueur depuis 2005, directives relatives aux grandes installations de combustion et aux plafonds nationaux d'émissions...), constituent le cadre juridique de la politique de protection de l'air.

Le plan Climat, adopté en 2004 et révisé en 2006, définit les mesures à mettre en œuvre en matière de lutte contre le changement climatique. Une soixantaine d'actions traitent des différentes activités émettrices de GES en recherchant, pour chacune d'elles, les conditions d'une production durable (agriculture, industrie, énergie, transport, habitat...).

Parallèlement, en application de la directive « Permis » 2003/87/CE du 13 octobre 2003, un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre a été mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette bourse d'échanges vise à favoriser la réduction des émissions des industries les plus consommatrices d'énergie, à moindre coût économique et en limitant, pour les secteurs concernés, les effets de la concurrence intra-européenne. Un plan national d'allocation des quotas (PNAQ) a été établi en 2004, conformément à la directive.

Ces différents textes fixent des objectifs chiffrés de réduction des rejets de polluants atmosphériques. Le Citepa (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique)

réalise annuellement des inventaires nationaux d'émissions permettant d'en suivre la réalisation. S'agissant des GES, leur contribution au réchauffement climatique est agrégée dans le pouvoir de réchauffement global (PRG) dans lequel est exprimé l'objectif de réduction des émissions<sup>3</sup>.

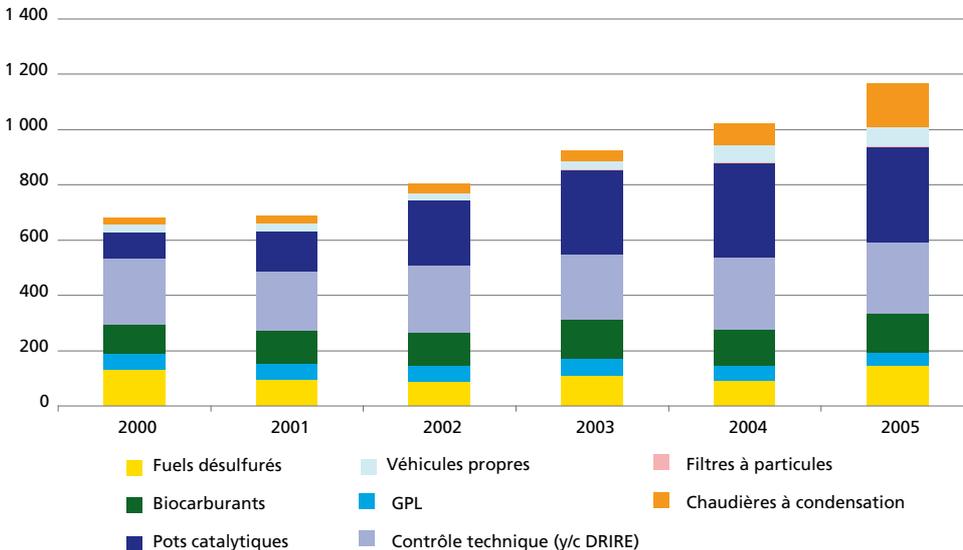
Le PRG français était évalué à 492 millions de tonnes équivalent carbone en 2004. Il a reculé de 7 % depuis 1990, soit une décroissance moyenne de 0,5 % par an. Sur la période 1990-2004, cette légère baisse du PRG ne concernait que les secteurs industriel et agricole. Les contributions au PRG des secteurs résidentiel/tertiaire et transport continuaient de progresser.

Les gains de GES réalisés par les activités industrielles sont souvent des gains de CO<sub>2</sub>. Ils découlent principalement de la maîtrise de la consommation d'énergie ainsi que des changements de combustible, tels le passage du fuel au gaz à moindre contenu en carbone ou le recours à l'électricité, principalement d'origine nucléaire, pour certains processus industriels. Les dépenses correspondantes ne rentrent alors pas dans l'évaluation du compte.

## En 2005, les dépenses pour les produits adaptés et connexes ont progressé de 14,4 %

### De nombreux produits adaptés et connexes

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

<sup>3</sup> Les polluants participant à la mesure du PRG sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), l'oxyde nitreux ou protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), le méthane (CH<sub>4</sub>) et les gaz fluorés (hydrofluorocarbures – HFC –, hydrocarbures perfluorés ou perfluorocarbures – PFC –, hexafluorure de soufre – SF<sub>6</sub>–).

En 2005, la dépense de protection de l'air en matière de produits adaptés et connexes est de l'ordre de 1,2 milliard d'euros, soit près de la moitié de la dépense totale. Elle a fortement progressé en 2005, avec une hausse de 14,4 % par rapport à 2004. Cette progression est très soutenue depuis 2001 avec une augmentation moyenne annuelle de 14 %.

À l'exception du fuel désulfuré et des chaudières émettant peu d'oxydes d'azote, ces produits sont liés à l'utilisation des véhicules.

La vérification de la carburation, et donc de la fonction « environnement » lors des contrôles techniques automobiles, ainsi que le remplacement des pots à filtre de dépollution essence et diesel, ont représenté plus de la moitié de la dépense en produits adaptés et connexes.

Il est à noter une forte progression de la dépense en chaudières à condensation qui a quadruplé entre 2003 et 2005. La technologie mise en œuvre associe réduction d'émissions et maîtrise de la demande énergétique. Son développement est encouragé par l'instauration du crédit d'impôt au 1<sup>er</sup> janvier 2005 ainsi que par le renchérissement du baril de pétrole, qui a battu des records historiques, entraînant une très forte hausse de la facture de chauffage.

Pour le compte de l'air, seul le surcoût de ces chaudières par rapport aux chaudières avec brûleur classique est pris en compte dans la dépense, soit près de 160 millions d'euros en 2005. Les chaudières à condensation font partie des produits adaptés et connexes qui ont progressé vivement depuis les années deux mille.

### Chaudières à condensation

|   | 2003  | 2004 | Tendance 2005 |
|---|-------|------|---------------|
| % chaudières à condensation dans les ventes de chaudières individuelles gaz | < 2 % | 4 %  | 7 à 10 %      |

Source : GFCC (groupement des fabricants de matériels de chauffage central).

Il faut également observer la progression de la dépense en biocarburants, de l'ordre de 8,2 % en 2005. Cette hausse est due à la forte augmentation des quantités de biocarburants incorporés aux carburants classiques, qui ont progressé respectivement pour l'éthanol et les esters de 42 % et 14 % en 2005. Parallèlement à cette forte hausse des volumes, le surcoût de production des biocarburants par rapport aux produits pétroliers s'est réduit du fait de la hausse du prix du baril de pétrole.

Les volumes de biocarburants vendus en 2005 se sont élevés à 561 milliers de m<sup>3</sup>, soit 1,1 % du total du marché des carburants routiers en 2005. Bien qu'en progression par rapport au 0,83 % enregistré en 2004<sup>4</sup>, ce taux d'incorporation des biocarburants dans les carburants routiers est près de deux fois inférieur à l'objectif de 2 % prévu initialement pour 2005.

Il est à noter également la très forte augmentation des dépenses en fuel désulfuré, qui progresse de 59,5 % en 2005, s'élevant à 147,3 millions d'euros. Cette hausse est notamment due à l'importante utilisation en 2005 de quantités de fuel à très basse teneur en soufre, qui ont progressé de près de 14 %.

4 Voir « L'intérêt des biocarburants pour l'environnement », Le 4 pages de l'Ifen, n° 108.

## Développement des biocarburants d'ici 2010 : des objectifs ambitieux

Les biocarburants sont utilisés en mélange avec l'essence et le gazole. L'Europe a indiqué l'objectif d'incorporer 2 % de biocarburants fin 2005, puis 5,75 % en 2010 dans la quantité totale d'essence et de gazole utilisée pour le transport. Ces taux ont été fixés par la directive européenne 2003/30/CE du 8 mai 2003. Dans son Livre blanc de 1997, l'Union européenne s'est par ailleurs prononcée pour que 12 % de sa consommation d'énergie soit issue de sources renouvelables en 2010.

La France a inscrit ces objectifs dans la loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique. Première puissance agricole européenne, la France prévoit de renforcer l'utilisation des biocarburants : 5,75 % en 2008, 7 % en 2010 et 10 % en 2015 selon le projet de loi d'orientation agricole et la communication du Premier Ministre à Rennes le 13 septembre 2005.

Le plan Climat de juillet 2004 vise une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 72,3 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> à l'horizon 2010. L'incorporation de 5,75 % de biocarburants fixée par la directive européenne devrait contribuer à hauteur de 10 % à cet objectif global de réduction. Le plan Biocarburants adopté en septembre 2004 concrétise ces mesures : il prévoit de tripler de là à 2007 la quantité de biocarburants bénéficiant d'une réduction partielle de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP). Une deuxième phase 2008-2010 prévoit de nouveaux agréments pour tenir l'objectif 2010.

Le parc de véhicules propres<sup>5</sup> s'est également développé en 2005. La dépense correspondante est en progression de 8,8 % en 2005, avec un montant de l'ordre de 70 millions d'euros. L'accroissement du parc d'autobus fonctionnant au gaz naturel de ville explique notamment cette progression.

## Les entreprises financent l'essentiel de la dépense en 2005

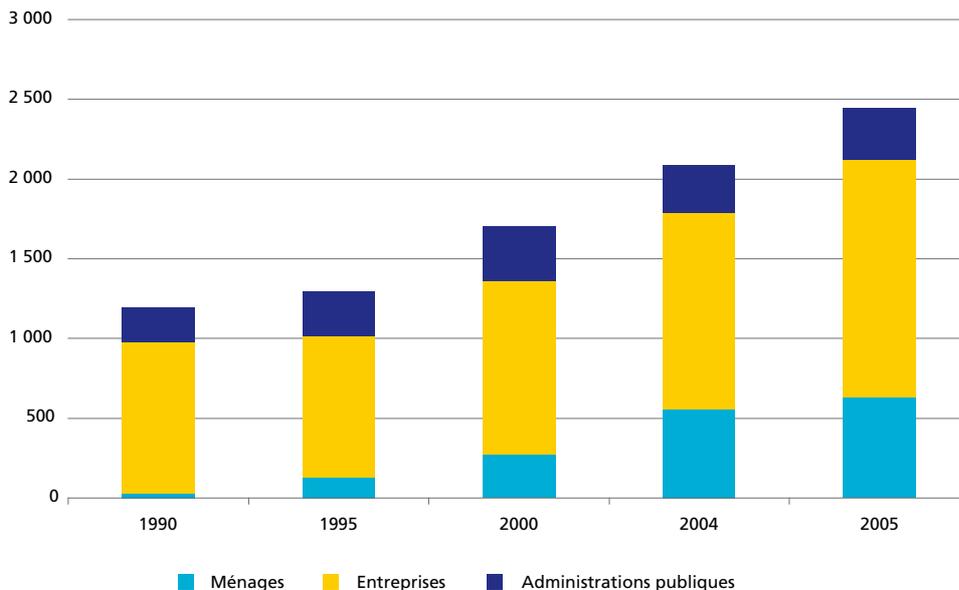
Les dépenses pour la protection de l'air sont, pour l'essentiel, financées par ceux qui les réalisent. C'est notamment le cas des investissements antipollution réalisés par les industriels. En conséquence, la répartition de la dépense de protection de l'air par agents financeurs est peu différente de sa répartition par agents « responsables ».

En 2005, les entreprises ont financé 61 % de la dépense et les ménages près de 28 %.

<sup>5</sup> Véhicules fonctionnant au GPL (gaz de pétrole liquéfié), au GNV (gaz naturel véhicules), à l'électricité, et véhicules hybrides.

## En 2005, le financement des entreprises augmente de 20 %

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

Les quelques transferts entre financeurs et « responsables » concernent d'une part les associations de surveillance de la qualité de l'air, dont le financement est assuré essentiellement par les administrations publiques mais dont une part est prise en charge par les entreprises. D'autre part, le recours aux biocarburants, aux véhicules propres ainsi qu'aux technologies propres (chaudières à condensation, etc.) est encouragé par l'État qui prend à sa charge une partie du financement. Dans le cas du gaz de pétrole liquéfié (GPL) et des biocarburants, cette prise en charge se fait par le biais d'une réduction de la taxe intérieure sur les produits pétroliers que les distributeurs de carburants reversent à l'État. Dans les autres cas, le financement de l'État prend la forme de crédits d'impôts.

Le crédit d'impôt dont bénéficient les chaudières à condensation, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005, ne se traduit pas dans le compte 2005 mais dans celui de 2006.

## Le développement des énergies renouvelables

En 2006, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a dressé le bilan physique du développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie réalisées depuis le milieu des années quatre-vingt-dix. En 2005, l'éolien enregistre une progression de 140 %, le marché des chaudières à bois a plus que doublé.

La maîtrise de l'énergie répond d'une part à l'épuisement des ressources en énergies fossiles et à leur renchérissement, et d'autre part à la généralisation de la mobilisation contre le changement climatique. Les objectifs sont de stabiliser en France les émissions de gaz à effet de serre en 2010 par rapport au niveau de 1990, puis de les diviser par 4 d'ici 2050.

### *Éolien : la puissance installée a presque doublé en 2005*

Près de 120 parcs éoliens (et bientôt 1 000 éoliennes) fonctionnent en France. Le rythme de développement de la filière s'accélère. La puissance installée en 2005 a ainsi été de 354 MW, soit une progression de 140 % par rapport à l'année 2004.

| Éolien en MW               | Avant 1999 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2004/2005 |
|----------------------------|------------|------|------|------|------|-----------|
| Puissance installée par an | 12         | 54   | 102  | 147  | 354  | +140 %    |
| Puissance cumulée*         |            | 142  | 244  | 391  | 745  | +90 %     |

\* En tenant compte des démantèlements.

Source : suivi-eolien.com de 1999 à 2004, Ademe pour 2005.

### *La biomasse connaît également un fort développement*

Le plan Biocarburants prévoit la mise en route de 6 nouvelles unités de production en 2007. Le plan Bois-Énergie aurait permis de réaliser près de 1 000 chaufferies collectives et industrielles en 7 ans.

Le développement des énergies renouvelables dans le bâtiment est lui aussi significativement positif, grâce notamment au succès du crédit d'impôt pour les particuliers mis en place début 2005.

Les ventes d'appareils de chauffage au bois ont ainsi connu une augmentation importante en 2005 : en particulier pour les chaudières à bois dont le marché a plus que doublé entre 2004 et 2005 (+127 %).

| Appareils de chauffage au bois (ventes annuelles) | 1996           | 1999           | 2001           | 2004           | 2005*          | 2004/2005    |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------|
| Foyers fermés et inserts                          | 171 500        | 187 650        | 209 400        | 221 800        | 250 000        | +13 %        |
| Poêles  | 54 000         | 48 250         | 64 700         | 83 000         | 120 000        | +45 %        |
| Chaudières  | 8 700          | 8 350          | 8 840          | 8 800          | 20 000         | +127 %       |
| <b>Total</b>                                      | <b>234 200</b> | <b>244 250</b> | <b>282 940</b> | <b>313 600</b> | <b>390 000</b> | <b>+24 %</b> |

\* Chiffres provisoires.

Source : Ifen / Observatoire de l'énergie / Ademe.

### ***Le marché du solaire en progression forte***

Le marché du solaire est lui aussi en progression forte, avec 14 000 chauffe-eau individuels vendus (+70 % par rapport à 2004) et une surface totale de capteurs installée de plus de 100 000 m<sup>2</sup> qui a presque doublé en un an.

| <b>Solaire thermique</b>                                  | <b>2002</b>   | <b>2003</b>   | <b>2004</b>   | <b>2005*</b>   | <b>2004/2005</b> |
|---|---------------|---------------|---------------|----------------|------------------|
| Quantité de chauffe-eau solaires individuels installés/an | 3 700         | 5 400         | 8 150         | 14 000         | +72 %            |
| Quantité de systèmes solaires combinés installés/an       | 420           | 400           | 600           | 1 800          | +200 %           |
| Eau chaude sanitaire collective (m <sup>2</sup> /an)      | 4 000         | 8 000         | 8 850         | 15 000         | +69 %            |
| <b>Marché total des capteurs (m<sup>2</sup>/an)</b>       | <b>27 320</b> | <b>38 840</b> | <b>50 340</b> | <b>106 400</b> | <b>+111 %</b>    |

\* Chiffres provisoires.

Source : Ifen / Enerplan / Ademe.

### ***Des efforts sur la maîtrise de l'énergie qui portent leurs fruits***

Auprès des particuliers, les appareils efficaces en énergie exercent de plus en plus d'attrait. La consommation d'énergie est devenue un critère d'achat : pour 51,8 % des Français, l'étiquette-énergie commence à avoir une influence sur le choix des appareils électroménagers.

| <b>Lampes basse consommation</b>                                  | <b>2002</b> | <b>2003</b> | <b>2004</b> |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Français qui possèdent une ou plusieurs lampes basse consommation | 44,7 %      | 48,7 %      | 51,1 %      |

Source : TNS / Sofres / pour l'Ademe.

| <b>Appareils frigorifiques</b>           | <b>2002</b> | <b>2003</b> | <b>2004</b> |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Ventes d'appareils frigorifiques A et A+ | 43 %        | 58 %        | 70 %        |

Source : TNS / Sofres / pour l'Ademe.

## ANNEXES

### Données chiffrées

#### La dépense de protection de la qualité de l'air

| en millions d'euros courants                   | 1990         | 1995         | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005p        | Taux de variation annuel moyen (%) |               |               |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------------------|---------------|---------------|
|  |              |              |              |              |              |              |              |              | 2005/1990                          | 2004/2003     | 2005/2004     |
| <b>Dépense totale</b>                          | <b>1 191</b> | <b>1 296</b> | <b>1 703</b> | <b>1 736</b> | <b>1 880</b> | <b>1 961</b> | <b>2 089</b> | <b>2 443</b> | <b>4,9 %</b>                       | <b>6,6 %</b>  | <b>16,9 %</b> |
| Dépense courante                               | 837          | 978          | 1 372        | 1 393        | 1 529        | 1 601        | 1 709        | 1 905        | 5,6 %                              | 6,7 %         | 11,5 %        |
| Dépense en capital                             | 344          | 306          | 335          | 338          | 336          | 340          | 381          | 538          | 3,0 %                              | 12,0 %        | 41,4 %        |
| <b>Les composantes de la dépense</b>           | <b>1 191</b> | <b>1 296</b> | <b>1 703</b> | <b>1 736</b> | <b>1 880</b> | <b>1 961</b> | <b>2 089</b> | <b>2 443</b> | <b>4,9 %</b>                       | <b>6,6 %</b>  | <b>16,9 %</b> |
| Producteurs                                    | 876          | 872          | 1 022        | 1 049        | 1 076        | 1 036        | 1 069        | 1 276        | 2,5 %                              | 3,2 %         | 19,4 %        |
| - Industrie                                    | 870          | 855          | 972          | 1 001        | 1 018        | 983          | 1 015        | 1 222        | 2,3 %                              | 3,3 %         | 20,3 %        |
| - Organismes spécialisés                       | 5            | 16           | 50           | 48           | 57           | 53           | 53           | 54           | 16,6 %                             | 0,9 %         | 1,5 %         |
| Produits adaptés et connexes                   | 315          | 424          | 681          | 687          | 805          | 925          | 1 021        | 1 168        | 9,1 %                              | 10,4 %        | 14,4 %        |
| - Ménages                                      | 159          | 282          | 417          | 437          | 532          | 613          | 670          | 736          | 10,8 %                             | 9,3 %         | 9,8 %         |
| - Entreprises                                  | 156          | 139          | 250          | 235          | 255          | 289          | 307          | 385          | 6,2 %                              | 6,3 %         | 25,5 %        |
| - Administrations publiques                    | 0            | 3            | 15           | 14           | 18           | 23           | 44           | 47           |                                    | 88,1 %        | 6,3 %         |
| <b>Produits adaptés et connexes par nature</b> | <b>315</b>   | <b>424</b>   | <b>681</b>   | <b>687</b>   | <b>805</b>   | <b>925</b>   | <b>1 021</b> | <b>1 168</b> | <b>9,1 %</b>                       | <b>10,4 %</b> | <b>14,4 %</b> |
| Essence sans plomb                             | 208          | 190          | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | -                                  | -             |               |
| Fuels désulfurés                               | 66           | 38           | 131          | 94           | 87           | 110          | 92           | 147          | 5,5 %                              | -16,2 %       | 59,5 %        |
| GPL  | 0            | 6            | 59           | 60           | 60           | 61           | 53           | 47           |                                    | -13,6 %       | -10,6 %       |
| Biocarburants                                  | 0            | 64           | 107          | 119          | 121          | 140          | 130          | 141          |                                    | -7,1 %        | 8,2 %         |
| Contrôle technique                             | 36           | 56           | 235          | 214          | 240          | 238          | 261          | 258          | 14,0 %                             | 9,5 %         | -1,4 %        |
| Pots catalytiques (remplacement)               | 5            | 66           | 97           | 146          | 236          | 306          | 341          | 346          | 33,2 %                             | 11,4 %        | 1,8 %         |
| Filtres à particules bus                       | 0            | 0            | 0            | 1            | 1            | 1            | 1            | 1            |                                    | 0,0 %         |               |
| Véhicules propres                              | 0            | 4            | 30           | 25           | 26           | 29           | 64           | 69           |                                    | 120,7 %       | 8,8 %         |
| Chaudières                                     | 0            | 0            | 22           | 28           | 34           | 40           | 79           | 158          |                                    | 99,7 %        |               |
| <b>La dépense par agent responsable</b>        | <b>1 191</b> | <b>1 296</b> | <b>1 703</b> | <b>1 736</b> | <b>1 880</b> | <b>1 961</b> | <b>2 089</b> | <b>2 443</b> | <b>4,9 %</b>                       | <b>6,6 %</b>  | <b>16,9 %</b> |
| Ménages  | 159          | 282          | 417          | 437          | 532          | 613          | 670          | 736          | 10,8 %                             | 9,3 %         | 9,8 %         |
| Entreprises                                    | 1 025        | 994          | 1 216        | 1 229        | 1 265        | 1 266        | 1 336        | 1 620        | 3,1 %                              | 5,5 %         | 21,3 %        |
| Administrations publiques                      | 7            | 20           | 70           | 69           | 83           | 82           | 84           | 87           | 18,4 %                             | 1,9 %         | 4,0 %         |
| <b>La dépense par agent financeur</b>          | <b>1 191</b> | <b>1 296</b> | <b>1 703</b> | <b>1 736</b> | <b>1 880</b> | <b>1 961</b> | <b>2 089</b> | <b>2 443</b> | <b>4,9 %</b>                       | <b>6,6 %</b>  | <b>16,9 %</b> |
| Ménages  | 26           | 128          | 273          | 294          | 394          | 478          | 554          | 634          | 23,6 %                             | 15,9 %        | 14,4 %        |
| Entreprises                                    | 953          | 886          | 1 089        | 1 126        | 1 170        | 1 201        | 1 238        | 1 488        | 3,0 %                              | 3,0 %         | 20,2 %        |
| Administrations publiques                      | 211          | 281          | 341          | 316          | 317          | 281          | 298          | 322          | 2,9 %                              | 5,7 %         | 8,1 %         |

Note : p = données provisoires.  
Source : Ifen.



## NOUVELLE PROGRESSION DES DÉPENSES DE LUTTE CONTRE LE BRUIT EN 2005

La dépense de lutte contre le bruit, en 2005, a atteint 4,7 % de la dépense de protection de l'environnement. Elle est évaluée à 1,7 milliard d'euros et se compose à 62 % de dépense d'investissement. L'isolation acoustique des bâtiments, l'insonorisation des véhicules et les actions entreprises le long des infrastructures de transport génèrent l'essentiel de la dépense. En 2005 à nouveau, les actions visant à limiter la propagation du bruit progressent davantage que la prévention des émissions sonores à la source.

Interrogés sur les nuisances qu'ils subissent dans leur cadre de vie, les ménages urbains<sup>1</sup> – plus de la moitié de la population – évoquent en premier lieu la question du bruit, avant même celle de la pollution. Plus de la moitié se disent gênés par le bruit à leur domicile, et les transports sont pointés comme la source principale de la nuisance. Pour 37 % des ménages habitant dans une cité ou un grand ensemble urbain, la gêne est même fréquente, mais c'est alors le voisinage qui est désigné comme la cause principale<sup>2</sup>. Ces données témoignent à la fois de l'importance de la question du bruit et du rôle déterminant des transports et de l'habitat.

En 2005, la dépense de protection contre les nuisances sonores est évaluée à 1,7 milliard d'euros. Dans un contexte fortement marqué par le plan national d'action de lutte contre le bruit du ministère de l'Écologie et du Développement durable en 2003, les dépenses visant à réduire l'exposition au bruit des logements par des dispositifs de type écrans anti-bruit, revêtement routier moins bruyant ou meulage des rails, sont le moteur principal de l'expansion des dépenses comptabilisées.

L'accroissement en 2005 de la dépense de lutte contre le bruit est évalué à 250 millions d'euros, soit une hausse de 18 % par rapport à 2004. Cette forte progression est très concentrée sur le volet transports terrestres du plan national d'action de lutte contre le bruit. L'augmentation des crédits comptabilisés – 191 millions d'euros – représente les trois quarts de la hausse de la dépense totale de lutte contre le bruit. Les opérations concernées sont inscrites dans les contrats de plan État-région (CPER) 2000-2006 et s'échelonnent sur la durée des contrats. La difficulté technique d'identifier, dans un cadre annuel, la composante de lutte contre le bruit au sein de programmes plus globaux, limite la signification des évolutions annuelles obtenues.

Hors programme visant à protéger les locaux fortement exposés au bruit, la dépense de lutte contre le bruit progresse de 4,7 % en 2005 et marque donc un ralentissement par rapport à la croissance de 9 % enregistrée en 2004.

1 Il s'agit des ménages résidant dans une unité urbaine de plus de 50 000 habitants.

2 Insee Première n° 868, « Mesurer la qualité de vie dans les grandes agglomérations », octobre 2002.

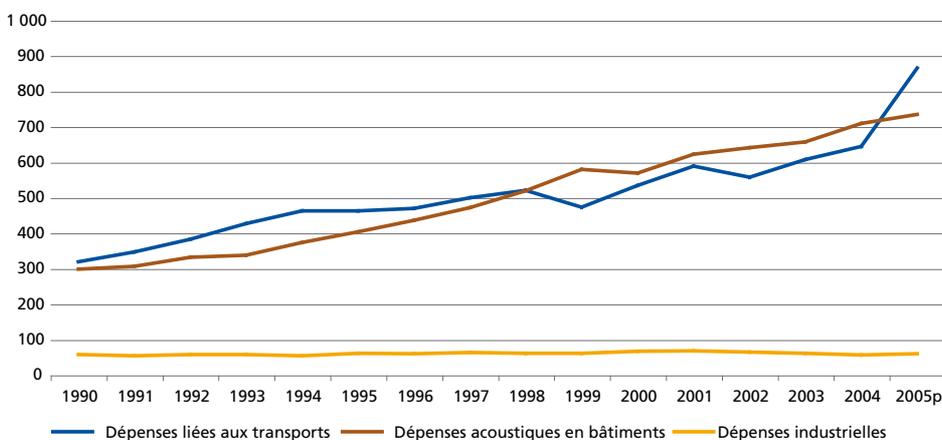
Le compte de la dépense de lutte contre le bruit distingue 3 types d'actions : celles destinées à la réduction des émissions sonores liées au transport, en agissant directement sur les véhicules et les infrastructures de transport (52 % de la dépense de lutte contre le bruit), les mesures de protection de l'habitat (44 %) et celles liées à la production industrielle (4 %).

Les dépenses visant à lutter contre le bruit inhérent au transport ont progressé de 34 % en 2005 pour atteindre 866 millions d'euros. En 2005, leur progression accélérée est liée à l'enregistrement précédemment évoqué des crédits des CPER de la période 2000-2006. Elles dépassent les dépenses d'isolation acoustique des logements, jusque-là plus élevées. La croissance des dépenses relatives aux fenêtres à double vitrage, à l'isolation de façade et aux autres types d'isolation ralentit à +4 % en 2005. Elle était deux fois plus rapide en 2004. Cette dépense atteint 735 millions d'euros en 2005.

Les dépenses de protection contre le bruit des établissements industriels s'élèvent à 60 millions d'euros en 2005. On observe un léger rebond de ces dépenses, qui ne suffit pourtant pas à retrouver le niveau de la dépense antérieure.

### Une dépense de lutte contre le bruit majoritairement liée aux logements et aux transports

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire

Source : Ifen.

### Une progression des dépenses liées au bruit des transports

Sous l'impulsion principale du programme intégré aux CPER visant à protéger les locaux fortement exposés au bruit<sup>3</sup> du transport terrestre et du remplacement des pots silencieux des

3 Les seuils à partir desquels les logements sont considérés comme exposés sont les suivants :

- pour les logements situés en zone urbaine sensible : exposition à plus de 70 décibels le jour ou à plus de 65 décibels la nuit,

- pour les autres logements : exposition à plus de 70 décibels le jour et exposition à plus de 65 décibels la nuit.

véhicules, le domaine des transports a mobilisé 52 % de la dépense de lutte contre le bruit en 2005. Hors programme relatif aux infrastructures de transport terrestre, la lutte contre le bruit lié au transport progresse de 6 %. À lui seul, le transport routier a concentré 99 % de la dépense pour ces dispositifs de protection.

Le remplacement des silencieux sur les pots d'échappement est resté le premier poste de dépenses pour la protection contre le bruit lié au transport, bien que son rythme de croissance faiblisse légèrement. Il a atteint 456 millions d'euros en 2005 pour les véhicules légers, en hausse de plus de 6 % par rapport à 2004. Cette progression résulte de l'accroissement du parc automobile en âge de remplacer la partie silencieuse du pot d'échappement.

Les dépenses afférentes au traitement des infrastructures de transport terrestre ont sensiblement augmenté depuis 2000, année de mise en œuvre des CPER. Au cours des années quatre-vingt-dix, la dépense était en moyenne d'environ 90 millions d'euros par an. Sur la période 2000-2005, elle est passée à près de 220 millions d'euros. Les financements affectés à la résorption des points noirs de bruit sur le réseau national en constituent la plus grande part, les trois quarts en moyenne au cours des années 2000-2005.

L'édification de murs antibruit et de dispositifs d'isolation des façades des logements fortement exposés au bruit des transports routiers s'intensifie. Depuis 2000, la profession des réalisateurs d'écrans acoustiques évalue la surface annuelle d'écran acoustique à environ 120 000 m<sup>2</sup> (soit environ 40 km de linéaire par an)<sup>4</sup>. Les efforts en faveur de la lutte contre les émissions sonores des transports terrestres ont ainsi permis d'isoler, en moyenne, environ 5 000 logements par an.

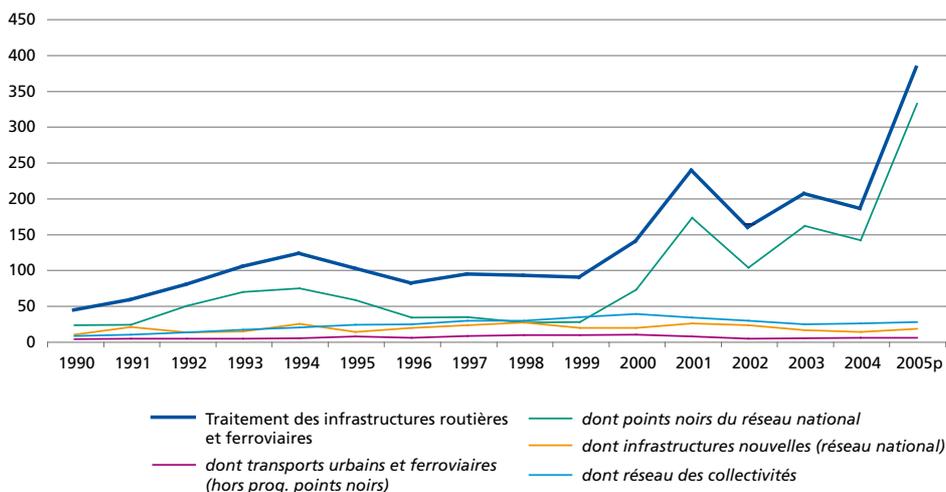
Bien que l'État reste le principal donneur d'ordres, les collectivités locales interviennent, en complément, sur le réseau communal et départemental. Leur dépense, évaluée à 27 millions d'euros en 2005, progresse à un rythme régulier, voisin de 6 % par an. On note également l'effort des sociétés d'autoroute sur le réseau concédé lors de la construction de nouveaux tronçons, dont les dépenses de lutte contre le bruit progressent de 37 % à 17 millions d'euros. En revanche, les actions réalisées sur le réseau urbain et ferroviaire (hors programme de points noirs) diminuent en 2005 (-6 %).

Le volume de dépenses consacrées aux infrastructures routières et ferroviaires reste relativement faible avec 49 millions d'euros en 2005. Après un tassement depuis 2000, elles se relèvent en 2005.

4 D'après l'étude « Les écrans acoustiques : Répartition 1994-2005 » réalisée par l'Association professionnelle des réalisateurs d'écrans acoustiques (Aprea), représentant environ 80 % du marché des réalisateurs d'écrans acoustiques.

### Pic de croissance des dépenses liées au transport en 2005

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire  
 Source : Ifen.

Le développement des systèmes d'information, nécessaires à l'établissement et au suivi des politiques de lutte contre le bruit, a généré des dépenses plus modestes. Depuis 2002, les crédits des budgets des observatoires du bruit, y compris ceux liés au classement sonore des voies, n'ont pas dépassé la barre des 2 millions d'euros. 2005 ne déroge pas à cette règle : la dépense déléguée aux directions départementales de l'équipement a atteint 1,1 million d'euros. La directive sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement<sup>5</sup> impose, en effet, la réalisation de cartes de bruit « stratégiques » pour informer le public sur les niveaux de bruit et leurs effets, ainsi que pour l'élaboration de plans de prévention et de réduction du bruit. Cette phase doit être achevée avant le 30 juin 2007 pour les cartes relatives aux agglomérations de plus de 250 000 habitants ainsi qu'aux territoires concernés par les routes (quel que soit leur statut) dont le trafic dépasse 6 millions de véhicules par an, aux voies ferrées de plus de 60 000 passages de trains par an et aux aéroports de plus de 50 000 mouvements par an.

Le bruit autour des aéroports est appréhendé au travers de dispositifs spécifiques de mesure du niveau sonore. Les actions limitant le bruit des avions sont essentiellement d'ordre réglementaire, comme l'interdiction des atterrissages de nuit, et ne génèrent pas ou peu d'activités spécifiques, objets de l'évaluation monétaire du compte. En 2005, aucun dispositif nouveau n'a été mis en place.

<sup>5</sup> Directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement. Ordonnance n° 2004-1199 du 12 novembre 2004 prise pour la transposition de la directive.

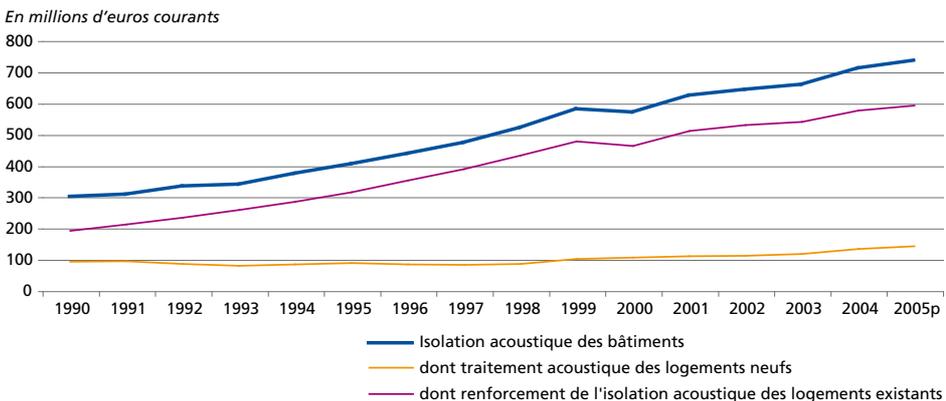
Le développement de l'information relative aux nuisances sonores est un outil qui permet, en particulier, d'initier le dialogue entre les gestionnaires d'infrastructures et les riverains de zones de bruit critique, sur des bases objectives.

## Une contraction de la croissance des dépenses d'isolation des logements

La dépense relative à l'isolation phonique des logements en général a augmenté de 4 % en 2005 (contre 7,9 % en 2004)<sup>6</sup>. En 2005, le contexte du marché de l'isolation acoustique des logements semble être plus favorable aux logements neufs qu'à la réhabilitation des logements existants. La progression de la dépense relative à la pose de fenêtres acoustiques dans les logements neufs (+7 %) a semblé s'essouffler légèrement par rapport à 2004 (+13 %). La dépense a bénéficié du climat favorable enregistré sur le marché immobilier. En effet, en 2005, la construction de logements neufs a atteint un niveau historiquement élevé, en dépit d'un léger fléchissement du rythme de croissance par rapport à 2004. Les niveaux record observés dans le bâtiment ont bénéficié d'une atténuation de la hausse des coûts.

La dynamique est un peu moins soutenue dans la réhabilitation des logements anciens. La croissance des travaux réalisés sur les menuiseries extérieures a légèrement fléchi par rapport à 2004. Elle passe à 3 % et situe la dépense à 590 millions d'euros. D'après l'analyse du compte logement<sup>7</sup>, les travaux de réhabilitation ont bénéficié d'une hausse en volume de 1 % en 2005.

### Progression ralentie de la construction de logements selon les normes acoustiques



Note : p = provisoire

Source : Ifen.

6 Seuls les doubles vitrages acoustiques sont comptabilisés, le double vitrage d'isolation thermique relevant de la maîtrise d'énergie et ne rentrant pas dans le champ de ce compte. Cette distinction ne peut toutefois être opérée dans le cas des travaux de réhabilitation des logements anciens.

7 Service économie, statistiques et prospective du ministère de l'Équipement (Sesp).

Sont à noter également les opérations d'isolation acoustique des locaux publics comme les cantines ou bien les crèches. Les crédits publics débloqués dans le cadre du programme de réhabilitation acoustique « 1 000 cantines », lancé fin 1992, ont été de l'ordre de 30 millions d'euros. Aujourd'hui, les locaux recevant de jeunes enfants font l'objet d'un traitement analogue. Cependant, seuls les crédits engagés par l'État, 0,2 million d'euros en 2005, ont pu être recensés dans le cadre du compte. Les actions initiées par les collectivités locales ne sont pas comptabilisées.

## Des mesures curatives privilégiées

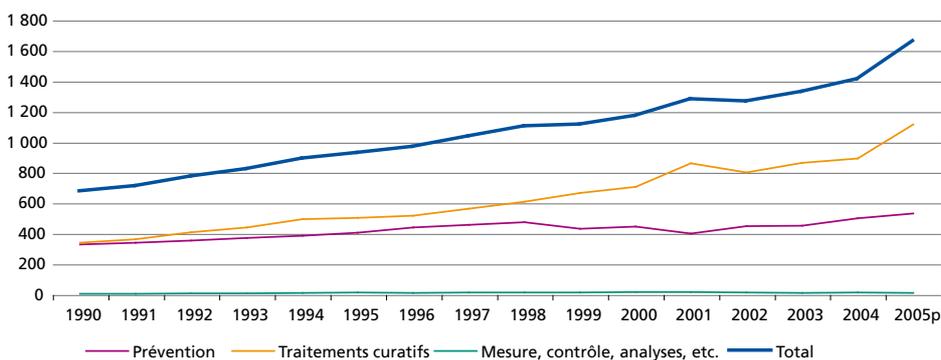
Parmi les actions de lutte contre le bruit, certaines relèvent de la prévention pour réduire les émissions sonores à la source. Les autres s'attachent à limiter la propagation des nuisances et sont davantage « curatives ». Les actions destinées à la mesure et au contrôle des émissions sonores constituent une troisième catégorie qui n'a mobilisé que 1 % des dépenses de lutte contre le bruit en 2005.

La protection contre les nuisances sonores est essentiellement axée sur les traitements curatifs, c'est-à-dire que la mesure de protection intervient une fois que le bruit existe. Il peut s'agir alors d'édification de murs antibruit ou bien de pose de fenêtres acoustiques. Avec plus d'un milliard de dépenses, soit les deux tiers de la dépense totale, ces mesures correctrices enregistrent la plus forte progression en 2005 (+25 %).

Les efforts consentis pour limiter les émissions de bruit à la source ont représenté 532 millions d'euros et équivalent à 32 % de la dépense totale. Il s'agit notamment de l'installation de silencieux sur le pot d'échappement des véhicules ou des mesures prises par les industriels pour réduire le

### Protection axée sur les traitements curatifs : une progression fulgurante en 2005

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire

Source : Ifen.

bruit de leur activité. Après une hausse de 11 % en 2004, leur croissance a un peu fléchi en 2005, à +6 %.

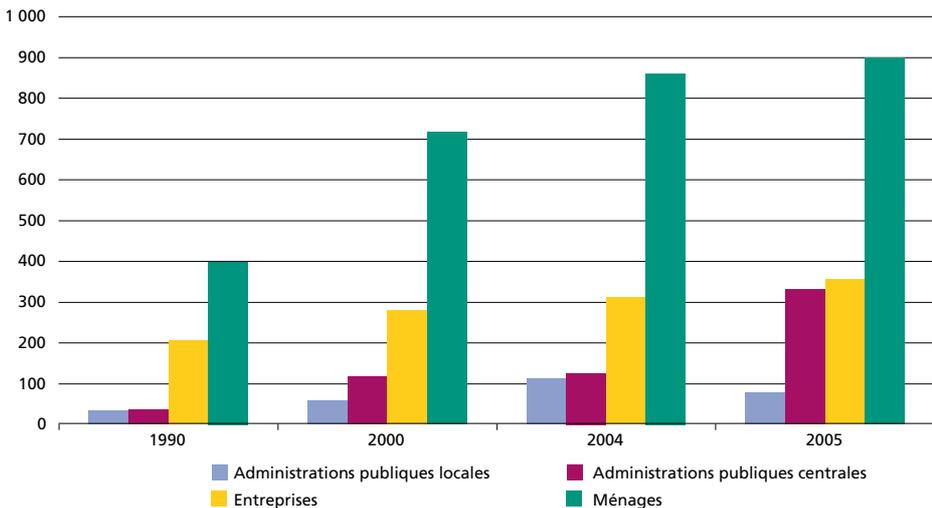
Jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, les dépenses engagées pour les actions curatives et pour la prévention étaient proches. Depuis 1998, les premières progressent davantage et de manière plus chaotique.

## Des financements locaux réévalués à la hausse

Ménages et entreprises participent à hauteur de 75 % au financement de la lutte contre le bruit. Le poids de ces financements privés tend à se contracter. Il est passé de 90 % en 1990 à 80 % en 2004 puis à 75 % en 2005. Cela résulte essentiellement de l'accroissement des financements publics. En particulier, la contribution des collectivités locales au programme des CPER visant à limiter la propagation du bruit des transports terrestres a augmenté sensiblement. Sur l'ensemble de la période 2000-2005, les collectivités ont ainsi débloqué près de 500 millions d'euros, soit le double des financements de l'État. Elles participent également aux travaux de réhabilitation acoustique des locaux anciens, soit directement en tant que donneurs d'ordre, comme ceux effectués dans les hôpitaux, soit par l'intermédiaire des Offices publics d'HLM. Cette participation financière représente en moyenne un tiers de leur financement pour la lutte contre le bruit.

### Financement majoritaire des ménages mais la contribution des collectivités locales progresse fortement

*En millions d'euros courants*



Source : Ifen.

L'État peut également intervenir dans le financement de la réhabilitation acoustique des logements en distribuant des aides aux propriétaires (Agence nationale pour la réhabilitation urbaine, mission bruit/DPPR). Toutefois, les aides versées aux riverains des 10 principaux aéroports pour limiter la gêne occasionnée par le bruit des avions ne transitent plus par l'Ademe<sup>8</sup>. En place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) vise à pérenniser la prise en compte des besoins importants d'isolation acoustique des riverains par une gestion plus localisée. Désormais, chaque aéroport distribue aux riverains les recettes de la taxe acquittée par les compagnies aériennes. En 2005, celles-ci ont acquitté 22,9 millions d'euros, soit moins de la moitié des 55 millions attendus. Le décret du 22 décembre 2005 a revalorisé la TNSA par une majoration de 80 % des recettes disponibles pour les logements situés autour des 10 principaux aéroports français. En 2006, une recette de l'ordre de 45 millions d'euros est escomptée.

Les ménages financent leur dépense de remplacement des silencieux des pots d'échappement de leurs véhicules. Le financement des travaux de réhabilitation en vue d'améliorer le confort acoustique de leur logement est également à leur charge, déduction faite des aides octroyées.

Les entreprises financent intégralement le volet bruit industriel, les silencieux des pots d'échappement sur leur parc automobile ainsi que les travaux contre le bruit sur le réseau autoroutier dont elles sont gestionnaires. Les entreprises du bâtiment financent également les investissements nécessaires au respect des normes acoustiques lors de la construction de logements.

En 2005, la lutte contre le bruit a ainsi été prise en charge à hauteur de 54 % par les ménages, 21 % par les entreprises, 20 % par les collectivités locales et 5 % par l'État.

<sup>8</sup> L'ancien dispositif reposait sur le versement d'aides par l'Ademe, classée dans le secteur des administrations publiques, qui recevait de l'État une dotation budgétaire.

## ANNEXES

### Méthodologie

La réduction du bruit et des vibrations est définie par la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) et Eurostat comme « toute activité pour réduire les émissions de bruit et les vibrations à la source, afin de protéger les personnes et les constructions exposées au bruit et aux vibrations. La réduction du bruit et des vibrations pour la protection des postes de travail est exclue ainsi que la démolition d'immeubles pour des raisons d'exposition excessive au bruit et aux vibrations ».

Dans l'évaluation de la dépense présentée ici, les émissions sonores proviennent de l'appareil productif, des véhicules roulants ou bien des avions.

Les moyens de protection diffèrent en fonction de la source et du récepteur du bruit. Le bruit peut être diminué à la source de l'émission. C'est le cas pour les émissions sonores des appareils industriels et des voitures. La propagation du bruit peut aussi être limitée grâce à la construction de dispositifs d'isolation des bâtiments industriels ou de murs antibruit le long des voies routières. Enfin, la lutte contre le bruit vise à protéger directement les personnes exposées. Il s'agit alors de l'isolation acoustique des bâtiments à caractère résidentiel.

L'isolation acoustique des bâtiments relative aux bruits « intérieurs » est exclue du compte. La dépense de lutte contre le bruit désigne, en effet, les dépenses relatives à la protection contre le bruit « environnemental ».

L'évaluation de la dépense de lutte contre le bruit est cependant incomplète puisqu'elle n'intègre pas le surcoût d'acquisition de véhicules routiers et matériels ferroviaires moins bruyants.

### Données chiffrées

#### La dépense de lutte contre le bruit

| en millions d'euros courants | 1990       | 1995       | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005p        | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |               |
|------------------------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------------|--------------|---------------|
|                              |            |            |              |              |              |              |              |              | 2005/1990                            | 2004/2003    | 2005/2004     |
| Dépense courante             | 312        | 430        | 497          | 460          | 516          | 529          | 594          | 632          | 4,8 %                                | 12,3 %       | 6,4 %         |
| Dépense en capital           | 363        | 497        | 674          | 819          | 748          | 798          | 817          | 1 029        | 7,2 %                                | 2,3 %        | 25,9 %        |
| <b>Total</b>                 | <b>676</b> | <b>928</b> | <b>1 170</b> | <b>1 279</b> | <b>1 265</b> | <b>1 327</b> | <b>1 411</b> | <b>1 661</b> | <b>6,2 %</b>                         | <b>6,3 %</b> | <b>17,7 %</b> |

Note : p = données provisoires.  
Source : Ifen.

**La dépense de lutte contre le bruit liée aux secteurs**

| en millions d'euros courants                             | 1990       | 1995       | 2000       | 2001       | 2002       | 2003       | 2004       | 2005p      | Taux de variation annuel moyen ( % ) |               |               |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------------------------------|---------------|---------------|
|  |            |            |            |            |            |            |            |            | 2005/1990                            | 2004/2003     | 2005/2004     |
| <b>Dépenses liées aux transports</b>                     | <b>319</b> | <b>463</b> | <b>532</b> | <b>584</b> | <b>556</b> | <b>608</b> | <b>643</b> | <b>864</b> | <b>6,9 %</b>                         | <b>5,8 %</b>  | <b>34,5 %</b> |
| Véhicules légers (remplacement silencieux)               | 264        | 343        | 370        | 321        | 372        | 377        | 431        | 456        | 3,7 %                                | 14,5 %        | 5,7 %         |
| Deux roues (remplacement silencieux)                     | 12         | 12         | 15         | 16         | 17         | 17         | 17         | 18         | 3,1 %                                | -2,5 %        | 7,5 %         |
| Contrôle technique, contrôle de conformité, etc.         | -          | 4          | 6          | 5          | 6          | 6          | 7          | 6          |                                      | 10,0 %        | -2,0 %        |
| Revêtements silencieux (voies urbaines et péri-urbaines) | 1          | 1          | 1          | 1          | 1          | 1          | 1          | 1          | -0,8 %                               | 0,0 %         | -11,4 %       |
| Traitement des infrastructures de transports terrestres  | 43         | 101        | 138        | 238        | 158        | 205        | 184        | 381        | 15,7 %                               | -10,1 %       | 106,8 %       |
| Système d'information des infrastructures et aéroports   | -          | 1          | 1          | 3          | 2          | 1          | 2          | 2          |                                      | 72,8 %        | -32,2 %       |
| <b>Dépenses acoustiques en bâtiments</b>                 | <b>301</b> | <b>407</b> | <b>569</b> | <b>622</b> | <b>642</b> | <b>658</b> | <b>710</b> | <b>735</b> | <b>6,1 %</b>                         | <b>7,9 %</b>  | <b>3,6 %</b>  |
| Isolation acoustique des bâtiments                       | 299        | 404        | 569        | 622        | 642        | 658        | 710        | 735        | 6,2 %                                | 7,9 %         | 3,6 %         |
| <b>Dépenses industrielles</b>                            | <b>58</b>  | <b>61</b>  | <b>67</b>  | <b>68</b>  | <b>65</b>  | <b>61</b>  | <b>57</b>  | <b>60</b>  | <b>0,3 %</b>                         | <b>-7,1 %</b> | <b>5,9 %</b>  |
| Établissements industriels                               | 52         | 51         | 60         | 62         | 61         | 58         | 52         | 57         | 0,6 %                                | -9,7 %        | 9,6 %         |
| Système d'information des établissements industriels     | 5          | 10         | 7          | 6          | 4          | 3          | 5          | 3          | -3,8 %                               | 35,1 %        | -35,7 %       |

Note : p = données provisoires.  
Source : Ifen.

**La dépense de lutte contre le bruit réalisée par les ménages**

| en millions d'euros courants | 1990       | 1995       | 2000       | 2001       | 2002       | 2003       | 2004       | 2005p      | Taux de variation annuel moyen ( % ) |               |              |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------------------------------|---------------|--------------|
|                              |            |            |            |            |            |            |            |            | 2005/1990                            | 2004/2003     | 2005/2004    |
| Dépense courante             | 256        | 341        | 379        | 336        | 387        | 394        | 452        | 478        | 4,3 %                                | 14,5 %        | 5,9 %        |
| <b>Total</b>                 | <b>256</b> | <b>341</b> | <b>379</b> | <b>336</b> | <b>387</b> | <b>394</b> | <b>452</b> | <b>478</b> | <b>4,3 %</b>                         | <b>14,5 %</b> | <b>5,9 %</b> |

Note : p = données provisoires.  
Source : Ifen.

**La dépense de lutte contre le bruit réalisée par les entreprises**

| en millions d'euros courants | 1990       | 1995       | 2000       | 2001       | 2002       | 2003p      | 2004       | 2005p      | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |              |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|                              |            |            |            |            |            |            |            |            | 2005/1990                            | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Dépense courante             | 52         | 77         | 96         | 96         | 102        | 103        | 106        | 109        | 5,1 %                                | 2,6 %        | 3,0 %        |
| Dépense en capital           | 323        | 437        | 590        | 672        | 671        | 670        | 711        | 732        | 5,6 %                                | 6,1 %        | 3,0 %        |
| <b>Total</b>                 | <b>375</b> | <b>513</b> | <b>686</b> | <b>768</b> | <b>773</b> | <b>773</b> | <b>816</b> | <b>841</b> | <b>5,5 %</b>                         | <b>5,7 %</b> | <b>3,0 %</b> |

Note : p = données provisoires.  
Source : Ifen.

## Les dépenses de protection de l'environnement

### Nouvelle progression des dépenses de lutte contre le bruit en 2005

#### La dépense de lutte contre le bruit réalisée par les administrations publiques

| en millions d'euros courants   | 1990      | 1995      | 2000       | 2001       | 2002       | 2003p      | 2004       | 2005p      | Taux de variation annuel moyen ( % ) |                |                |
|--------------------------------|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------------------------------|----------------|----------------|
|                                |           |           |            |            |            |            |            |            | 2005/1990                            | 2004/2003      | 2005/2004      |
| <b>Dépense courante</b>        | 5         | 12        | 22         | 28         | 28         | 31         | 37         | 45         | 15,9 %                               | 16,8 %         | 22,7 %         |
| - dont administration centrale | 3         | 9         | 14         | 20         | 20         | 22         | 26         | 34         | 17,3 %                               | 20,3 %         | 29,0 %         |
| - dont administrations locales | 2         | 4         | 7          | 8          | 8          | 10         | 11         | 11         | 12,8 %                               | 9,0 %          | 7,4 %          |
| <b>Dépense en capital</b>      | 40        | 61        | 83         | 147        | 147        | 129        | 106        | 297        | 14,3 %                               | -17,4 %        | 179,3 %        |
| - dont administration centrale | 20        | 40        | 51         | 121        | 121        | 114        | 91         | 280        | 19,3 %                               | -20,3 %        | 209,3 %        |
| - dont administrations locales | 20        | 20        | 32         | 26         | 26         | 15         | 16         | 17         | -1,3 %                               | 5,0 %          | 6,1 %          |
| <b>Total</b>                   | <b>45</b> | <b>73</b> | <b>105</b> | <b>175</b> | <b>175</b> | <b>160</b> | <b>143</b> | <b>342</b> | <b>14,5 %</b>                        | <b>-10,7 %</b> | <b>139,2 %</b> |

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

#### Le financement de la lutte contre le bruit

| en millions d'euros courants   | 1990       | 1995       | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005p        | Taux de variation moyen annuel ( % ) |              |               |
|--------------------------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------------|--------------|---------------|
|                                |            |            |              |              |              |              |              |              | 2005/1990                            | 2004/2003    | 2005/2004     |
| Administrations publiques      | 70         | 111        | 175          | 255          | 188          | 238          | 239          | 408          | 12,4 %                               | 0,4 %        | 70,9 %        |
| - dont administration centrale | 34         | 40         | 58           | 95           | 77           | 105          | 113          | 77           | 5,6 %                                | 7,6 %        | -31,9 %       |
| - dont administrations locales | 37         | 71         | 117          | 160          | 112          | 133          | 126          | 331          | 15,8 %                               | -5,4 %       | 163,6 %       |
| Ménages                        | 399        | 578        | 716          | 703          | 764          | 794          | 861          | 898          | 5,6 %                                | 8,5 %        | 4,3 %         |
| Entreprises                    | 206        | 239        | 279          | 321          | 312          | 295          | 311          | 355          | 3,7 %                                | 5,3 %        | 14,0 %        |
| <b>Total</b>                   | <b>676</b> | <b>928</b> | <b>1 170</b> | <b>1 279</b> | <b>1 265</b> | <b>1 327</b> | <b>1 411</b> | <b>1 661</b> | <b>6,2 %</b>                         | <b>6,3 %</b> | <b>17,7 %</b> |

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.



## PROTECTION DE LA NATURE : UNE POURSUITE DE LA CROISSANCE DES DÉPENSES EN 2005

La dépense de protection de la biodiversité et des paysages a continué de progresser avec une croissance de 9,8 % en 2005. Elle a ainsi représenté 4,6 % de la dépense nationale consacrée à la protection de l'environnement. Les entreprises ont poursuivi leur effort de compensation de l'impact de leur activité (+7,2 %). La préservation de la nature continue à bénéficier du soutien des administrations publiques locales<sup>1</sup> qui accentuent leur contribution de 16 %.

En 2005, les actions entreprises pour protéger la biodiversité et les paysages se développent. La hausse des dépenses en 2004 (+8,0 %) s'accélère en 2005 (+9,8 %). L'effort de protection de la biodiversité et des paysages se situe à 1,6 milliard d'euros. Cette accélération de la dépense de protection de la biodiversité et des paysages prolonge et amplifie la phase d'expansion observée depuis 2002. Depuis 9 ans, le rythme d'évolution de la dépense est en moyenne de 5,8 % par an.

Une typologie des actions retracées dans le compte a été définie parallèlement à l'élaboration de la stratégie nationale sur la biodiversité (SNB). Elle distingue :

- la gestion des espaces : développement du réseau des espaces gérés au titre de la protection des espaces, des espèces et des paysages, et conservation *in situ* ;
- la connaissance : inventaires, expertises relatives au patrimoine naturel et aux paysages, et conservation *ex situ* ;
- la réduction des pressions : protection de la biodiversité et des paysages par les secteurs productifs ;
- autres actions de protection de l'environnement.

La gestion des espaces regroupe les actions visant à gérer un écosystème afin de préserver la diversité de la faune et de la flore. Elle comprend par exemple des actions de gestion du réseau Natura 2000 ou de réserves naturelles. En 2005, les dépenses relatives à la gestion des espaces continuent de croître à un rythme soutenu (+11,3 %) et atteignent 573 millions d'euros.

Les dépenses relatives à la connaissance de la biodiversité et des paysages ont continué de progresser en 2005 avec une hausse de 38 % qui fait suite au doublement enregistré en 2004<sup>2</sup>. Cet axe de dépenses est ainsi évalué à 16 millions d'euros. Des initiatives de structuration de l'information existante voient le jour, comme le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP), dont l'objectif principal est de faciliter l'accès aux données sur les espèces, les habitats, les écosystèmes et, à terme, les paysages.

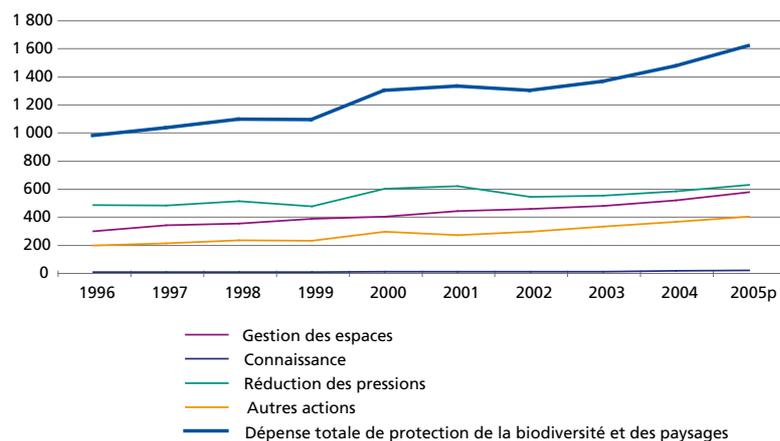
<sup>1</sup> Y compris les agences de l'Eau.

<sup>2</sup> Certaines opérations de connaissance de la biodiversité ne peuvent être dissociées des opérations de gestion proprement dites. C'est notamment le cas des opérations d'amélioration de la connaissance de la biodiversité effectuées par les agences de l'Eau, englobées dans les dépenses de gestion et d'entretien des milieux aquatiques.

Les actions dites « de réduction des pressions » concernent la réparation des dommages causés aux paysages ou à la biodiversité par le développement d'activités productives comme le transport routier, l'activité industrielle ou l'agriculture. Elles sont mises en œuvre par les entreprises elles-mêmes. Les dépenses pour ce type de protection restent prédominantes en 2005, avec 623 millions d'euros. Après l'essoufflement enregistré au cours des années 2001-2003, la croissance de ces dépenses se confirme en 2005. Elle enregistre même l'une des hausses les plus importantes de la période d'observation : +7,8 %.

### Toutes les composantes de la protection de la biodiversité et des paysages connaissent une hausse de leurs dépenses

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

D'autres actions de protection de la biodiversité et des paysages sont engagées par les collectivités locales. Les sources comptables mobilisées pour leur mesure ne permettent pas leur affectation à des projets déterminés. Les ressources financières affectées à ces opérations s'élèvent à 10 % en 2005 et s'établissent à 397 millions d'euros courants. Elles sont stimulées par les dépenses des départements pour la gestion des espaces naturels sensibles. Les dépenses d'acquisition par les départements d'espaces naturels sensibles sont évaluées à 22 millions d'euros. Les dépenses de gestion sont difficiles à dissocier de l'ensemble des dépenses départementales réalisées en faveur du milieu naturel<sup>3</sup>. En 2005, la hausse de 20 % de ces dépenses concerne essentiellement les charges de fonctionnement qui composent aux trois quarts la dépense départe-

<sup>3</sup> Fonction 732 de la M52, nomenclature comptable des départements qui comprend notamment les actions de lutte contre la pollution de l'eau, de l'air, des sols ou contre le bruit. Pour cette raison, les dépenses liées aux espaces naturels sensibles ne peuvent être isolées.

tementale en faveur de la protection des écosystèmes. Les départements peuvent instaurer la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) assise sur les permis de construction. Outre ces acquisitions, la TDENS permet de financer la gestion et la mise en valeur de sites naturels, notamment par leur ouverture au public et le développement du tourisme vert.

## Accélération de la dépense de compensation des impacts des activités économiques

Les dépenses réalisées par les entreprises pour compenser l'impact de leur activité augmentent de 7,2 %<sup>4</sup> en 2005.

L'intervention des sociétés d'autoroutes au titre des actions de protection de la biodiversité et des paysages est évaluée à 121 millions d'euros, en hausse de 56 % par rapport à 2004. Elle représente 42 % de l'ensemble des actions que mènent ces sociétés en faveur de l'environnement<sup>5</sup>.

Cette forte progression est à relier à l'extension du réseau routier concerné. Alors qu'on enregistrait un léger recul de l'accroissement des kilomètres d'autoroutes construits en 2004, l'année 2005 fait état d'un triplement du réseau autoroutier mis en service. Avec 260 km supplémentaires, les investissements visant par exemple à limiter la fragmentation des espaces ou à reconstituer des zones impactées, comme les mares ou les bosquets, ont ainsi doublé.

L'accroissement du trafic routier induit par l'extension du réseau accentue les impacts connus en termes de pollution de l'air ou de bruit. Les nouvelles routes construites et leur circulation induite amplifient également le phénomène de fragmentation. La coupure des milieux naturels gêne la circulation des espèces à la recherche de conditions favorables à leur reproduction ou à la survie des jeunes, morcelle leurs territoires et réduit les échanges entre les écosystèmes. L'effet de coupure des routes principales<sup>6</sup> divise par 2,5 la surface moyenne des zones d'intérêt écologique<sup>7</sup> d'un seul tenant, et la fait ainsi passer de 1 998 ha à 814 ha.

La baisse de 6,1 % des dépenses industrielles amène leur niveau à 340 millions d'euros. Ce recul ne reflète pas nécessairement une perte d'efficacité de la dépense environnementale. En effet, les dépenses d'enfouissement des lignes du réseau électrique aérien, plus gros poste de dépense des industriels, ont baissé en 2004 alors même que le linéaire de réseau concerné a augmenté. D'un site à un autre les caractéristiques techniques sont disparates, et ainsi susceptibles de

4 La différence avec les 7,8 % de hausse enregistrée pour la compensation des dommages provoqués par le secteur productif provient de la classification du secrétariat général de la mer et du 1 % paysage versé par la direction des routes. Ces deux actions sont réalisées par des acteurs publics.

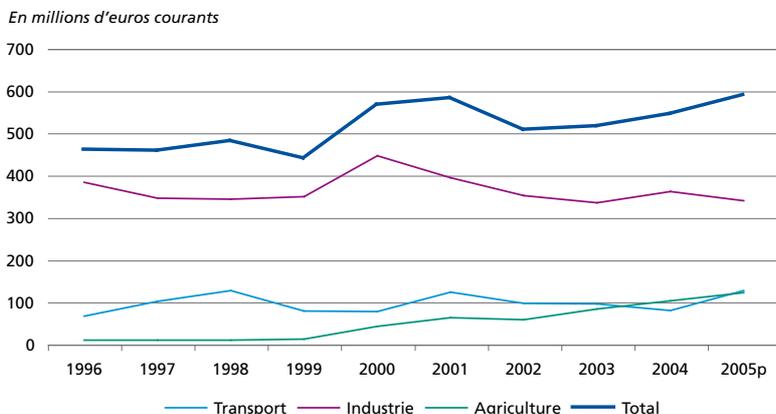
5 D'après l'enquête annuelle Ifen, 2005, réalisée auprès des gestionnaires d'infrastructures autoroutières.

6 Sont prises en compte les autoroutes, les liaisons principales et régionales définies par la BD Carto (2005). Voir « Les impacts du réseau routier sur l'environnement », Le 4 pages de l'Ifen, n° 114.

7 Les surfaces d'intérêt écologique ont été définies par juxtaposition des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff I et II), des zones importantes pour la conservation des oiseaux (Zico), des propositions de sites d'intérêt communautaire (PSic ou Sic) et des zones de protection spéciale (ZPS).

modifier les coûts des travaux. Les investissements réalisés pour protéger les sites, les paysages et la biodiversité par les industriels seraient en repli de l'ordre de 20 % par rapport à 2004<sup>8</sup>.

### Un recul des dépenses du secteur industriel en 2005



Note : p = provisoire.  
Source : Ifen.

Les dépenses relatives aux mesures agri-environnementales continuent de progresser à un rythme soutenu en 2005 (+19 %). En 2005, 8 716 contrats d'agriculture durable (CAD) sont signés et 46 641 contrats territoriaux d'exploitation (CTE) sont en cours d'exécution. Seule la part relative à la protection de la biodiversité et des paysages est retenue dans l'évaluation de la dépense. Il s'agit de la jachère environnementale faune-flore, de la gestion des prairies de fauche, du développement de la gestion linéaire paysagère et de la reconstitution des mares/bosquets. La préservation de la biodiversité et des paysages au sein des mesures agri-environnementales a atteint 122 millions d'euros en 2005, comprenant les aides agricoles obtenues dans le cadre de Natura 2000<sup>9</sup>.

Bien que cette activité s'apparente à de la gestion d'espaces remarquables, elle est réalisée par les agriculteurs et, à ce titre, rattachée dans ce compte aux actions dites « de réduction des pressions ».

## Une accélération des dépenses de gestion des espaces protégés

Il existe d'autres dispositifs dont la vocation première est de protéger les espaces remarquables du point de vue de la faune et de la flore.

8 Données provisoires de l'enquête Antipollution du service des études et des statistiques industrielles du ministère chargé de l'Industrie.

9 171 contrats agricoles Natura 2000 ont été signés en 2005 pour un montant de 0,9 million d'euros payés (contre 4 millions d'euros engagés en 2005).

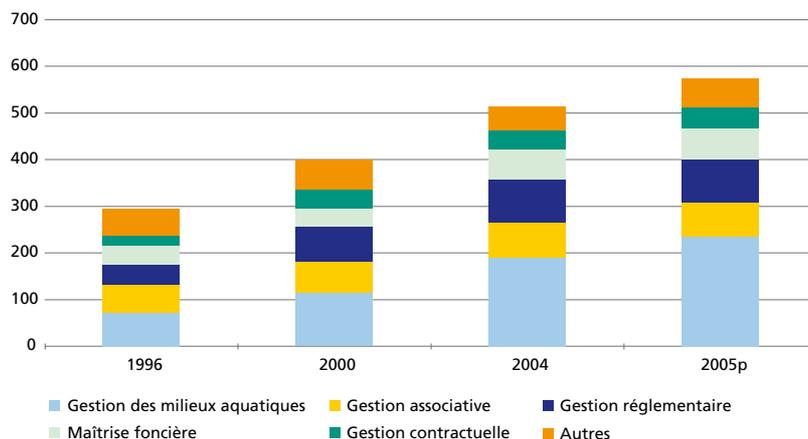
La stratégie française pour la biodiversité (SNB), validée en février 2004, a fixé pour objectif d'arrêter la perte de biodiversité d'ici à 2010<sup>10</sup>. Sa réalisation s'appuie sur les différents dispositifs de protection existant mais également sur la mobilisation de l'ensemble des partenaires : collectivités locales, partenaires privés et réseaux d'associations agissant pour la protection de la nature.

### *Accélération de la dépense de gestion locale des milieux aquatiques*

Les dépenses affectées par les communes et les agences de l'Eau à l'entretien et à la restauration des milieux aquatiques (rivières et zones humides) se sont élevées à 237 millions d'euros. Elles continuent de progresser vivement avec une hausse de 25 % en 2005. Les montages financiers de ces opérations sont complexes, avec la participation des collectivités locales, de l'État, d'associations (par exemple associations de pêcheurs ou de protection de la nature...) ou d'autres structures. Ces opérations peuvent notamment s'effectuer dans le cadre de contrats de rivière qui sont pluriannuels. Les agences de l'Eau et le Conseil supérieur de la pêche apportent aussi un appui technique. 5,4 % du linéaire de rivières ont fait l'objet d'une restauration ou d'un entretien, participant ainsi à l'amélioration de l'état écologique de l'eau. En 2005, la protection des milieux aquatiques concernait également 10 689 ha de zones humides.

### Les principaux modes de gestion de la nature : une accélération de la gestion locale des milieux aquatiques

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

<sup>10</sup> Les plans d'actions de la SNB ont été adoptés en novembre 2005.

### *Un léger repli des dépenses pour réglementer l'usage des espaces*

Les réserves naturelles<sup>11</sup>, les parcs nationaux et les sites classés relèvent d'un mode de gestion dit « réglementaire ». Ils préservent les écosystèmes soit par des restrictions d'usage (comme la construction), soit par la réglementation de la chasse et de la cueillette. Le montant de ces actions de préservation « contraignantes » s'élève à 87 millions d'euros en 2005 et enregistre un léger recul (-4 %) par rapport à 2004.

En 2005 le nombre de réserves naturelles reste le même que l'an passé, soit 156 réserves naturelles. Elles protègent 546 100 ha et 22 % d'entre elles sont localisées en milieu marin. À niveau de préservation constant, leurs moyens financiers, de 27 millions d'euros, enregistrent une baisse de 12 %. Cette contraction de la dépense fait suite à l'expansion enregistrée en 2004 qui était corrélée avec le désendettement des réserves. En 2005, les réserves ont à la fois moins investi et comprimé leurs charges de fonctionnement, composées notamment d'études ou de réalisation d'inventaires.

La dépense de gestion des parcs nationaux est quasiment stable en 2005. Elle est évaluée à 52 millions d'euros. Aucune création n'a eu lieu de 1989 à 2005 ; les parcs nationaux étaient toujours au nombre de 7 en 2005. 3 étaient sur le point d'être créés : les parcs nationaux des Hauts-de-la-Réunion, de Guyane, et un parc naturel marin en mer d'Iroise. Le plan d'action de la SNB relatif à la mer prévoit la création d'une dizaine de parcs marins supplémentaires d'ici 2012.

Enfin, la dépense relative à la gestion des sites classés est évaluée à 11 millions d'euros. Elle se partage en classements de sites et en opérations « grands sites » (OGS). Le rétablissement du caractère maritime du site du Mont-Saint-Michel est un exemple récent d'OGS qui vise à enrayer la dégradation d'un site majeur. Les travaux ont débuté en 2005.

Les arrêtés de biotopes ne génèrent pas de dépenses spécifiques identifiées dans le compte de la dépense de protection. Ils participent cependant à la gestion « réglementaire » en permettant aux préfets de fixer des mesures tendant à favoriser la conservation des milieux nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces menacées.

### *Une hausse modérée des dépenses dédiées à la maîtrise foncière*

L'acquisition de terrains permet de protéger les écosystèmes. Elle est mise en œuvre par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), les départements et les conservatoires d'espaces naturels.

Avec 39,5 millions d'euros en 2005, les dépenses d'acquisition et de gestion du CELRL ont enregistré une légère hausse de 4 %. Elle ne permet pas de retrouver le niveau record de près de 47 millions d'euros atteint en 2003. Les seules dépenses d'acquisition de terrain augmentent de 9 % en 2005.

Enfin, les conservatoires d'espaces naturels opèrent eux-mêmes sur les sites qu'ils ont acquis, loués, ou sur lesquels ils ont passé des conventions avec les propriétaires. Ils gèrent au total

11 L'appellation « réserves naturelles » recouvre l'ensemble des réserves naturelles nationales, y compris celles de Corse.

74 milliers d'hectares. Les habitats concernés sont essentiellement des milieux herbacés, des tourbières et des marais. Depuis 2003, les dépenses des conservatoires d'espaces naturels se stabilisent aux alentours de 2 millions d'euros. La baisse en 2004 (-1,5 %) a été compensée en 2005 (+2,3 %). Des crédits européens (Feder – Fonds européen de développement régional, Feoga – Fonds européen d'orientation et de garantie agricole –...) en légère hausse ont permis de développer de nouveaux dossiers d'assistance et de conseil auprès des collectivités locales, ainsi que de nouveaux programmes.

### *Une gestion contractuelle pour les parcs naturels régionaux et le réseau Natura 2000 en légère hausse*

Au sein de l'ensemble des modes de gestion, la gestion contractuelle s'est fortement développée en 2005, avec 10 % de hausse des dépenses.

Les parcs naturels régionaux (PNR) interviennent dans la préservation des espaces : la mise en place d'une charte permet une gestion contractuelle du territoire. Seul le volet « Protection de la biodiversité et des paysages » est pris en compte dans l'évaluation de la dépense. Depuis 2003, les 44 PNR enregistrent une dépense de protection quasiment identique. La contribution moyenne à la protection de la biodiversité et des paysages par PNR passe de 523 milliers d'euros en 2004 à 539 en 2005, soit 3 % de hausse.

Le réseau Natura 2000, créé pour l'application des directives européennes « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux », relève d'une gestion contractuelle centrée sur la protection des habitats et des espèces. Les contrats Natura 2000 signés avec le ministère en charge de l'Environnement, hors contrats agricoles<sup>12</sup>, ont porté sur 19,5 millions d'euros en 2005. Par rapport à 2004, les crédits versés pour ce dispositif ont augmenté de 19 %. En juin 2005, la superficie des sites désignés d'intérêt communautaire augmentait pour atteindre 7,6 % du territoire national (contre 6,9 % fin 2004). Les zones de protection spéciale représentaient toujours 2,6 % du territoire français. 800 sites se voyaient dotés d'un document d'objectif, effectif ou en cours, dont le coût moyen d'élaboration était estimé à 45 000 euros.

Fin 2006, le réseau français Natura comprend 1 305 sites d'intérêt communautaire et 369 zones de protection spéciales (ZPS). Ainsi, ce réseau écologique couvre 11,8 % du territoire métropolitain terrestre. Environ un tiers de la surface couverte par le réseau Natura 2000 correspond à des parcelles agricoles, un autre tiers à des milieux forestiers. Le tiers restant correspond à des zones diversifiées pouvant aller des zones humides à des milieux prairiaux.

### *Une évolution plus contrastée pour d'autres dépenses*

L'action des associations de protection de la nature a généré des dépenses évaluées à 73,7 millions d'euros. Leur contribution à la protection de l'environnement est légèrement réduite en 2005 (-2 %).

<sup>12</sup> Les dépenses relatives à ce type de contrats sont comptabilisées dans les mesures agri-environnementales au titre des réductions des pressions du secteur agricole.

La gestion des écosystèmes forestiers, assurée par l'Office national des forêts (ONF) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), est en diminution de 6 %, soit 37 millions d'euros en 2005. La dépense concerne les réserves biologiques et l'établissement de séries de données d'intérêt écologique particulier, les réserves de chasse mais aussi la surveillance de la santé des forêts.

La conservation des espèces *in situ* est transversale aux opérations de gestion des espaces. Les dépenses correspondantes sont alors comptabilisées avec les dispositifs concernés. Néanmoins, certaines actions de conservation sont menées de manière indépendante. Elles mobilisent près de 21 millions d'euros en 2005, soit près du double de 2004. Par exemple, la dépense réalisée pour la réintroduction d'espèces ou l'indemnisation des dégâts provoqués par les grands prédateurs, comme le loup, le lynx ou l'ours, a connu un essor de 15 % en 2005. Les indemnisations des attaques de loups ont augmenté de 44 % en 2005.

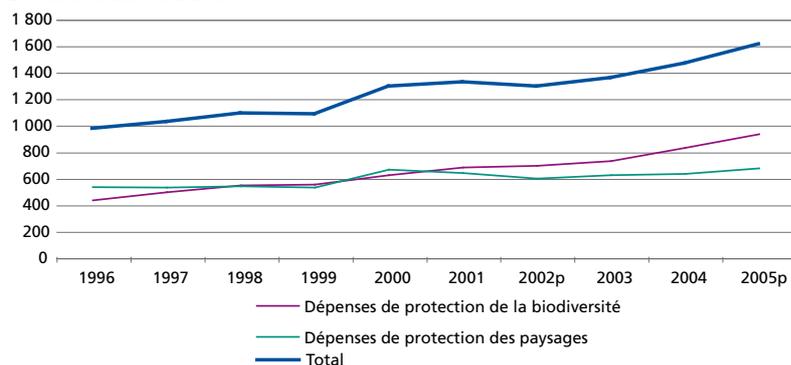
### Davantage de protection de la biodiversité que de préservation des paysages

Parmi les actions retracées dans le compte de la dépense, on distingue celles qui visent principalement la protection de la biodiversité de celles qui s'attachent à la préservation des paysages.

Depuis 2001, les dépenses pour la protection de la biodiversité continuent de prendre le pas sur celles dédiées aux paysages. En raison de plusieurs facteurs tels que le doublement des dépenses des sociétés d'autoroutes pour la biodiversité ou l'accélération de la désignation des sites Natura 2000, les dépenses de protection de la biodiversité progressent toujours à un rythme soutenu :

#### Confirmation en 2005 d'une protection majoritairement tournée vers la biodiversité

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

+12,7 %. En particulier, l'entretien des milieux aquatiques participe à près de la moitié de la hausse des dépenses de protection de la biodiversité.

Le rythme d'évolution des dépenses de protection des paysages est moins rapide (+6,1 %). Il est en particulier ralenti par la baisse des dépenses industrielles, poste majoritaire au sein de la protection des paysages.

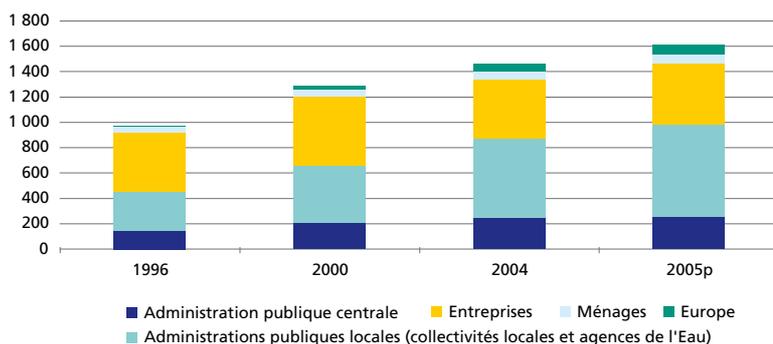
## La prédominance des financements publics locaux confortée en 2005

Depuis 1996, la croissance de la contribution des commanditaires publics a transformé le panorama des financements de la protection de la nature. En moyenne, les financements des administrations publiques locales ont progressé de 10 % par an de 1996 à 2005. En 2005, le rythme de croissance augmente de 3 points, et atteint +16 %. Avec 724 millions d'euros, les collectivités locales et agences de l'Eau financent près de la moitié des dépenses de protection de la biodiversité et des paysages. Les initiatives locales telles l'entretien des milieux aquatiques, financé par les communes et les agences de l'Eau, et la gestion des espaces naturels sensibles, à la charge des départements, constituent le moteur principal de la croissance en 2005.

Les financements des administrations publiques centrales ont progressé également mais sur un rythme nettement moins soutenu (+5,1 %) légèrement inférieur à celui enregistré en 2004 (+6,9 %).

### Financement de la protection de la nature : confirmation de la domination des financements publics nationaux et locaux

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

Venant en appui, les financements européens sont toujours en progression. Avec 72 millions d'euros en 2005, la part européenne augmente ainsi de 1 point pour atteindre 4,5 % de la dépense totale. Ces financements concernent les dépenses en faveur de la nature à travers le Feoga pour les mesures agri-environnementales et LIFE Nature<sup>13</sup>.

La dépense financée par les entreprises semble redémarrer. Après 3 années consécutives de baisse, de 2001 à 2003, une légère hausse de 1,7 % était enregistrée en 2004. Elle s'amplifie en 2005, avec +4,7 %. Cependant, cette hausse ne suffit pas à enrayer l'effritement de la part de financement des entreprises, passée de 48 % en 1996 à 30 % en 2005.

Enfin, la progression des cotisations des ménages aux associations de protection de la nature enregistrée depuis le début de la période s'arrête en 2005, année marquée par une chute de 2 %.

13 Les financements européens « LIFE Environnement » qui bénéficient aux actions Natura 2000 ne sont pas intégrés.

## ANNEXES

### Méthodologie

La protection de la biodiversité et des paysages désigne les mesures et activités visant à protéger et à régénérer les espèces animales et végétales, les habitats et les écosystèmes, ainsi qu'à protéger et à restaurer les paysages naturels et semi-naturels. Il n'est pas toujours possible de distinguer la protection de la biodiversité de celle du paysage. Par exemple, l'entretien ou la création de certains types de paysages, d'habitats, et d'autres aspects s'y rapportant (haies, rangées d'arbres destinées à reconstituer des « couloirs naturels ») ont un lien évident avec la préservation de la biodiversité.

Sont exclus : la protection et la restauration de monuments historiques ou de paysages fortement construits, la lutte contre les mauvaises herbes à des fins agricoles, de même que la protection des forêts contre les incendies lorsque celle-ci répond surtout à des considérations économiques. La création et l'entretien d'espaces verts le long des routes et les équipements de loisir (tels que les golfs et les autres infrastructures sportives) sont également exclus.

Les actions et dépenses afférentes aux parcs et jardins urbains sont elles aussi exclues de ce compte. Elles font l'objet du compte sur le cadre de vie, hors champ de la protection de l'environnement.

### Données chiffrées

#### La dépense totale pour la protection de la biodiversité et des paysages

| en millions d'euros courants   | 1996       | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005p        | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |              |
|--------------------------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|                                |            |              |              |              |              |              |              | 2005/1996                            | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Dépense courante               | 398        | 622          | 664          | 747          | 821          | 884          | 971          | 10,4 %                               | 7,7 %        | 9,8 %        |
| - dont transferts              | 3          | 3            | 2            | 3            | 3            | 4            | 5            | 5,7 %                                | 29,2 %       | 13,4 %       |
| Dépense en capital             | 573        | 671          | 658          | 546          | 536          | 581          | 639          | 1,2 %                                | 8,4 %        | 9,9 %        |
| - dont acquisition de terrains | 39         | 55           | 38           | 31           | 40           | 33           | 38           | -0,1 %                               | -17,1 %      | 16,7 %       |
| <b>Total</b>                   | <b>971</b> | <b>1 292</b> | <b>1 322</b> | <b>1 292</b> | <b>1 357</b> | <b>1 465</b> | <b>1 609</b> | <b>5,8 %</b>                         | <b>8,0 %</b> | <b>9,8 %</b> |

Note : p = données provisoires.  
Source : Ifen.

#### La dépense de protection de la biodiversité par nature de dépenses

| en millions d'euros courants | 1996       | 2000       | 2001       | 2002       | 2003       | 2004       | 2005p      | Taux de variation annuel moyen ( % ) |               |               |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------------------------------|---------------|---------------|
|                              |            |            |            |            |            |            |            | 2005/1996                            | 2004/2003     | 2005/2004     |
| Dépense courante             | 248        | 365        | 380        | 422        | 458        | 503        | 549        | 9,2 %                                | 9,8 %         | 9,0 %         |
| Dépense en capital           | 187        | 261        | 301        | 273        | 274        | 326        | 386        | 8,4 %                                | 19,2 %        | 18,3 %        |
| <b>Total</b>                 | <b>435</b> | <b>625</b> | <b>681</b> | <b>695</b> | <b>732</b> | <b>829</b> | <b>934</b> | <b>8,9 %</b>                         | <b>13,3 %</b> | <b>12,7 %</b> |

Note : p = données provisoires.  
Source : Ifen.

### La dépense de protection des paysages par nature de dépenses

| en millions d'euros courants | 1996       | 2000       | 2001       | 2002       | 2003       | 2004       | 2005p      | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |              |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|                              |            |            |            |            |            |            |            | 2005/1996                            | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Dépense courante             | 150        | 257        | 285        | 325        | 363        | 381        | 422        | 12,2 %                               | 5,0 %        | 10,8 %       |
| Dépense en capital           | 385        | 410        | 356        | 272        | 262        | 255        | 253        | -4,6 %                               | -2,8 %       | -0,9 %       |
| <b>Total</b>                 | <b>536</b> | <b>667</b> | <b>641</b> | <b>597</b> | <b>625</b> | <b>636</b> | <b>675</b> | <b>2,6 %</b>                         | <b>1,7 %</b> | <b>6,1 %</b> |

Note : p = données provisoires.  
 Source : Ifen.

### La dépense des entreprises pour la protection de la biodiversité et des paysages

| en millions d'euros courants | 1996       | 2000       | 2001       | 2002       | 2003       | 2004       | 2005p      | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |              |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|                              |            |            |            |            |            |            |            | 2005/1996                            | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Dépense courante             | 138        | 249        | 280        | 300        | 339        | 387        | 425        | 13,3 %                               | 13,9 %       | 9,8 %        |
| Dépense en capital           | 353        | 352        | 338        | 243        | 204        | 191        | 195        | -6,4 %                               | -6,4 %       | 2,0 %        |
| <b>Total</b>                 | <b>490</b> | <b>601</b> | <b>617</b> | <b>543</b> | <b>543</b> | <b>577</b> | <b>619</b> | <b>2,6 %</b>                         | <b>6,3 %</b> | <b>7,2 %</b> |

Note : p = données provisoires.  
 Source : Ifen.

### La dépense des administrations publiques (y compris associations) pour la protection de la biodiversité et des paysages

| en millions d'euros courants | 1996       | 2000       | 2001       | 2002       | 2003       | 2004       | 2005p      | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |               |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------------------------------|--------------|---------------|
|                              |            |            |            |            |            |            |            | 2005/1996                            | 2004/2003    | 2005/2004     |
| Dépense courante             | 261        | 373        | 385        | 447        | 482        | 497        | 546        | 8,6 %                                | 3,2 %        | 9,8 %         |
| Dépenses en capital          | 220        | 319        | 320        | 302        | 332        | 391        | 444        | 8,1 %                                | 17,5 %       | 13,7 %        |
| <b>Total</b>                 | <b>481</b> | <b>691</b> | <b>705</b> | <b>749</b> | <b>814</b> | <b>888</b> | <b>990</b> | <b>8,4 %</b>                         | <b>9,1 %</b> | <b>11,5 %</b> |

Note : p = données provisoires.  
 Source : Ifen.

### Les composantes de la protection de la biodiversité et des paysages

| en millions d'euros courants | 1996       | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005p        | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |              |
|------------------------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|                              |            |              |              |              |              |              |              | 2005/1996                            | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Gestion des espaces protégés | 293        | 399          | 436          | 454          | 475          | 515          | 573          | 7,7 %                                | 8,4 %        | 11,3 %       |
| Conservation                 | 2          | 5            | 5            | 7            | 6            | 12           | 16           | 23,8 %                               | 92,9 %       | 38,0 %       |
| Secteur productif            | 481        | 597          | 614          | 540          | 548          | 578          | 623          | 2,9 %                                | 5,5 %        | 7,8 %        |
| Autres actions de protection | 194        | 291          | 267          | 292          | 328          | 361          | 397          | 8,3 %                                | 9,9 %        | 10,0 %       |
| <b>Total</b>                 | <b>971</b> | <b>1 292</b> | <b>1 322</b> | <b>1 292</b> | <b>1 357</b> | <b>1 465</b> | <b>1 609</b> | <b>5,8 %</b>                         | <b>8,0 %</b> | <b>9,8 %</b> |

Note : p = données provisoires.  
 Source : Ifen.

### Le financement de la protection de la biodiversité et des paysages

| en millions d'euros courants   | 1996       | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005p        | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |              |
|--------------------------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|                                |            |              |              |              |              |              |              | 2005/1996                            | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Administrations publiques      | 452        | 658          | 674          | 716          | 783          | 871          | 984          | 9,0 %                                | 11,3 %       | 12,9 %       |
| - dont administration centrale | 144        | 210          | 229          | 230          | 232          | 248          | 261          | 6,8 %                                | 6,9 %        | 5,1 %        |
| - dont collectivités locales   | 308        | 449          | 446          | 486          | 551          | 624          | 724          | 10,0 %                               | 13,1 %       | 16,0 %       |
| Entreprises                    | 470        | 548          | 543          | 473          | 455          | 462          | 484          | 0,3 %                                | 1,7 %        | 4,7 %        |
| Ménages                        | 45         | 57           | 65           | 66           | 66           | 71           | 69           | 4,8 %                                | 6,6 %        | -2,5 %       |
| Europe                         | 3          | 29           | 40           | 37           | 53           | 61           | 72           | 41,2 %                               | 15,2 %       | 18,0 %       |
| <b>Total</b>                   | <b>971</b> | <b>1 292</b> | <b>1 322</b> | <b>1 292</b> | <b>1 357</b> | <b>1 465</b> | <b>1 609</b> | <b>5,8 %</b>                         | <b>8,0 %</b> | <b>9,8 %</b> |

Note : p = données provisoires.  
 Source : Ifen.

## 2005 : PREMIÈRE BAISSÉ DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT

### Avertissement

Les dépenses de recherche et développement retracées dans ce compte ne comprennent que les travaux de recherche spécifiquement orientés sur la protection de l'environnement. Les dépenses publiques, en particulier, évaluées à partir du budget civil de la recherche et développement ne correspondent qu'à l'objectif « environnement ». Des programmes identifiés sous d'autres objectifs (« énergie », « espace », « sciences du vivant » ou encore « transport, aéronautique ») peuvent avoir des utilisations dans les domaines de l'environnement mais les dépenses correspondantes ne sont pas comptabilisées ci-après.

Après avoir atteint un pic de croissance en 2004, les dépenses de recherche et développement (R&D) diminuent de 5,5 % en 2005. Le niveau est estimé à 1,7 milliard d'euros en 2005 (contre 1,8 milliard d'euros en 2004) et représente 4,8 % de la dépense de protection en environnement. Le recul vient en partie de la baisse de 11 % des crédits de recherche sur la gestion des déchets radioactifs au titre de la loi de 1991, dite loi Bataille, arrivée à échéance. Il résulte aussi d'une nouvelle baisse des dépenses publiques pour les autres programmes de recherche environnementale. La part de l'environnement dans l'ensemble de la dépense de recherche et développement est de 4,6 % en données provisoires.

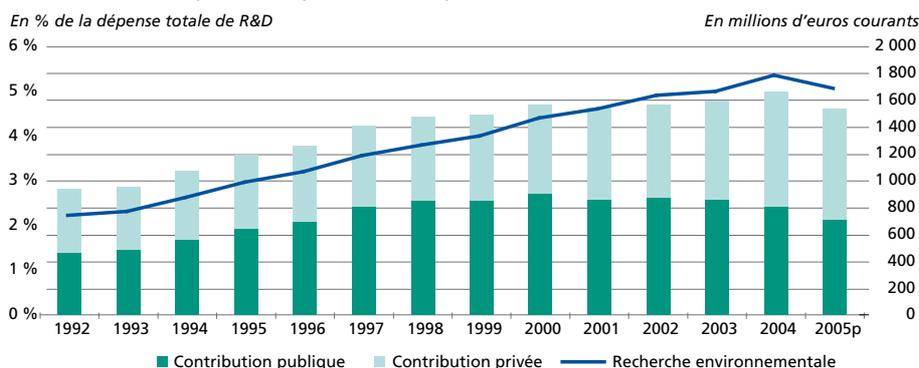
Au cours des années quatre-vingt-dix, la dépense de R&D environnementale a progressé à des rythmes soutenus, régulièrement supérieurs à ceux observés pour l'ensemble de la recherche nationale. Durant cette période, sa part relative s'est donc accrue, passant de 2,8 % en 1992 à 4,7 % en 2000. Au début des années deux mille, le différentiel de croissance s'était estompé et la dépense de recherche environnementale avait évolué comme l'ensemble de la recherche. En particulier, le ralentissement observé en 2003 avait concerné aussi bien l'environnement que les autres domaines de recherche. En 2004, les dépenses de recherche environnementale avaient à nouveau progressé plus vite, représentant jusqu'à 5,0 % de la dépense nationale de recherche. Les données provisoires de 2005 font état d'un décrochage entre l'évolution de l'ensemble des dépenses de recherche, +2,8 %, et celles consacrées à l'environnement, en baisse de 5,5 %. La part de l'environnement redescendrait ainsi à 4,6 % de l'ensemble de la dépense de recherche.

La dépense de recherche pour la gestion des déchets radioactifs s'élève à 275 millions d'euros en 2005, soit 16 % du total. L'essentiel est réalisé au titre de la loi Bataille. L'arrivée à échéance

des dispositions de la loi relative à la recherche<sup>1</sup> explique le net ralentissement des dépenses dans ce domaine, -11 % par rapport à 2004. Sur les autres programmes de recherche environnementale, les dépenses sont en repli de 4,2 %.

Les dépenses de recherche pour l'environnement ont longtemps reposé majoritairement sur les administrations publiques. Leur part dans l'exécution des dépenses a culminé en 2000 à près de 58 %. L'écart entre acteurs privés et publics s'est ensuite amenuisé et, depuis 2004, les entreprises assurent la majorité de l'exécution des dépenses (54 % en 2005). La recherche environnementale se rapproche, de ce point de vue, de l'ensemble de la recherche dont les dépenses sont exécutées à 63 % par les entreprises.

### Environnement : un premier repli dans les dépenses de R&D



Note : Avant 1992, les données sur la dépense nationale de recherche et développement ne sont pas disponibles.  
 p = provisoire.

Source : Ifen, d'après l'enquête du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (direction de l'évaluation et de la prospective).

## La stagnation des dépenses de recherche et développement des entreprises

Les entreprises ont réalisé 904 millions d'euros de dépense en 2005 en recherche et développement en environnement, et notamment pour la recherche d'alternatives technologiques favorables à l'environnement<sup>2</sup>. La R&D environnementale d'initiative privée a baissé de 0,7 % en 2005 après une croissance ininterrompue depuis 1990 (+7,5 % de croissance annuelle moyenne sur

1 La loi n° 91-1381 du 30 décembre 1991 (JO du 1<sup>er</sup> janvier 1992) dispose que le Parlement est saisi, avant la fin 2005, d'un rapport et d'un projet de loi sur les recherches relatives à la gestion des déchets radioactifs, avant toute décision sur la gestion des déchets radioactifs de haute activité.

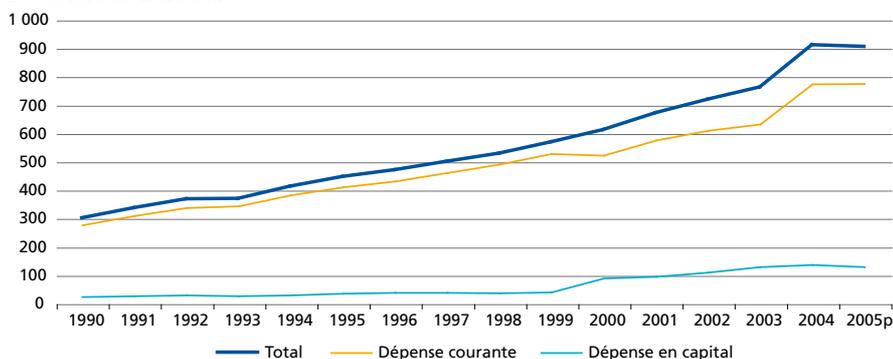
2 L'évaluation repose principalement sur l'enquête du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (direction de l'Évaluation et de la Prospective). Compte tenu du caractère transversal de certains programmes environnementaux, l'identification des dépenses n'est pas toujours aisée. À titre d'exemple, le volet « Véhicule propre et économe » du programme européen Predit (2002-2006) touche aussi bien la lutte contre les émissions dans l'atmosphère que la recherche sur le recyclage et la valorisation des déchets.

la période). C'est principalement l'effet du recul des investissements privés, -5,9 % par rapport à 2004, très concentrés sur la recherche pour la gestion des déchets radioactifs. Pour les autres programmes, les dépenses ont continué de progresser en 2005 mais à un rythme nettement ralenti par rapport à 2004 (+2,5 % contre +19,1 %). Les dispositifs fiscaux mis en place en 2004<sup>3</sup> et visant à stimuler la R&D privée ont pu contribuer à cette progression des dépenses dans le domaine de l'environnement. D'après la dernière enquête du ministère chargé de la Recherche, la part de l'environnement au sein de la R&D des entreprises a presque autant progressé en un an qu'au cours de la période 2000-2004, soit 0,5 point. Elle est ainsi passée de 2,9 % en 2003 à 3,3 % en 2004<sup>4</sup>.

La dépense de recherche privée reste majoritairement constituée de charges de fonctionnement. Elles ont représenté près de 86 % de la dépense en 2005. La part réduite des dépenses d'investissement entretient la faible intensité capitalistique de la recherche privée par rapport à la recherche publique (41 %).

### Une R&D privée stable avec un léger décrochage des investissements

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen, d'après l'enquête du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (direction de l'évaluation et de la prospective).

## Le recul confirmé de la dépense publique de R&D

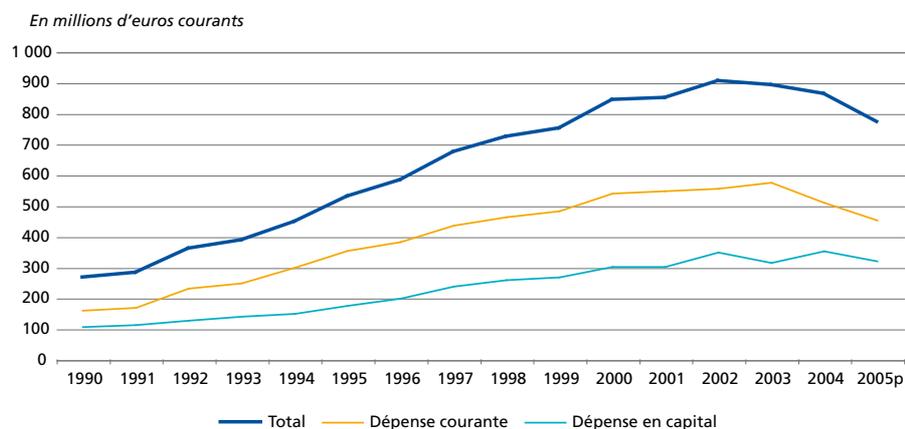
Avec 773 millions d'euros en 2005, la R&D publique a décliné de 10,5 %. La chute des dépenses de fonctionnement observée en 2004 s'est poursuivie en 2005, à un rythme identique (-11,2 %).

3 Le plan national innovation prévoit des dispositifs fiscaux bénéfiques aux initiatives privées de recherche et de développement (crédit impôt recherche – CIR –, certaines exonérations de charges sociales, d'impôts sur les dividendes et les plus-values, etc.).

4 L'enquête sur la R&D des entreprises en 2005 est en cours de traitement au bureau des Études statistiques sur la recherche et l'innovation (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

Alors que les investissements se maintenaient en 2004 à cet affaïssement, ils ont enregistré, en 2005, la baisse la plus importante de la période (-9,5 %). Après avoir progressé régulièrement au cours des années quatre-vingt-dix, les investissements publics fluctuent de manière erratique depuis 2000. Les programmes de recherche sont, le plus souvent, mis en œuvre par les établissements publics à caractère scientifique et technologique, comme le CNRS, les établissements publics industriels et commerciaux ou l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)<sup>5</sup>.

### Dépenses de R&D des administrations publiques : une régression accentuée



Note : p = provisoire.

Source : Ifen, d'après l'enquête du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (direction de l'évaluation et de la prospective).

## Nouvelle architecture du dispositif national de soutien de la R&D et de l'innovation

### ***Création du GIP Agence nationale de la recherche***

Afin de soutenir le développement des recherches fondamentales et appliquées, le groupement d'intérêt public Agence nationale de la recherche (GIP ANR) a été créé le 7 février 2005. Non spécifique au domaine de l'environnement, cette agence de financement vise l'accroissement du nombre de projets de recherche en provenance de toute la communauté scientifique, en favorisant le transfert technologique de la sphère publique vers la sphère privée. Le GIP ANR s'adresse donc à la fois aux établissements publics de recherche et aux entreprises, avec une double mission : produire de nouvelles connaissances et favoriser les interactions entre laboratoires publics et laboratoires d'entreprises en développant les partenariats. En 2005, 560 millions d'euros ont ainsi été distribués.

<sup>5</sup> Faute d'informations disponibles, les dépenses de la recherche environnementale réalisée par les universités ne sont pas comptabilisées dans l'évaluation du compte.

Le GIP ANR incite en particulier les recherches sur la biodiversité, reconnues comme une orientation essentielle de la stratégie française sur la biodiversité. Elle vise à améliorer la connaissance et l'observation et doit également contribuer à :

- la mobilisation des acteurs,
- l'intégration de la biodiversité au sein des politiques publiques,
- la reconnaissance du vivant à sa juste valeur.

15 projets de recherche ont été financés pour un montant de 8,6 millions d'euros concernant le thème « Biodiversité ». L'ANR intègre ainsi la biodiversité au sein de 4 axes prioritaires :

- 1 – Caractériser et évaluer la biodiversité.
- 2 – Comprendre la dynamique de la biodiversité et prédire ses changements.
- 3 – Évaluer les impacts écologiques, économiques et sociaux des changements de biodiversité.
- 4 – Développer des pratiques d'utilisation durable et de conservation des espèces et de leurs habitats.

### ***Les pôles de compétitivité***<sup>6</sup>

Sur les 66 pôles de compétitivité retenus en juillet 2005 par le comité interministériel d'Aménagement et de Développement du territoire (CIADT), deux sont clairement tournés vers des objectifs environnementaux (hors énergies) :

- Chimie/Environnement (Rhône-Alpes),
- Gestion des risques/Vulnérabilité des territoires (PACA, Languedoc-Roussillon).

De nombreux autres pôles de compétitivité incluent une thématique environnementale. Cependant, la difficulté de l'isoler, ajoutée aux restrictions de champs inhérentes à la méthodologie européenne des comptes de l'environnement, nous conduit aujourd'hui à évaluer une dépense de R&D en environnement qui concerne strictement les champs de la protection de l'environnement (eau, déchets, air, bruit, biodiversité et paysage). Des thèmes comme « Énergie durable et Environnement » ou « Biologie et Santé » sont aujourd'hui exclus.

### ***Création d'Oséo***

Oséo est né en 2005 de la réunion des compétences – en matière de financement et d'accompagnement des PME – de l'Anvar (Agence nationale de valorisation de la recherche, dite Agence de l'innovation) et de la BDPME (Banque du développement des PME), incluant la Sofaris (Société de garantie du financement). Oséo couvre ainsi : le soutien à

<sup>6</sup> « Un pôle de compétitivité se définit comme la synergie, sur un territoire donné, d'entreprises, de laboratoires de recherche publics ou privés et de centres de formation, pour un domaine scientifique et technologique précis ».

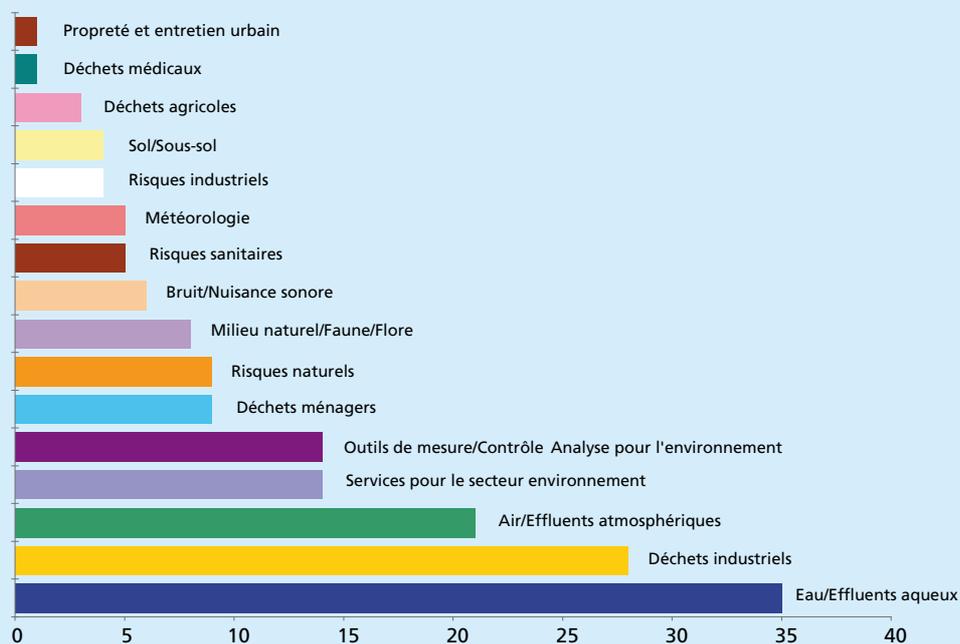
l'innovation, notamment technologique ; le financement des investissements et du cycle d'exploitation des entreprises (en partenariat avec les banques) ; la garantie des financements bancaires et des interventions en fonds propres. Ses interventions concernent les entreprises petites et moyennes (en général de moins de 250 salariés), en création ou plus matures.

Le secteur de l'environnement bénéficie de 5 % du total des interventions d'Oséo Innovation, aussi bien en aides financières qu'en soutien à l'innovation. En 2005, 12 millions d'euros ont permis de financer les projets de recherche environnementale des PME.

Ces aides et appui logistiques aux PME pour les projets de recherche sur des technologies environnementales concernent essentiellement le développement des marchés de gestion de services délégués (déchets et eau). Les techniques développées sont le plus couramment des améliorations de procédés existants.

La lutte contre le bruit ayant fait l'objet l'an passé de nombreuses demandes de brevets par des entreprises françaises (7,1 % des demandes européennes), elle a connu un décollage en termes de nombre de projets. 6 projets ont, en effet, concerné de nouveaux matériaux et dispositifs anti-bruit, ainsi que des systèmes de surveillance de niveau et d'intensité sonore.

NOMBRE DE PROJETS AIDÉS PAR OSÉO, RÉPARTIS PAR DOMAINE



SOURCE : OSÉO.

## ANNEXES

### Méthodologie

Les données sur les dépenses de R&D des entreprises pour la protection de l'environnement sont issues de l'enquête du ministère chargé de la Recherche. Les résultats sont redressés pour intégrer les services de R&D achetés par les entreprises à d'autres secteurs non compris dans le champ de l'enquête. On procède en outre à une évaluation de la consommation de capital fixe.

Les dépenses de R&D des administrations publiques pour la protection de l'environnement sont issues de l'exploitation du budget civil de recherche et développement (BCRD). Pour chaque « action de recherche », le BCRD indique les objectifs principaux et les objectifs liés. Pour la R&D publique en environnement, l'objectif « Surveillance et protection de l'environnement planétaire » est retenu. Le BCRD porte sur les prévisions de dépenses. Pour passer à la dépense effective, on utilise l'enquête du ministère de la Recherche sur les organismes publics de recherche. Pour la répartition entre dépenses courante et en capital, la structure donnée par le jaune budgétaire « environnement » est utilisée.

### Données chiffrées

#### La dépense nationale de recherche et développement pour l'environnement

| en millions d'euros courants                         | 1990       | 1995         | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005p        | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |               |
|--|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------------|--------------|---------------|
|  |            |              |              |              |              |              |              |              | 2005/1990                            | 2004/2003    | 2005/2004     |
| Dépense courante                                     | 437        | 815          | 1 064        | 1 124        | 1 166        | 1 208        | 1 283        | 1 229        | 7,1 %                                | 6,2 %        | -4,2 %        |
| Dépense en capital                                   | 130        | 238          | 391          | 398          | 458          | 445          | 490          | 449          | 8,6 %                                | 10,2 %       | -8,5 %        |
| <b>Total</b>   | <b>568</b> | <b>1 053</b> | <b>1 455</b> | <b>1 521</b> | <b>1 624</b> | <b>1 653</b> | <b>1 774</b> | <b>1 678</b> | <b>7,5 %</b>                         | <b>7,3 %</b> | <b>-5,4 %</b> |
| Dépenses réalisées par les administrations publiques | 267        | 530          | 843          | 850          | 905          | 891          | 863          | 773          | 7,3 %                                | -3,1 %       | -10,5 %       |
| Dépenses réalisées par les entreprises               | 300        | 447          | 612          | 672          | 719          | 762          | 910          | 905          | 7,6 %                                | 19,5 %       | -0,6 %        |

Note : p = données provisoires.  
Source : Ifen.



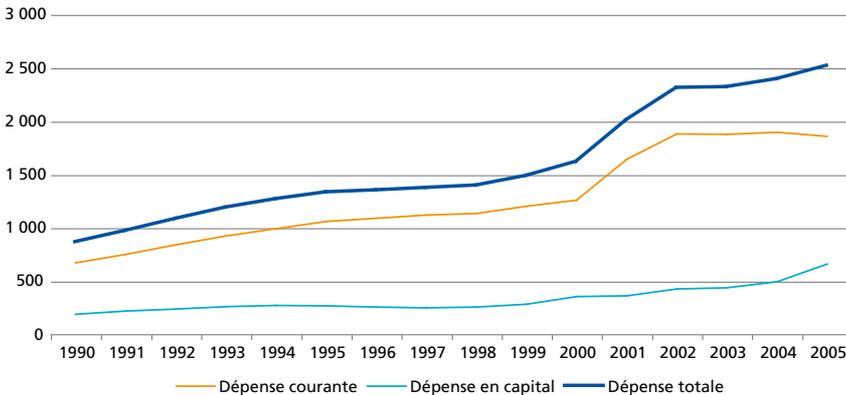
## FONCTIONS D'ADMINISTRATION : UN COÛT DE 2,5 MILLIARDS D'EUROS EN 2005

Les fonctions d'administration et de gestion de l'environnement représentent environ 21 % des dépenses de protection de l'environnement financées par les administrations publiques. L'évaluation globale est d'environ 2,5 milliards d'euros pour 2005 et progresse de 5,1 % par rapport à 2004. Ces charges se répartissent à parts voisines entre les administrations locales et l'échelon central.

Les dépenses dites d'administration générale retracées dans ce compte ne concernent que le secteur des administrations, centrales ou locales<sup>1</sup>. Elles sont évaluées à 2,5 milliards d'euros en 2005, en hausse de 5,1 % par rapport à 2004. Cette progression marque une légère accélération par rapport à l'année précédente, mais reste inférieure à la croissance de l'ensemble des dépenses de protection de l'environnement financées par les administrations (+8,6 %). En conséquence, le poids des fonctions d'administration générale est contenu à environ 21 % de la dépense publique. Pour près des trois quarts, il s'agit de dépenses de fonctionnement. Cette composante est stabilisée depuis 3 ans à 1,9 milliard d'euros et enregistre même un léger repli en 2005 (-2,1 %). La dépense en capital, à l'inverse, continue de progresser en 2005.

### Les dépenses de fonctionnement stabilisées depuis 2002

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

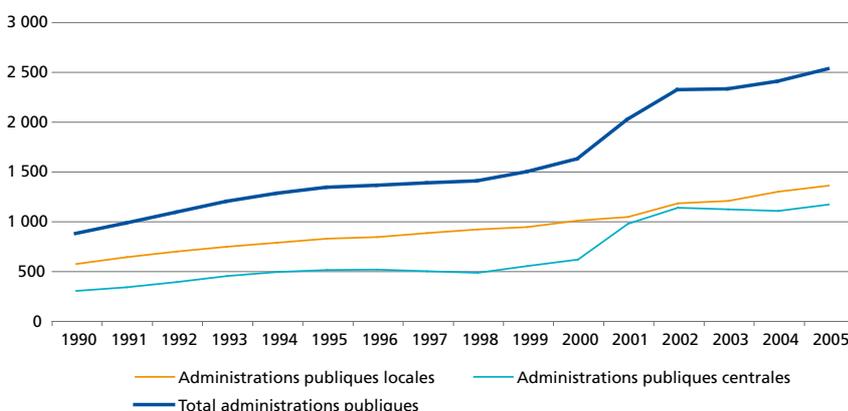
La protection de l'environnement est mise en œuvre par les différents niveaux de l'organisation politique et administrative du territoire, et tous supportent des charges d'administration générale afférentes.

1 Les dépenses de « management environnemental » effectuées par les entreprises ne sont pas comptabilisées.

Près de 54 % de ces dépenses sont réalisées par l'échelon local. Les communes et leurs groupements, les départements et les régions y consacrent, dans leur ensemble, près d'1,1 milliard d'euros en 2005. Pour les agences de l'Eau, de compétence locale également, l'évaluation est d'environ 260 millions. Pour les unes comme pour les autres, ces charges ont été relativement contenues en 2005 avec une hausse de 4,6 %.

### Charges d'administration de la protection de l'environnement : des niveaux comparables pour les administrations publiques centrales et locales

*En millions d'euros courants*



Source : Ifen.

Au niveau central, les dépenses de l'État représentent l'essentiel, 1 milliard d'euros en 2005, tandis que les établissements publics de compétence nationale, Ademe et Ineris principalement, ont eu environ 150 millions d'euros de frais d'administration. Le ministère de l'Écologie et du Développement durable est naturellement celui qui supporte les charges d'administration les plus lourdes, environ 210 millions d'euros, principalement composées de la rémunération des personnels.

Le financement par l'État du dispositif « nouveaux services emplois jeunes » pour les activités environnementales est intégré au compte d'administration générale, faute d'information permettant une ventilation entre domaines environnementaux. Les montants correspondants, retranscrits dans les documents budgétaires du ministère chargé de l'Emploi, ont suivi la montée en puissance du dispositif dans les années 2000-2002 avant de décliner avec son extinction progressive. Ainsi les crédits sont passés de 40 millions d'euros en 2000 à près de 330 millions au point culminant de 2002. Ils diminuent depuis et sont d'environ 160 millions en 2005. Ce cycle est à l'origine de la forte progression des dépenses courantes d'administration générale observée en 2002-2003 et du tassement précédemment signalé en 2005.

## ANNEXES

### Méthodologie

Le champ couvert est celui des dépenses des administrations publiques non affectées à un autre domaine, et qui correspondent à une activité d'administration ou de gestion.

#### *Les communes et leurs groupements*

Les données sont issues des comptabilités établies dans la nomenclature fonctionnelle de l'instruction M14. Les fonctions qui concernent la protection de l'environnement sont regroupées sous la position 8 : Aménagement et Services urbains, Environnement. Sont comptabilisées les dépenses de la fonction 830 et une partie des dépenses de la fonction 810, partie calculée au prorata des fonctions 811 à 813 sur le total de la fonction 81 (hors 810).

#### *Administrations publiques centrales*

Les dépenses d'administration générale des ministères sont obtenues à partir des « jaunes » budgétaires environnement. Sont écartées :

- Les dépenses déjà incluses dans d'autres domaines : dépenses de la direction de la nature et des paysages et du ministère de l'Agriculture affectées au compte de la biodiversité et des paysages, dépenses du ministère de la Recherche affectées au compte de la R&D, transferts aux organismes publics pris en compte dans d'autres domaines.
- Les dépenses non considérées comme « d'administration générale » : dépenses liées à l'*Erika*, à la destruction d'anciennes armes chimiques, à des subventions pour les transports en commun en site propre.

#### *Les établissements publics*

Le compte reprend d'une part les dépenses de fonctionnement des agences de l'Eau et de l'Ademe – hors crédits d'interventions affectés à des comptes de domaines spécifiques et, d'autre part, l'ensemble des dépenses de l'Ifen, de l'Ineris et de l'Afsset. Les agences de l'Eau sont classées par la comptabilité nationale en « organes divers d'administration locale » (Odal). Les autres établissements font partie des « organes divers d'administration centrale » (Odac).

## Données chiffrées

### La dépense nationale d'administration générale de l'environnement

| en millions d'euros courants           | 1990       | 1995         | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005p        | Taux de variation annuel moyen (%) |              |              |
|--|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------------------|--------------|--------------|
|  |            |              |              |              |              |              |              |              | 2005/1990                          | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Dépense courante                       | 673        | 1 061        | 1 260        | 1 645        | 1 880        | 1 877        | 1 898        | 1 858        | 7,0 %                              | 1,1 %        | -2,1 %       |
| Dépense en capital                     | 193        | 270          | 357          | 367          | 430          | 441          | 498          | 661          | 8,6 %                              | 12,8 %       | 32,8 %       |
| <b>Total administrations publiques</b> | <b>867</b> | <b>1 331</b> | <b>1 618</b> | <b>2 012</b> | <b>2 311</b> | <b>2 318</b> | <b>2 396</b> | <b>2 519</b> | <b>7,4 %</b>                       | <b>3,3 %</b> | <b>5,1 %</b> |
| Administrations publiques centrales    | 297        | 507          | 614          | 971          | 1 133        | 1 115        | 1 100        | 1 164        | 9,5 %                              | -1,4 %       | 5,8 %        |
| Administrations publiques locales      | 570        | 824          | 1 004        | 1 040        | 1 177        | 1 203        | 1 296        | 1 355        | 5,9 %                              | 7,7 %        | 4,6 %        |
| - dont collectivités locales           | 450        | 615          | 774          | 801          | 926          | 939          | 1 042        | 1 094        | 6,1 %                              | 11,0 %       | 4,9 %        |

Note : p = données provisoires.  
 Source : Ifen.

# LES DOSSIERS



## LA CROISSANCE DE LA DÉPENSE DE MOBILISATION DE LA RESSOURCE EN EAU : TOUJOURS SOUTENUE PAR L'INVESTISSEMENT EN 2005

Les premiers résultats 2005 indiquent une hausse modérée de la dépense de mobilisation de la ressource en eau : +2,6 %. La dépense courante se stabilise (+0,1 %) au contraire de la dépense en capital qui conserve une forte croissance (+11,2 %). Ces données confirment les éléments observés en 2004. La dépense de mobilisation de la ressource en eau a progressé entre 1990 et 2005 à un rythme annuel modéré de 2,1 %.

La dépense de mobilisation de la ressource en eau comprend les activités se rapportant aux ouvrages de mobilisation, aux adductions et amenées d'eau, aux usines de traitement, aux infrastructures de stockage et d'accumulation et aux réseaux de distribution d'eau.

Ce n'est pas une dépense de protection de l'environnement, mais d'exploitation d'une ressource naturelle. Son montant est toutefois lié à la qualité du milieu : plus la ressource en eau est polluée, plus les traitements sont complexes et coûteux.

Les dépenses relatives à l'irrigation et à la gestion des systèmes individuels ne sont pas évaluées dans ce compte qui traite du seul service collectif.

La production est assurée soit par des administrations publiques – régies pour l'alimentation en eau potable –, soit par des entreprises auxquelles le service est délégué en affermage ou en concession. Elles approvisionnent en eau les ménages (consommation finale) et les autres usagers raccordés : artisans, commerçants, industries, entreprises de BTP, services (consommation intermédiaire).

### Les consommations représentent les trois quarts de la dépense mais l'investissement est le moteur de sa croissance

En 2005, la dépense totale est de 8,2 milliards d'euros. Elle est soutenue depuis 2003 par l'investissement réalisé par les communes et leurs groupements, avec l'appui financier des agences de l'Eau, des départements, des régions et de l'État. Les entreprises délégataires, rarement propriétaires et responsables des ouvrages<sup>1</sup> d'eau et d'assainissement, participent dans une moindre mesure à l'effort d'investissement.

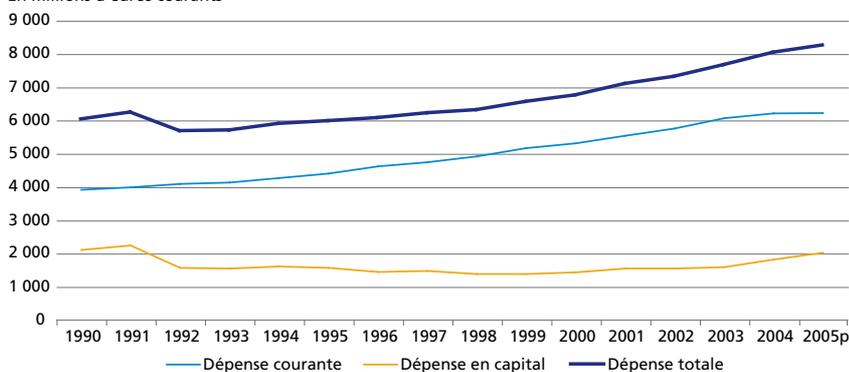
Le montant de la dépense courante s'établit à 6,2 milliards d'euros en 2005. Cette dépense se partage entre consommation finale en eau des ménages et consommations intermédiaires des

<sup>1</sup> Pour la mobilisation de la ressource en eau, les principaux ouvrages sont les linéaires de réseaux, les branchements, les usines de traitement et de production d'eau potable ainsi que les réservoirs.

entreprises ainsi que des autres unités productives, qui s'élèvent respectivement à 4,5 milliards et 1,7 milliard d'euros pour l'année 2005.

### En 2005, confirmation de la croissance de l'investissement et stabilisation de la consommation

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

## La consommation des ménages tient une place croissante dans la dépense courante

En 2005, la dépense courante a été stable (+0,1 %). Cela résulte d'une part de la faible augmentation des volumes d'eau consommés. Ils progressent faiblement, au rythme de 0,5 à 0,6 % par an entre 1998 et 2004 selon les enquêtes Ifen-Scees. En 2004, le volume de cette consommation atteindrait 4,3 milliards de m<sup>3</sup><sup>2</sup>. D'autre part, les tarifs évoluent de façon très modérée au cours des toutes dernières années. Entre les deux dernières enquêtes Ifen-Scees, la progression annuelle moyenne était de 2,2 % entre 2001 et 2004.

L'évolution est un peu contrastée entre les usagers des services. La consommation finale des ménages, en valeur, continue d'augmenter légèrement. Sa croissance était de +4,1 % en 2003 puis de +3,4 % en 2004, et n'est plus que de +1,3 % en 2005.

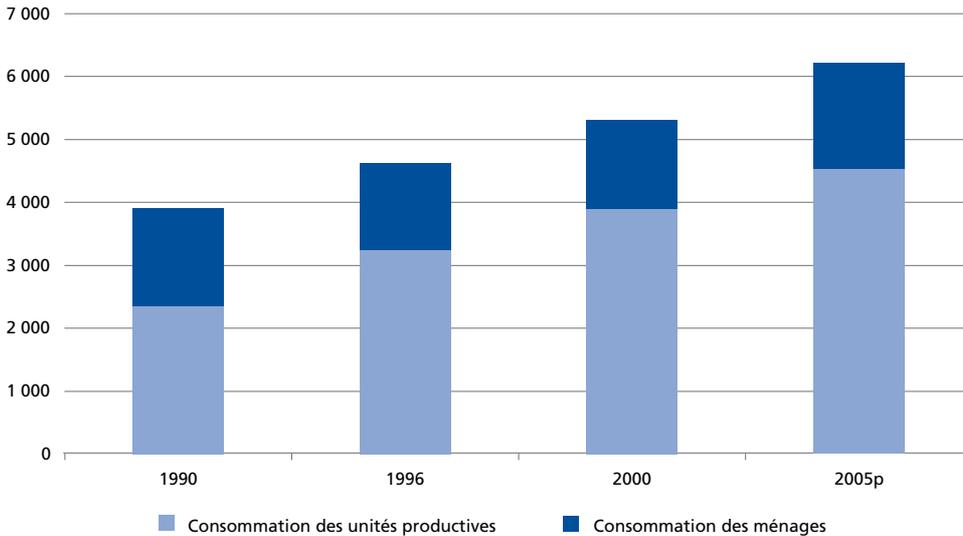
Les consommations intermédiaires connaissent quant à elles une rupture plus marquée après l'épisode caniculaire de 2003. Elles avaient alors augmenté de +8,7 % avant de reculer légèrement en 2004 (-0,2 %). En 2005, elles diminuent de près de 3 %.

Sur la période 1990-2005, la dépense courante a augmenté de 2,1 % en moyenne annuelle, la part des ménages passant alors de 60 % à 73 %.

2 Les volumes d'eau facturés ne représentent qu'une petite partie des volumes prélevés dans les eaux de surface ou souterraines. En 2004, 33,7 milliards de m<sup>3</sup> ont été prélevés dont 5,1 milliards pour l'agriculture (irrigation principalement), 3,3 milliards pour l'industrie manufacturière, 19,3 milliards pour la production d'énergie (refroidissement des centrales) et 6,0 milliards pour la distribution d'eau potable. Les fuites sur le réseau et la distribution non facturée constituent l'écart avec les 4,3 milliards de m<sup>3</sup> facturés.

En 2005, les ménages consomment près des trois quarts des services

En millions d'euros courants



Note : p= provisoire.

Source : Ifen.

## L'investissement sur les réseaux d'adduction d'eau potable progresse vivement depuis 2000

En 2005, la dépense en capital s'élève à 2 milliards d'euros, dominée essentiellement par les travaux de renouvellement et d'extension de réseaux qui en représentent presque les trois quarts. Les dépenses d'investissement ont connu de fortes fluctuations aux cours des 15 années d'observation, mais elles croissent régulièrement depuis 1998 qui reste le point le plus bas.

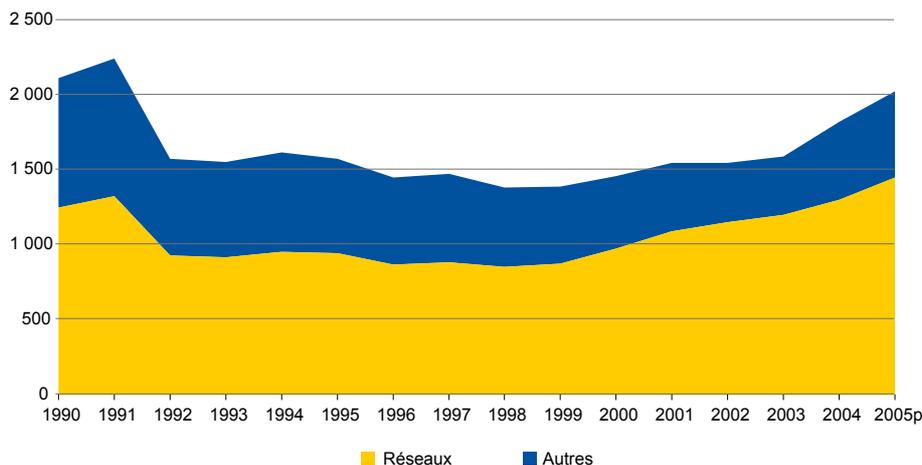
De forts investissements ont été constatés au début des années quatre-vingt-dix, avec 2,2 milliards d'euros en 1991, valeur la plus haute de la période en euros courants. Depuis, la valeur de la dépense en capital a été affectée par des variations de prix, notamment dans les années 1992 et 1993 où de fortes baisses du prix des canalisations s'étaient traduites par une chute, en valeur, des dépenses d'investissement. Les fluctuations observées de la dépense ne reflètent donc pas uniquement des réalisations physiques d'infrastructures.

À l'exception d'un rebond en 1994, la fin des années quatre-vingt-dix est marquée par un repli des dépenses en capital. Une reprise des investissements se manifeste à partir de 2000 et s'accélère nettement depuis 2004, avec une hausse de +14,4 % confirmée en 2005 : +11,2 %.

Jusqu'en 2000, les dépenses correspondant à des travaux sur les réseaux d'adduction ou à des activités de production d'eau potable évoluaient parallèlement. Depuis, on enregistre une augmentation particulièrement forte pour les linéaires de réseaux de distribution d'eau potable. Ils

## En 2005, l'investissement retrouve le haut niveau de 1990

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

sont passés de 760 000 km en 1998 à 878 000 km en 2004, selon les enquêtes Ifen-Scees. Outre les extensions de réseau, les travaux de renouvellement se sont également développés. Les linéaires de réseaux remplacés sont ainsi passés de 5 400 km au cours de l'année 1998 à 6 300 km en 2004. Les dépenses d'investissement sur les réseaux ont, en conséquence, fortement augmenté : près de 8 % en moyenne annuelle de 1998 à 2005. La directive relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine<sup>3</sup> explique également en partie cette hausse des investissements. En effet, elle fixe des normes de qualité minimale à respecter pour les eaux fournies par les réseaux de distribution, dont la teneur en plomb. Le seuil de cette dernière doit être progressivement ramené de 50 µg/l (microgrammes par litre) à 10 µg/l fin 2013. L'année 2003 constituait une étape intermédiaire avec un seuil à 25 µg/l. Le coût, pour la France, du passage de 50 à 10 a été estimé à 3 milliards d'euros pour la partie du linéaire de conduite relevant du réseau collectif et les branchements à la charge des collectivités.

Les autres investissements du domaine de la mobilisation de la ressource, captage, traitement de l'eau, n'ont redémarré que plus tardivement. En 2003, ils ont atteint leur plus bas niveau sur l'ensemble de la période d'observation, avec moins de 400 millions d'euros. Ils ont en revanche vivement progressé au cours des 2 années suivantes et s'établissent à 572 millions d'euros en 2005.

3 Directive n° 98/83/CE du 3 novembre 1998.

## Financement : l'effort d'investissement alourdit la charge des collectivités organisatrices

Le financement de la dépense courante est totalement assuré par les consommateurs des services. Près des trois quarts en sont donc financés par les ménages, le reste par les autres usagers.

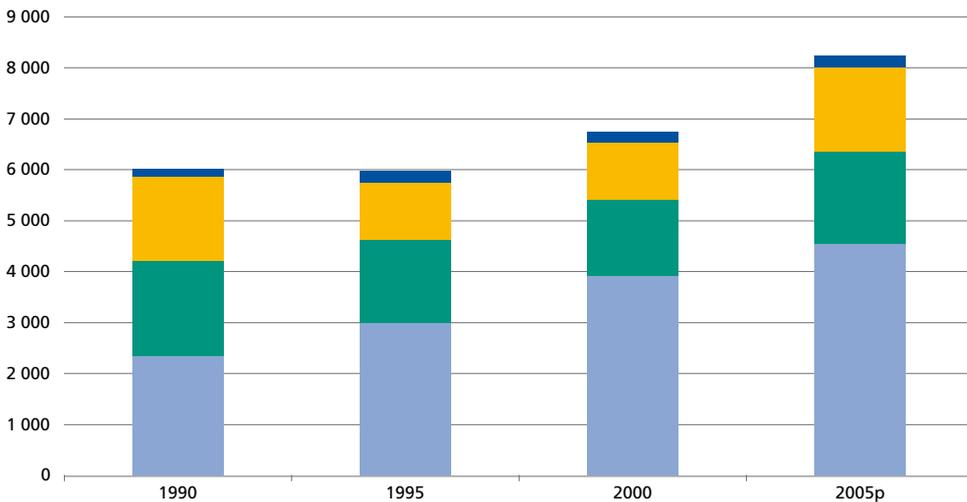
Les administrations publiques spécialisées (régies), communes et établissements publics à caractère intercommunal, financent la plus grosse partie de la dépense en capital, assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux correspondants. Durant la période 1997-2005, les communes et les établissements publics à caractère intercommunal contribuent de façon croissante au financement de la dépense totale. En 2005, les communes et leurs groupements ont ainsi financé 1,4 milliard d'euros, soit 70 % de la dépense en capital. Cela correspond à la part des travaux non subventionnés et non répercutés sur le prix de l'eau à la charge des entreprises et des ménages. La contribution des collectivités organisatrices du service augmente ainsi de 14 % en 2005.

D'autres contributions publiques complètent le financement. Principalement issus des agences de l'Eau, des régions et des départements, ces apports ont couvert 23 % de la dépense en 2005.

Les entreprises délégataires réalisent – et financent – également quelques investissements, environ 150 millions d'euros en 2005, soit 7 % de la dépense en capital. Cette part ne reflète pas leur place dans le service collectif de production et de distribution d'eau potable. Selon les enquêtes Ifen-Scees, en 2004 le recours à la délégation, totale ou partielle progresse, il concerne 73 % de la population (71 % en 1998, 72 % en 2001).

### Les ménages, principaux financeurs de la dépense en 2005

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.  
Source : Ifen.

■ Ménages ■ Entreprises ■ Collectivités locales ■ Agences de l'Eau - FNDAE

## Un patrimoine « eau » à entretenir

Les travaux menés sur « la récupération des coûts des services d'eau et d'assainissement », en application de la directive-cadre sur l'eau<sup>4</sup>, fournissent des évaluations du patrimoine mobilisé pour la mobilisation de la ressource en eau.

Selon les hypothèses retenues, la valeur à neuf du stock de capital en 2001 oscille entre 120 et 170 milliards d'euros pour l'ensemble des équipements des services collectifs qui concourent à la mobilisation de la ressource en eau. Le réseau constitue la composante la plus importante, environ 70 %, suivie des branchements, aux alentours de 16 %. Les usines de production et de traitement ne totalisent que 12 % de la valeur totale du stock.

Sur la base de cette valorisation et de la durée de vie des différents types d'équipements, l'évaluation des besoins de renouvellement – par la consommation annuelle de ce capital fixe – se situe entre 2,1 et 4,6 milliards d'euros par an (la large amplitude de la fourchette résulte notamment de l'incertitude relative aux durées de vie des équipements). Les usines de production et traitement, dont la durée de vie est moindre que celle des autres équipements, représentent environ 20 % de ces besoins de renouvellement, et les linéaires d'eau potable environ la moitié.

### Répartition du patrimoine « eau potable » par type d'équipement

|                                     | Valorisation<br>(en millions d'euros) |                    | Consommation de capital fixe<br>(en millions d'euros par an) |                    |
|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------|--|--------------------|
|                                     | Hypothèse<br>basse                    | Hypothèse<br>haute | Hypothèse<br>basse   | Hypothèse<br>haute |
| Usines de production et traitement  | 12 696                                | 21 160             | 423  | 1 058              |
| Réservoirs                          | 2 041                                 | 4 522              | 20   | 57                 |
| Linéaires de conduite d'eau potable | 88 397                                | 114 493            | 1 105  | 2 290              |
| Branchements                        | 17 262                                | 30 308             | 575  | 1 212              |
| <b>Total eau potable</b>            | <b>120 396</b>                        | <b>170 481</b>     | <b>2 123</b>   | <b>4 617</b>       |

Source : Ernst & Young, « Rapport final de l'étude relative au calcul de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau pour les districts français ou parties des districts internationaux en application de la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 ».

## Le rôle majeur des collectivités locales en matière d'investissement pour les services d'eau et d'assainissement

Les communes et leurs groupements assurent l'essentiel des investissements pour la mobilisation de la ressource en eau et pour l'épuration des eaux usées dont elles ont la plupart du temps, sauf dans le cas des concessions, la responsabilité juridique.

Les comptes de gestion de ces collectivités ne distinguent pas la production et la distribution d'eau potable de l'assainissement. Ils permettent en revanche d'isoler les dépenses réalisées

4 « Rapport final de l'étude relative au calcul de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau pour les districts français ou parties des districts internationaux en application de la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 ». Ces travaux sont conduits par Ernst & Young, pour le ministère de l'Écologie et du Développement durable.

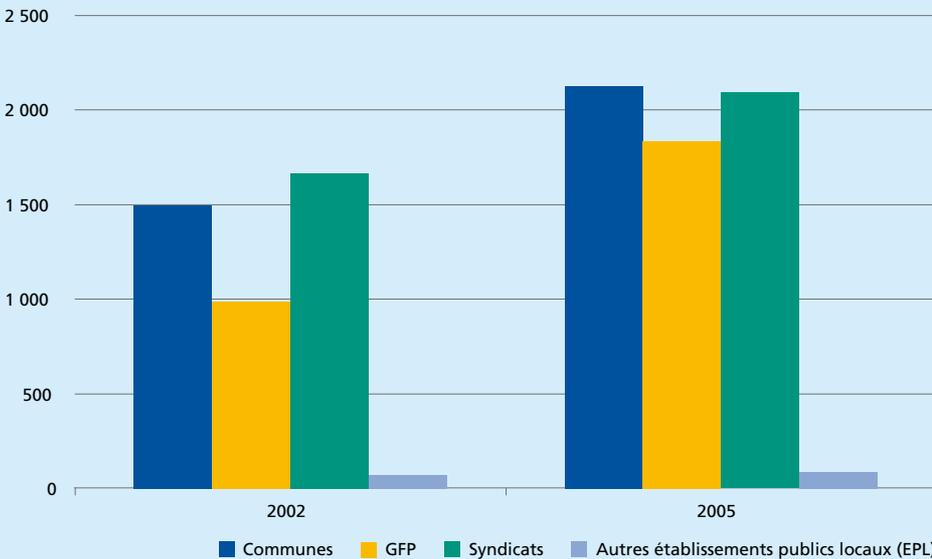
par les communes, les syndicats de communes (à vocation unique ou multiple) et les groupements à fiscalité propre (GFP).

Entre 2002 et 2005, les communes, les groupements à fiscalité propre et les syndicats ont fortement augmenté leurs contributions financières à l'investissement pour les services d'eau et d'assainissement. En 3 ans, la dépense globale est ainsi passée de 4,2 milliards d'euros à 6,1 milliards, au rythme moyen de 13 % par an. La progression la plus soutenue est celle des groupements à fiscalité propre qui se sont fortement développés ces dernières années.

La part des investissements réalisés par les communes change peu, passant de 35 % en 2002 à 34 % en 2005. En revanche, au sein de la coopération intercommunale, la ligne de partage s'est nettement déplacée des structures syndicales traditionnelles (Sivom – syndicats intercommunaux à vocation multiple –, et Sivu – syndicats intercommunaux à vocation unique –) vers les GFP. La contribution de ces derniers est passée de 23 % en 2002 à 30 % en 2005. Les autres établissements publics locaux ont une contribution plus marginale.

### L'essor de l'intercommunalité dans l'investissement des collectivités pour l'eau et l'assainissement

Dépenses d'équipement direct, en millions d'euros courants



Source : Ifen, d'après la direction générale de la comptabilité publique.

## ANNEXES

### Données chiffrées

#### La dépense de prélèvement et de distribution d'eau (systèmes collectifs)

| en millions d'euros courants    | 1990         | 1995         | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005p        | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |              |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|                                 |              |              |              |              |              |              |              |              | 2005/1990                            | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Dépense courante                | 3 917        | 4 403        | 5 314        | 5 542        | 5 760        | 6 070        | 6 215        | 6 221        | 3,1 %                                | 2,4 %        | 0,1 %        |
| Dépense en capital              | 2 110        | 1 574        | 1 435        | 1 545        | 1 547        | 1 590        | 1 818        | 2 022        | -0,3 %                               | 14,4 %       | 11,2 %       |
| - dont acquisitions de terrains |              |              | 12           | 18           | 11           | 11           | 13           | 12           | so                                   | 15,0 %       | -5,0 %       |
| <b>Total</b>                    | <b>6 027</b> | <b>5 977</b> | <b>6 750</b> | <b>7 087</b> | <b>7 307</b> | <b>7 660</b> | <b>8 033</b> | <b>8 243</b> | <b>2,1 %</b>                         | <b>4,9 %</b> | <b>2,6 %</b> |

Note : p = données provisoire, so = sans objet.  
 Source : Ifen.

#### La dépense courante de gestion des services collectifs de mobilisation de la ressource en eau

| en millions d'euros courants | 1990         | 1995         | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005p        | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |              |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|                              |              |              |              |              |              |              |              |              | 2005/1990                            | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Consommation finale          | 2 355        | 2 993        | 3 902        | 4 039        | 4 165        | 4 335        | 4 483        | 4 540        | 4,5 %                                | 3,4 %        | 1,3 %        |
| Consommation intermédiaire   | 1 562        | 1 410        | 1 412        | 1 502        | 1 595        | 1 734        | 1 732        | 1 681        | 0,5 %                                | -0,2 %       | -2,9 %       |
| <b>Total</b>                 | <b>3 917</b> | <b>4 403</b> | <b>5 314</b> | <b>5 542</b> | <b>5 760</b> | <b>6 070</b> | <b>6 215</b> | <b>6 221</b> | <b>3,1 %</b>                         | <b>2,4 %</b> | <b>0,1 %</b> |

Note : p = données provisoires.  
 Source : Ifen.

#### La dépense en capital pour les services collectifs de mobilisation de la ressource en eau

| en millions d'euros courants    | 1990         | 1995         | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005p        | Taux de variation annuel moyen ( % ) |               |               |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------------|---------------|---------------|
|                                 |              |              |              |              |              |              |              |              | 2005/1990                            | 2004/2003     | 2005/2004     |
| Réseaux                         | 1 248        | 945          | 976          | 1 090        | 1 150        | 1 200        | 1 300        | 1 450        | 1,0 %                                | 8,3 %         | 11,5 %        |
| Autres                          | 862          | 629          | 484          | 455          | 397          | 390          | 518          | 572          | -2,7 %                               | 33,0 %        | 10,4 %        |
| - dont acquisitions de terrains |              |              | 12           | 18           | 11           | 11           | 13           | 12           | so                                   | 15,0 %        | -5,0 %        |
| <b>Total</b>                    | <b>2 110</b> | <b>1 574</b> | <b>1 460</b> | <b>1 545</b> | <b>1 547</b> | <b>1 590</b> | <b>1 818</b> | <b>2 022</b> | <b>-0,3 %</b>                        | <b>14,4 %</b> | <b>11,2 %</b> |

Note : p = données provisoire, so = sans objet.  
 Source : Ifen.

#### La production de services collectifs de mobilisation de la ressource en eau

| en millions d'euros courants (hors TVA) | 1990         | 1995         | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005p        | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |              |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|   |              |              |              |              |              |              |              |              | 2005/1990                            | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Entreprises spécialisées                | 2 722        | 3 381        | 4 367        | 4 595        | 4 794        | 4 930        | 4 959        | 4 913        | 4,0 %                                | 0,6 %        | -0,9 %       |
| APU spécialisées                        | 1 766        | 1 643        | 1 677        | 1 713        | 1 765        | 1 999        | 2 113        | 2 164        | 1,4 %                                | 5,7 %        | 2,4 %        |
| <b>Total</b>                            | <b>4 489</b> | <b>5 024</b> | <b>6 044</b> | <b>6 308</b> | <b>6 559</b> | <b>6 930</b> | <b>7 073</b> | <b>7 077</b> | <b>3,1 %</b>                         | <b>2,1 %</b> | <b>0,1 %</b> |

Note : p = données provisoires.  
 Source : Ifen.

### Le financement de la dépense de mobilisation de la ressource en eau (services collectifs)

| en millions d'euros courants                | 1990         | 1995         | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005p        | Taux de variation annuel moyen (%) |              |              |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------------------|--------------|--------------|
|   |              |              |              |              |              |              |              |              | 2005/1990                          | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Ménages                                     | 2 355        | 2 993        | 3 902        | 4 039        | 4 165        | 4 335        | 4 483        | 4 540        | 4,5 %                              | 3,4 %        | 1,3 %        |
| Entreprises non spécialisées <sup>(1)</sup> | 1 562        | 1 410        | 1 412        | 1 502        | 1 596        | 1 735        | 1 732        | 1 681        | 0,5 %                              | -0,2 %       | -2,9 %       |
| Producteurs spécialisés <sup>(2)</sup>      | 1 841        | 1 213        | 1 068        | 1 153        | 1 126        | 1 220        | 1 405        | 1 558        | -1,1 %                             | 15,2 %       | 10,9 %       |
| - municipalités et EPCI                     | 1 542        | 990          | 957          | 1 006        | 1 012        | 1 095        | 1 238        | 1 413        | -0,6 %                             | 13,0 %       | 14,1 %       |
| - entreprises spécialisées                  | 299          | 223          | 111          | 147          | 114          | 124          | 167          | 146          | -4,7 %                             | 34,1 %       | -12,6 %      |
| APU   | 269          | 361          | 368          | 392          | 420          | 370          | 413          | 464          | 3,7 %                              | 11,7 %       | 12,2 %       |
| <b>Total</b>                                | <b>6 027</b> | <b>5 977</b> | <b>6 750</b> | <b>7 087</b> | <b>7 307</b> | <b>7 660</b> | <b>8 033</b> | <b>8 243</b> | <b>2,1 %</b>                       | <b>4,9 %</b> | <b>2,6 %</b> |

Note : p = données provisoires.

(1) : ensemble des entreprises, à l'exclusion des entreprises spécialisées dans l'adduction en eau potable (entreprises délégataires).

(2) : services d'adduction en eau potable des collectivités locales et entreprises délégataires.

Source : Ifen.

### Les aides en matière de prélèvements et de distribution d'eau

| en millions d'euros courants | 1990       | 1995       | 2000       | 2001       | 2002       | 2003       | 2004       | 2005p      | Taux de variation annuel moyen (%) |               |               |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------------------------------|---------------|---------------|
|                              |            |            |            |            |            |            |            |            | 2005/1990                          | 2004/2003     | 2005/2004     |
| Agences de l'Eau             | 91         | 154        | 134        | 139        | 155        | 148        | 170        | 191        | 5,1 %                              | 15,1 %        | 12,5 %        |
| Départements et régions      | 115        | 134        | 166        | 180        | 190        | 200        | 212        | 226        | 4,6 %                              | 6,1 %         | 6,4 %         |
| FNDAE                        | 63         | 73         | 68         | 73         | 75         | 22         | 31         | 46         | -2,0 %                             | 38,9 %        | 51,0 %        |
| <b>Total</b>                 | <b>269</b> | <b>361</b> | <b>368</b> | <b>392</b> | <b>420</b> | <b>370</b> | <b>413</b> | <b>464</b> | <b>3,7 %</b>                       | <b>11,7 %</b> | <b>12,2 %</b> |

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

### Les caractéristiques physiques des services de production et distribution d'eau potable

|  | 1998  | 2001  | 2004  |
|--|-------|-------|-------|
| <b>Organisation des services (en millions d'habitants)</b> |       |       |       |
| Organisation communale                                     | 25    | 23    | 20    |
| Organisation intercommunale                                | 35    | 37    | 40    |
| Gestion publique (régie...)                                | 19    | 18    | 17    |
| Gestion déléguée (affermage, concession...)                | 41    | 42    | 44    |
| <b>Volumes facturés (en millions de m<sup>3</sup>)</b>     |       |       |       |
| Volumes facturés   | 4 167 | 4 230 | 4 306 |
| <b>Equipements (en milliers de km)</b>                     |       |       |       |
| Linéaire de conduite                                       | 761   | 856   | 878   |
| Linéaire de conduite remplacé                              | 5     | 7     | 6     |
| Extension du linéaire de conduite                          | 7     | 7     | 5     |

Source : Ifen-Scees- enquêtes Eau de 1998, 2001 et 2004.



## RÉCUPÉRATION : UNE ANNÉE DE PAUSE APRÈS LA CROISSANCE EXCEPTIONNELLE DE 2004

La dépense nationale de récupération s'est stabilisée en 2005, après une forte hausse en 2004. Dans l'ensemble, la collecte de produits recyclables a stagné et les prix n'ont pas connu la progression observée en 2004 à l'exception de certains métaux et des plastiques. L'excédent commercial est encore plus élevé qu'en 2004. Les filières de valorisation des produits en fin de vie se structurent davantage et leur activité se développe.

La récupération correspond à la réintégration d'un déchet dans le circuit économique. Elle est réalisée soit par les entreprises du secteur de la récupération (secteur 37 de la Nomenclature d'activités française – Naf –), soit comme activité secondaire par d'autres entreprises. Notamment, les professionnels de la gestion des déchets ménagers tiennent une place importante dans le recyclage et la valorisation des emballages et vendent des matériaux récupérés à partir du tri ou de la collecte séparative (*voir chapitre sur les déchets, encadré « En 2005, des changements importants dans l'organisation des sociétés agréées chargées de la collecte des emballages »*).

### Une stabilisation de la dépense nationale de récupération

La branche comprend les activités principales et secondaires de la récupération. La production totale des activités de récupération s'élevait à 5,34 milliards d'euros en 2004 et, selon des données provisoires, elle est estimée à 5,57 milliards d'euros en 2005<sup>1</sup>. Après un résultat exceptionnel en 2004, la production enregistre une progression un peu supérieure à 4 % en 2005. Cette hausse est surtout due à la hausse des prix de certains métaux alors que les volumes traités sont restés stables.

#### *Hausse des exportations et stagnation de la dépense courante nationale*

La dépense courante nationale correspond à l'utilisation des produits de la récupération par les unités résidentes. La production exportée n'en fait donc pas partie tandis que les importations y sont intégrées. Le solde du commerce extérieur est largement excédentaire depuis plusieurs années. L'excédent commercial a presque doublé en 2004 et il a encore progressé de 24 % en 2005. Il s'élève à 1 290 millions d'euros. Les importations ont baissé en 2005 aussi bien en valeur qu'en volume, surtout pour les ferrailles. En revanche, la valeur des exportations s'est accrue essentiellement pour les papiers-cartons, les matières plastiques et certains métaux. Les quantités exportées ont parfois diminué, c'est le cas des ferrailles, des textiles, du calcin et de quelques métaux.

<sup>1</sup> On ne prend pas en compte l'activité « auxiliaire » de recyclage interne des déchets et leur réintégration dans le processus de production.

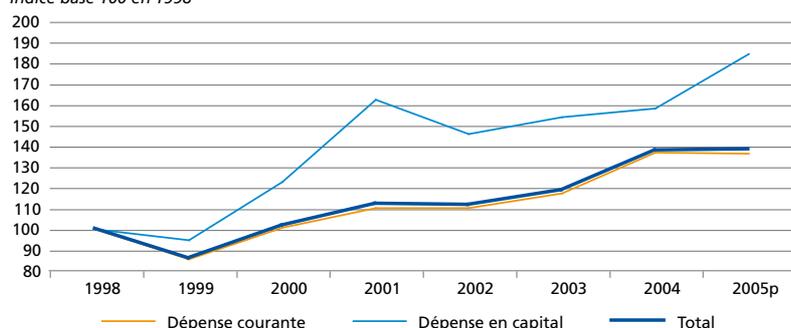
La dépense courante de récupération est estimée à 4,3 milliards d'euros en 2005<sup>2</sup>. Après avoir augmenté de 6 % en 2003 et de 17 % en 2004, elle s'est stabilisée en 2005.

L'investissement des entreprises de plus de 20 salariés a progressé de presque 17 % en 2005 et s'élève à 225 millions d'euros<sup>3</sup>. Les investissements enregistrent une forte hausse dans la récupération des métaux et une croissance plus modeste pour les autres matériaux.

L'évaluation résultante de la dépense nationale totale se situe à 4,5 milliards d'euros en 2005 et se maintient au niveau de l'année 2004. Les investissements des petites entreprises ne sont pas compris.

### La dépense nationale de récupération se stabilise en 2005

Indice base 100 en 1998



Note : p = provisoire.

Source : Ifen, d'après Insee et Sessi.

Le secteur se finance par lui-même, il ne reçoit pas d'aides publiques. Les entreprises participent de plus en plus au financement des filières de récupération par le biais d'écotaxes ou de contributions à des éco-organismes.

## Une évolution contrastée des chiffres d'affaires des entreprises de récupération

Début 2005, un peu moins de 4 000 entreprises interviennent dans le secteur de la récupération. Parmi elles, beaucoup sont des petites unités : les trois quarts ont moins de 6 salariés. Les mouvements de concentration se poursuivent au sein du secteur et le nombre d'entreprises comptant 50 salariés ou plus a augmenté en 2005. La diversification des activités des professionnels se

2 Les mouvements de stocks, assez faibles selon la Fedérec (Fédération française de la récupération pour la gestion industrielle de l'environnement et du recyclage), ne font pas l'objet d'estimation.

3 Pour l'investissement, les données relatives aux plus petites entreprises du secteur ne sont pas disponibles, non plus que le passage du secteur à la branche. Les données disponibles en 2003 sur l'investissement de toutes les entreprises du secteur soumises au régime des bénéfices industriels ou commerciaux indiquaient 335 millions, contre 197 millions pour les seules entreprises de plus de 20 salariés.

poursuit. Ce phénomène continue à être plus marqué pour les entreprises récupérant principalement des matériaux métalliques : 80 % d'entre elles exercent au moins deux activités de récupération.

### *Stabilité des volumes collectés pour la plupart des produits*

2005 est une année de pause après la croissance exceptionnelle observée en 2004. Selon la Fédérec<sup>4</sup>, les professionnels ont collecté 39 millions de tonnes de matières recyclables en 2005, soit un volume quasiment identique à 2004. Un peu plus de 84 % de ces matériaux ont pu être effectivement recyclés. Le reste est mis en décharge, incinéré ou broyé. La part détruite diminue très lentement depuis 2003 ; en 2005, elle est un peu inférieure à 16 % du volume collecté.

Les quantités traitées puis vendues n'ont pas augmenté en 2005. Le chiffre d'affaires des entreprises adhérentes à la Fédérec a même légèrement reculé (2,5 %). La baisse ou la stagnation de la production industrielle dans plusieurs secteurs d'activité et une régression des prix sur plusieurs produits, dont la ferraille, expliquent pour partie ce tassement. Cependant, le chiffre d'affaires de la profession reste bien supérieur au niveau des années 2000 à 2003.

Le poids du secteur de la **ferraille et des produits issus des véhicules hors d'usage** reste important. Le secteur avait connu une excellente activité en 2003 et 2004 : hausse des volumes collectés et surtout hausse des prix. L'année 2005 enregistre un certain recul. La collecte de déchets ferreux et leur utilisation dans l'industrie ont baissé ; les cours et les exportations également. Le chiffre d'affaires des entreprises de la Fédérec a diminué de presque 20 %.

La situation est plus contrastée pour les **métaux non ferreux**. La collecte a stagné. Les délocalisations entraînent une baisse du gisement de déchets ainsi qu'une moindre utilisation par les entreprises. Mais les cours ont sensiblement progressé, particulièrement pour certains métaux comme le cuivre et le zinc. Globalement, le chiffre d'affaires de la profession s'est accru de 8 %.

La conjoncture a été particulièrement favorable pour les **matières plastiques**. Alors que les volumes collectés ont enregistré une hausse assez faible, les prix ont fortement augmenté si bien que la profession connaît une forte croissance de son chiffre d'affaires. Les exportations ont été particulièrement dynamiques.

L'activité demeure bien orientée pour les **palettes de bois et les déchets banals en mélange**. La collecte de ces produits est en hausse ainsi que le chiffre d'affaires correspondant.

La conjoncture est restée mitigée pour le **verre et le papier-carton**. En 2005, la production de verre en France plafonne au niveau de 5,7 millions de tonnes. Plus de la moitié du verre est fabriqué à partir du calcin (issu du verre recyclé) mais ce taux augmente peu. La mise sur le marché de verres de différentes couleurs ne facilite pas le recyclage. Par ailleurs, la collecte de verre usagé, presque uniquement des emballages, a très peu augmenté. Les prix, dans un marché

<sup>4</sup> Fédération française de la récupération pour la gestion industrielle de l'environnement et du recyclage, regroupant au 31 décembre 2005 environ 2 400 professionnels de la récupération et du commerce en gros de déchets.

relativement saturé, sont orientés à la baisse et le chiffre d'affaires des professionnels a diminué en 2005. La collecte de papiers-cartons usagé continue à progresser en 2005 ainsi que les volumes vendus par les récupérateurs. Cependant de profondes restructurations ont affecté l'industrie papetière, dont la production s'est stabilisée en 2005. Le taux d'utilisation de la matière recyclée a légèrement régressé, la demande de papiers-cartons usagés est restée stable. Les exportations en hausse ont fourni un débouché apprécié. Cette situation excédentaire génère encore en 2005 des pressions sur les prix et le chiffre d'affaires du secteur n'a pratiquement pas augmenté.

La situation s'est peu redressée pour le **textile**. Le chiffre d'affaires a légèrement progressé ainsi que les quantités collectées. La décision de créer une écotaxe sur les textiles auprès des distributeurs et des producteurs devrait aider le fonctionnement de cette filière.

### Sensible hausse de la production des grandes entreprises

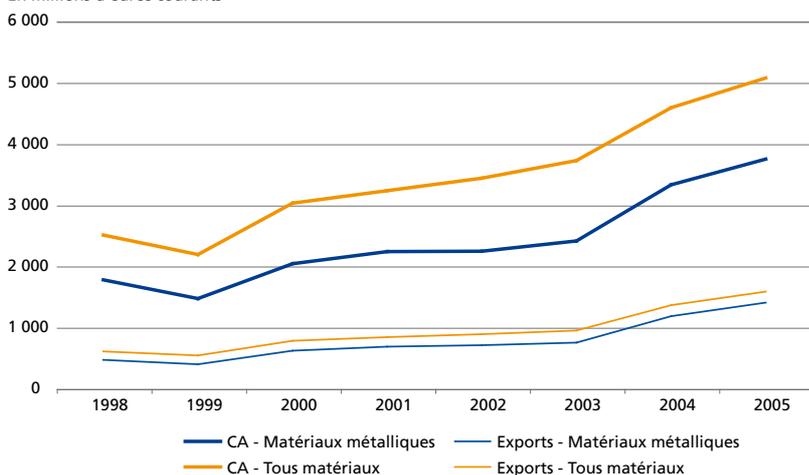
Le constat d'un tassement signalé par la Fedérec semble contrasté selon la taille des entreprises du secteur. Le ralentissement de l'activité par rapport à 2004 semble beaucoup plus élevé pour les petites entreprises.

La production des entreprises de plus de 20 salariés a connu une forte croissance en 2005 après une croissance exceptionnelle en 2004. Le chiffre d'affaires des entreprises traitant de matières métalliques a progressé de presque 13 % en 2005 et le montant des exportations de 19 %.

Les autres domaines de la récupération recouvrent des produits très variés : papiers-cartons, verre, bois, matières plastiques, pneus, démantèlement de navires ou d'avions. L'équarrissage en fait partie également. Ces différentes activités connaissent des conjonctures très variables. À part

### Hausse du chiffre d'affaires des grandes entreprises de la récupération en 2005

En millions d'euros courants



Source : Sessi, enquête annuelle d'entreprise (entreprises de plus de 20 salariés seulement).

en 2004, le chiffre d'affaires global progresse régulièrement depuis plusieurs années et son niveau, 1,3 milliard d'euros, est sensiblement plus élevé qu'au début de la décennie. Les exportations restent globalement stables.

## Poursuite du développement des filières de recyclage

La politique actuelle de l'État met l'accent sur le recyclage et les filières liées à la récupération sont de plus en plus nombreuses.

### *Croissance de l'activité des filières pour les produits en fin de vie*

La collecte des piles et accumulateurs s'est accrue rapidement entre 2001 et 2004, mais a marqué le pas en 2005. Selon l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), le taux de collecte apparent des piles est passé de 17 % en 2001 à 32 % en 2004 ; il est resté stable en 2005. Les quantités d'accumulateurs mis sur le marché et collectés en 2005 ont légèrement baissé.

Un décret du 24 décembre 2002 régit les opérations de collecte et de traitement des pneus usagés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les producteurs de pneus sont responsables de l'élimination de tous les pneus usagés y compris ceux des poids lourds, des motos et des avions. La collecte des pneus usagés a progressé. Les deux tiers sont recyclés ou réutilisés. La production de poudrettes, la réutilisation pour les travaux publics ou pour la combustion des cimenteries se développent, en revanche le rechapage régresse.

La filière de récupération des huiles usagées est ancienne. Le gisement à recycler diminue depuis quelques années. La collecte a donc baissé en 2005 et la valorisation stagne.

Pour les véhicules hors d'usage (VHU), plusieurs arrêtés pris en 2005 complètent l'organisation de la filière régie par le décret du 1<sup>er</sup> août 2003. L'objectif est que le taux de valorisation atteigne, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, 85 % du poids du véhicule et le taux de recyclage 80 %. L'agrément des démolisseurs et des broyeurs permet de mieux encadrer la profession. Ces réglementations devraient favoriser le développement de l'activité, même si les immatriculations de véhicules neufs ont reculé en 2005 et bien que le parc continue de vieillir.

Le décret du 20 juillet 2005 transpose la directive européenne de 2003 sur l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Les fabricants et les vendeurs ont obligation d'organiser et de financer la reprise gratuite des équipements usagés. 4 éco-organismes ont été agréés pour la mise en place de cette filière fin 2006.

### *Plus de la moitié des emballages sont recyclés*

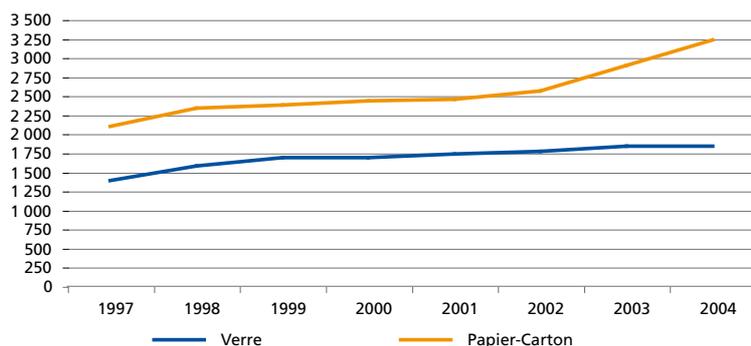
Selon l'Ademe, le poids des emballages mis sur le marché a atteint un maximum de 12,5 millions de tonnes en 2000. Il a légèrement régressé depuis et s'élève à 12,4 millions de tonnes en 2004. Cette tendance s'explique en grande partie par la progression des emballages plastiques plus

légers. La France est le pays d'Europe où la consommation d'emballages par habitant est la plus élevée. La collecte sélective a permis la récupération de 7,6 millions de tonnes. Dans cet ensemble, 6,3 millions de tonnes ont été recyclées et 1,3 million de tonnes ont donné lieu à une production d'énergie. Le recyclage continue à progresser (+6,5 % en tonnage) ; la valorisation énergétique a fortement diminué en 2004.

Pour les emballages ménagers, la production est stable mais le recyclage s'accroît régulièrement et représente 2,8 millions de tonnes en 2005 selon les premières estimations. Le recyclage des emballages industriels a augmenté encore plus rapidement au cours des dernières années. La collecte s'est particulièrement développée pour les papiers-cartons et les plastiques.

### Forte progression du recyclage de papier-carton (ménagers et non ménagers)

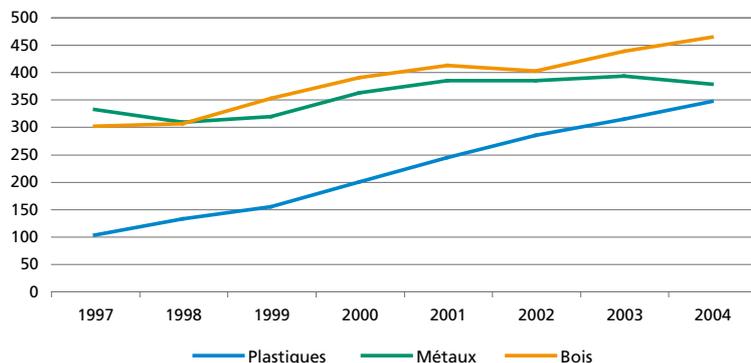
En milliers de tonnes



Source : Ademe

### Le recyclage des emballages de plastique et de bois progresse (ménagers et non ménagers)

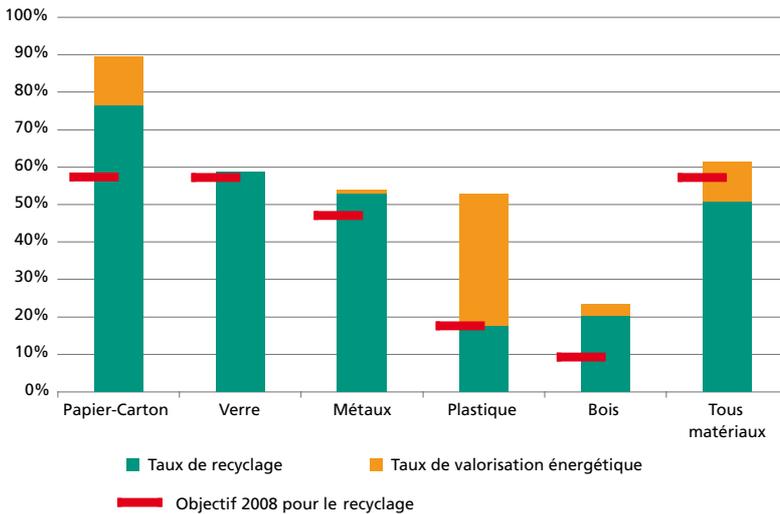
En milliers de tonnes



Source : Ademe.

Le taux de recyclage a sensiblement progressé pour tous les matériaux sauf les mâchefers. Cependant, la valorisation énergétique a nettement baissé et le taux de valorisation d'ensemble est en recul en 2004. La directive « Emballages » 2004/12/CE du 11 février 2004 donne des objectifs de recyclage à atteindre fin 2008 pour chacun des matériaux, un taux global de recyclage de 55 % du tonnage d'emballage collecté, et le taux de valorisation doit atteindre 60 %. Bon nombre d'objectifs sont déjà atteints.

### Taux de recyclage et de valorisation des emballages en 2004



Source : Ademe.

## ANNEXES

### Méthodologie

#### Définitions

L'activité de récupération intervient après le stade de la collecte en parallèle avec « l'élimination ».

Une fois « récupéré », un déchet peut être valorisé de plusieurs façons :

- **par la réutilisation**, c'est-à-dire « *la remise sur le marché sans transformation d'un déchet avec un usage analogue à celui de sa première utilisation* ». Le déchet devient un bien d'occasion ;
- **par la rénovation**, ou « *réutilisation d'un déchet avec un usage analogue à celui de sa première utilisation, après transformation par un procédé physique ou chimique ayant pour but de lui redonner les caractéristiques perdues* ». La rénovation comprend **la réparation, la restauration, la régénération**. La régénération suit un processus industriel tout à fait spécifique.
- **par le recyclage**, ou « *réintroduction d'un déchet dans le cycle de production en remplacement d'un intrant* ».

Les activités de récupération et de valorisation des déchets sont des productions de type industriel.

La rénovation et le recyclage viennent en aval de la récupération. L'énergie produite à partir de l'incinération de déchets (comme les ordures ménagères) est considérée comme un produit « lié » de la filière traitement des déchets, et non comme un produit issu de l'activité « récupération ».

Taux de recyclage : quantité d'emballages recyclés / quantité d'emballages collectés.

Taux de valorisation : quantité d'emballages faisant l'objet de valorisation (recyclage ou production d'énergie) / quantité d'emballages collectés.

#### Les sources et méthodes

Les enquêtes annuelles d'entreprises sont la source principale de la connaissance de l'activité de ce secteur. La récupération correspond à la division 37 de la Nomenclature d'activités française (Naf).

L'enquête est réalisée par le Sessi et porte sur les entreprises de plus de 20 salariés.

Pour passer du secteur à la branche, on ajoutait jusqu'en 1997 4 % de produits de récupération venant d'entreprises d'autres secteurs (c'est-à-dire la production secondaire) et 5 % à partir de 1998. On utilise également depuis les années deux mille les données comptables issues du système unifié des statistiques d'entreprises (Suse) portant sur toutes les entreprises.

Cette production est essentiellement le fait des entreprises des secteurs suivants :

- Assainissement, voirie et gestion des déchets (Naf 90.0A à 90.0C)
- Production de métaux non ferreux (Naf 27.4)
- Commerce de gros de déchets et débris (Naf 74.6 à 74.8)
- Transports ferroviaires (Naf 60.1)
- Sidérurgie et première transformation de l'acier (Naf 27.1 à 27.3)

## Données chiffrées

## De la production du secteur à la dépense nationale de récupération

| en millions d'euros courants            | 1996      | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004sd       | 2005p        | Taux de variation annuel moyen (%) |               |              |
|---|-----------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------------------|---------------|--------------|
|   |           |              |              |              |              |              |              | 2005/1996                          | 2004/2003     | 2005/2004    |
| Production de la branche <sup>(1)</sup> | 2 937     | 3 602        | 3 916        | 4 030        | 4 246        | 5 342        | 5 571        | 7,4 %                              | 25,8 %        | 4,3 %        |
| Balance commerciale <sup>(2)</sup>      | 364       | 442          | 457          | 576          | 569          | 1 041        | 1 290        | 15,1 %                             | 82,9 %        | 23,9 %       |
| Dépense courante <sup>(3)</sup>         | 2 573     | 3 160        | 3 459        | 3 454        | 3 677        | 4 301        | 4 281        | 5,8 %                              | 17,0 %        | -0,5 %       |
| Dépense en capital <sup>(4)</sup>       | nd        | 150          | 198          | 178          | 188          | 193          | 225          | so                                 | 2,6 %         | 16,7 %       |
| - dont matières métalliques             | nd        | 90           | 127          | 85           | 95           | 110          | 132          | so                                 | 15,4 %        | 20,2 %       |
| - dont matières non métalliques         | nd        | 60           | 71           | 93           | 93           | 83           | 87           | so                                 | -10,4 %       | 4,1 %        |
| <b>Dépense totale<sup>(5)</sup></b>     | <b>nd</b> | <b>3 310</b> | <b>3 657</b> | <b>3 632</b> | <b>3 865</b> | <b>4 494</b> | <b>4 506</b> | <b>so</b>                          | <b>16,3 %</b> | <b>0,3 %</b> |

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire, nd = non disponible, so = sans objet.

(1) Source : Insee, Comptes nationaux (ERE).

(2) Source : Douanes (DGDDI).

(3) Production de la branche - balance commerciale.

(4) Source : Sessi, Enquête annuelle d'entreprise (entreprises de plus de vingt salariés).

(5) La dépense totale ne comprend pas les investissements des entreprises de moins de vingt salariés.

## La structure des ventes des entreprises de récupération (Naf 37)

| en millions d'euros courants            | 1998  | 1999  | 2000  | 2001  | 2002  | 2003  | 2004  | 2005p | Taux de variation annuel moyen (%) |           |           |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------------------------------------|-----------|-----------|
|   |       |       |       |       |       |       |       |       | 2005/1998                          | 2004/2003 | 2005/2004 |
| Chiffre d'affaires                      | 1 766 | 1 462 | 2 032 | 2 232 | 2 238 | 2 405 | 3 319 | 3 742 | 11,3%                              | 38,0%     | 12,7 %    |
| Exportations                            | 462   | 390   | 612   | 676   | 700   | 746   | 1 175 | 1 397 | 17,1%                              | 57,5%     | 18,9 %    |
| Part des exportations dans le CA (en %) | 26 %  | 27%   | 30%   | 30%   | 31,3% | 31,0% | 35,4% | 37,3% |                                    |           |           |

Note : p = données provisoires.

Source : Sessi, Enquête annuelle d'entreprise (entreprises de plus de vingt salariés).

## L'activité des récupérateurs de matériaux non métalliques

| en millions d'euros courants            | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002  | 2003  | 2004  | 2005p | Taux de variation annuel moyen (%) |           |           |
|---|------|------|------|------|-------|-------|-------|-------|------------------------------------|-----------|-----------|
|   |      |      |      |      |       |       |       |       | 2005/1998                          | 2004/2003 | 2005/2004 |
| Chiffre d'affaires                      | 732  | 718  | 987  | 993  | 1 188 | 1 314 | 1 260 | 1 323 | 8,8%                               | -4,1%     | 5,0 %     |
| Exportations                            | 136  | 144  | 159  | 159  | 181   | 194   | 182   | 181   | 4,1%                               | -6,2%     | -0,6 %    |
| Part des exportations dans le CA (en %) | 19 % | 20%  | 17%  | 16%  | 15,2% | 14,8% | 14,4% | 13,7% |                                    |           |           |

Note : p = données provisoires.

Source : Sessi, Enquête annuelle d'entreprise (entreprises de plus de vingt salariés).



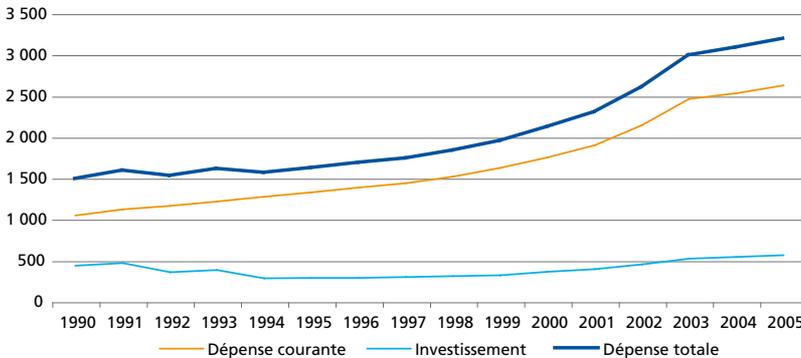
## CADRE DE VIE : RALENTISSEMENT CONFIRMÉ DES DÉPENSES DE GESTION DES ESPACES VERTS URBAINS

L'aménagement et l'entretien d'espaces verts urbains, effectués par les communes et leurs groupements, ont généré une dépense de près de 3,2 milliards d'euros en 2005. Cette dépense évolue au ralenti depuis 2004, après avoir vivement progressé depuis l'an 2000. Sa croissance annuelle était de 3,6 % en 2005.

Les espaces verts urbains sont une composante importante du cadre de vie. Dans son acception la plus courante, la notion de cadre de vie comprend des activités aussi variées que la propreté urbaine, la gestion des déchets, la qualité de l'air ou le bruit. Mais ces activités sont déjà traitées dans les principaux domaines qui composent la protection de l'environnement, telle que définie par le cadre comptable du *Sériee*<sup>1</sup>. Aussi, le champ du domaine « Espaces verts urbains » de ce rapport se limite aux actions des communes, GFP<sup>2</sup> et Sivom<sup>3</sup> en matière d'aménagement, restructuration et entretien des espaces verts urbains. L'évaluation comptable et financière de ces interventions est relative à la rubrique 823 « Espaces verts urbains » extraite de la nomenclature fonctionnelle des collectivités locales<sup>4</sup>.

### Les grandes composantes financières des espaces verts urbains

En millions d'euros courants



Source : Ifen, d'après la direction générale de la comptabilité publique.

1 Le Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement (*Sériee*) définit le champ de la protection de l'environnement à partir de 9 domaines. Le cadre de vie n'en fait pas partie.

2 Groupements à fiscalité propre.

3 Syndicats à vocation multiple.

4 Cette rubrique 823 englobe notamment : les parcs et jardins publics, les squares publics ainsi que l'entretien et l'assistance au fleurissement des villes et villages. Elle ne comprend pas les pelouses et massifs des immeubles.

Les dépenses d'amélioration et d'entretien des espaces verts urbains s'élèvent à près de 3,2 milliards d'euros en 2005. Pour la seconde année de suite leur progression est relativement contenue : +3,6 % en 2005. L'année 2005 confirme donc le ralentissement perceptible dès 2004 (+3,0 %) par rapport au rythme de croissance très soutenu enregistré au cours de la période 1996-2003.

Les communes assurent l'essentiel des interventions en gestion des espaces verts urbains. Ce type d'action est en effet rarement délégué aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Les charges de personnel constituent la majeure partie des dépenses. Plus de 80 % des dépenses pour le cadre de vie sont relatives au fonctionnement des services municipaux.

## ANNEXE

### Données chiffrées

#### La dépense d'amélioration du cadre de vie

| en millions d'euros courants    | 1990         | 1995         | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         | 2004         | 2005 <sup>p</sup> | Taux de variation annuel moyen ( % ) |              |              |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
|                                 |              |              |              |              |              |              |              |                   | 2005/1990                            | 2004/2003    | 2005/2004    |
| Dépense courante                | 1 051        | 1 330        | 1 756        | 1 902        | 2 147        | 2 467        | 2 537        | 2 629             | 6,3 %                                | 2,9 %        | 3,6 %        |
| Dépense en capital              | 438          | 291          | 368          | 398          | 457          | 526          | 546          | 565               | 1,7 %                                | 3,8 %        | 3,4 %        |
| - dont acquisitions de terrains | 11           | 7            | 9            | 10           | 11           | 14           | 14           | 15                | 1,9 %                                | 0,0 %        | 3,4 %        |
| <b>Total</b>                    | <b>1 490</b> | <b>1 621</b> | <b>2 124</b> | <b>2 300</b> | <b>2 604</b> | <b>2 993</b> | <b>3 084</b> | <b>3 194</b>      | <b>5,2 %</b>                         | <b>3,0 %</b> | <b>3,6 %</b> |

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

## NETTE PROGRESSION DE L'EMPLOI ENVIRONNEMENTAL EN 2005

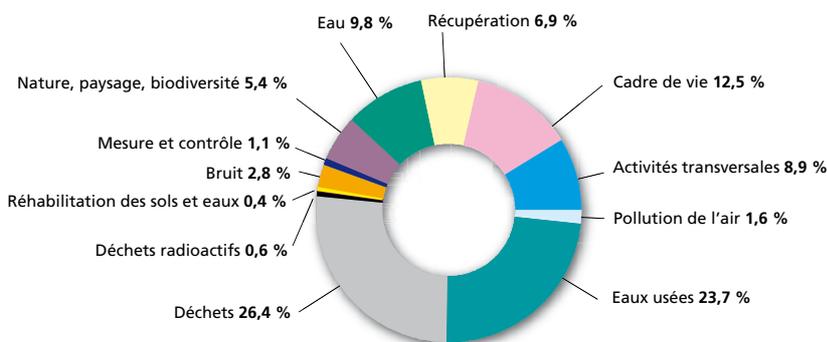
Les premières estimations 2005 de l'emploi directement lié à l'environnement font état d'une nette relance de la croissance des emplois (+2,5 % par rapport à 2004), soit plus de 9 000 nouveaux emplois. Cette évolution s'inscrit dans la tendance au développement de l'emploi environnemental observée depuis 1997 (+2,6 %), après le ralentissement sensible de l'année 2004.

Les activités environnementales ont repris leur dynamique de croissance, stimulées par la réglementation. Celle-ci porte des effets significatifs, avec notamment la construction d'unités de traitement fortement créatrices d'emplois, rattachés aux domaines de l'eau ou des déchets.

Les plus fortes créations d'emploi ont été enregistrées dans les domaines de la gestion des déchets (+6 400), de la biodiversité et des paysages (+2 000) ainsi que de la gestion de l'eau (+1 200). L'environnement emploie 374 000 personnes en 2005, ce qui représente 1,5 % de l'emploi intérieur<sup>1</sup>.

### 9 000 emplois supplémentaires en 2005

La moitié des emplois concentrés par la gestion des eaux usées et des déchets



Note : Les emplois de mesure et contrôle effectués par les services publics sont inclus dans les « activités transversales ».

Source : Ifen (Orme).

<sup>1</sup> Cette estimation ne peut être comparée aux chiffres publiés dans les éditions précédentes avec la révision de données portant sur les années 2003 et 2004. Le tableau en annexe permet cette comparaison.

En 2005, le nombre d'emplois environnementaux en France connaît une nette augmentation (2,5 % sur un an, soit 9 100 emplois de plus qu'en 2004). Il s'agit d'emplois liés aux activités environnementales ou induites par celles-ci. Tous ne correspondent pas à des métiers spécifiquement environnementaux. En particulier, ils ne nécessitent pas obligatoirement une formation spécifique à l'environnement.

Les activités de stricte protection de l'environnement totalisent 62 % des emplois estimés. L'évaluation comprend aussi la production et la distribution d'eau potable, la récupération et l'amélioration du cadre de vie, activités fortement liées à l'environnement.

La croissance de l'emploi résulte pour partie d'une augmentation de la production des biens et services environnementaux (+4,7 % à prix courant) sur l'ensemble des activités environnementales, plus particulièrement pour la protection de l'environnement<sup>2</sup>. L'emploi lié aux exportations, qui ne représente que 4 % environ du total, n'augmente pas en 2005. Le marché interne est ainsi le seul contributeur à cette croissance. On peut noter qu'en moyenne, 1 million d'euros de dépense correspond à 7,4 emplois environnementaux, avec des variations plus ou moins importantes selon les domaines.

La hausse de la dépense entraîne un surplus d'activité. Celui-ci se traduit par des emplois supplémentaires en raison de la faible croissance de la productivité apparente du travail<sup>3</sup> dans la plupart des secteurs de l'environnement. Cela est d'autant plus vrai dans les « services » comme la collecte et le transport des déchets, la réhabilitation des sites, etc. De plus, la majorité de la dépense est constituée d'achats de services qui, par nature, sont peu exposés à la concurrence internationale.

### *La gestion des déchets représente la plus grande part des créations d'emplois*

Les domaines de la gestion des déchets et des eaux usées représentent la moitié des emplois. Ils connaissent en 2005 des évolutions contrastées, avec une faible hausse du niveau de l'emploi dans le secteur des eaux usées et une augmentation marquée dans celui de la gestion des déchets (+6 400 emplois).

Dans le domaine des déchets, la forte hausse de l'emploi se rapporte aux deux principaux segments d'activité : les services de gestion courante publics et privés (+5 100) d'une part, les constructions d'équipements en incinérateurs (+1 500) d'autre part. Les autres équipements collectifs et produits pour les ménages (poubelles, sacs) subissent une très légère baisse d'effectifs.

La gestion des eaux usées connaît une croissance modérée de l'emploi en 2005, après la baisse enregistrée l'année précédente. Le ralentissement de la croissance dans ce domaine résulte d'effets contraires, avec notamment une baisse sensible des dépenses antipollution des entreprises industrielles constatée depuis 2003.

2 La production sur laquelle est assise l'estimation de l'emploi diffère de la dépense nationale d'un montant égal au solde extérieur.

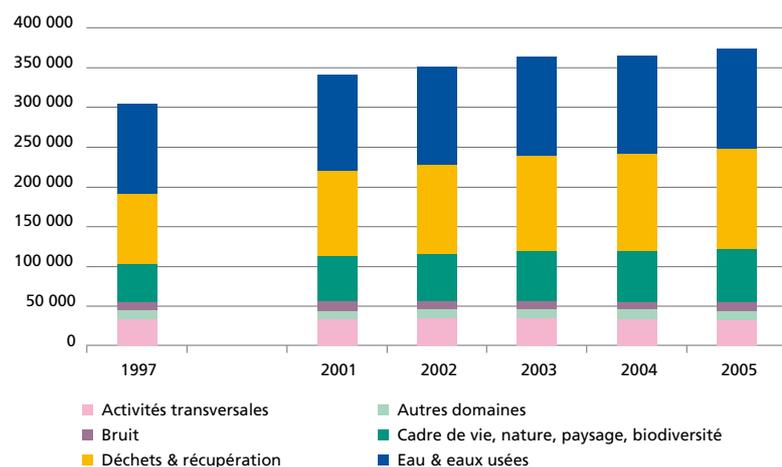
3 La productivité apparente du travail est ici mesurée par le rapport de la valeur de la production à l'effectif moyen, en équivalent temps plein, employé dans l'année.

La croissance de l'emploi est très marquée dans la plupart des autres domaines de protection de l'environnement. Toutefois, les activités transversales, administration générale notamment, enregistrent une réduction d'effectif liée à l'extinction du dispositif « nouveaux services emplois jeunes ».

Après plusieurs années d'augmentation de croissance, le domaine de la récupération connaît une baisse sensible du niveau d'emploi en 2005. Le domaine de la production et distribution d'eau bénéficie en revanche d'une croissance soutenue, +3,3 %, soit environ 1 200 emplois. Celle-ci résulte de l'augmentation de la dépense (+3,4 %), mais également d'une légère baisse de la productivité apparente du secteur.

### En 2005, une nouvelle progression de l'emploi environnemental après une année de stabilisation

En nombre d'emplois



Source : Ifen (Orme).

## Deux tiers des emplois dans le secteur privé

Avec 242 700 emplois en 2005, le secteur privé représente les deux tiers des emplois générés par l'activité environnementale. Les « éco-entreprises », qui produisent des biens ou services spécifiquement environnementaux, représentent environ 212 600 emplois, dont 129 300 dans les services et 70 200 dans la construction liée à l'environnement.

Dans le secteur privé, 7 500 emplois ont été créés en 2005. La majorité l'ont été dans le BTP spécialisé dans la construction d'unités d'incinération des ordures ménagères, de réseaux d'adduction et d'assainissement, de stations de traitement et d'épuration, devant les éco-entreprises de services.

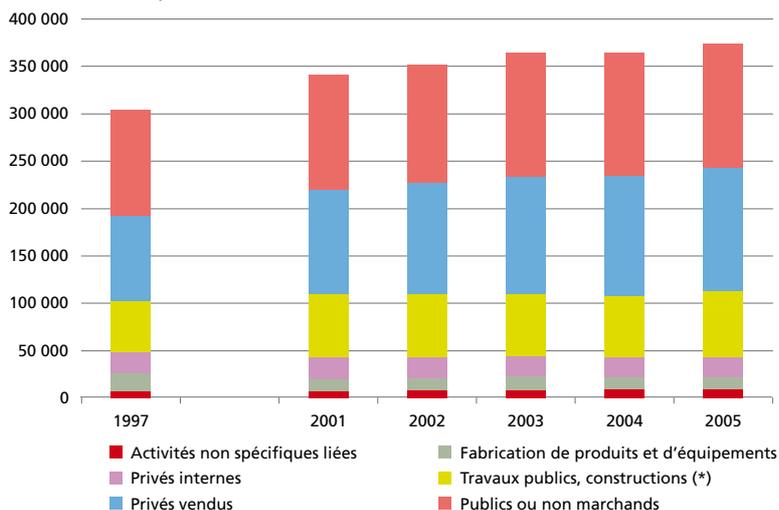
Les autres emplois liés à la fabrication de produits et d'équipements, qui représentent en 2005 environ 13 100 emplois, ont connu une hausse modérée de +1,8 %. Les entreprises non tournées spécifiquement vers l'environnement et qui assurent en interne la gestion de leur pollution ou des ressources, enregistrent une baisse de leurs effectifs sur ce segment d'activité en 2005.

Dans son ensemble, l'emploi dans le secteur privé a connu une augmentation de +3,2 % en 2005. Ce secteur aura ainsi contribué à la majeure partie des nouveaux emplois.

Le secteur public offre le tiers des emplois restants. Les effectifs ont connu une légère hausse (1,2 %), résultat d'évolutions contrastées avec une réduction de l'emploi dans les services généraux d'administration et de recherche, et une nette hausse pour les services spécifiques des autres domaines.

### Sous l'impulsion des dépenses d'investissement, une progression sensible de l'emploi du BTP environnemental en 2005

En nombre d'emplois



Note : \* Y compris les améliorations de terrains, les interventions sur les paysages, etc.

Source : Ifen (Orme).

## Améliorations et tensions sur le marché du travail

Les données issues de l'ANPE permettent de suivre l'évolution des demandes et des offres d'emploi traitées par cet organisme. 6 « emplois-métiers » touchent directement l'environnement parmi les 466 identifiés dans la nomenclature de l'ANPE.

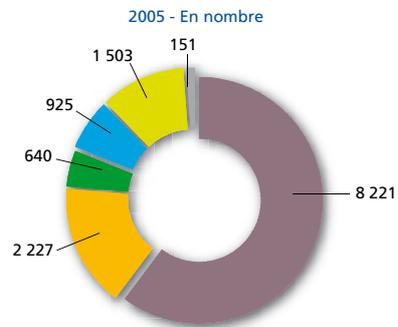
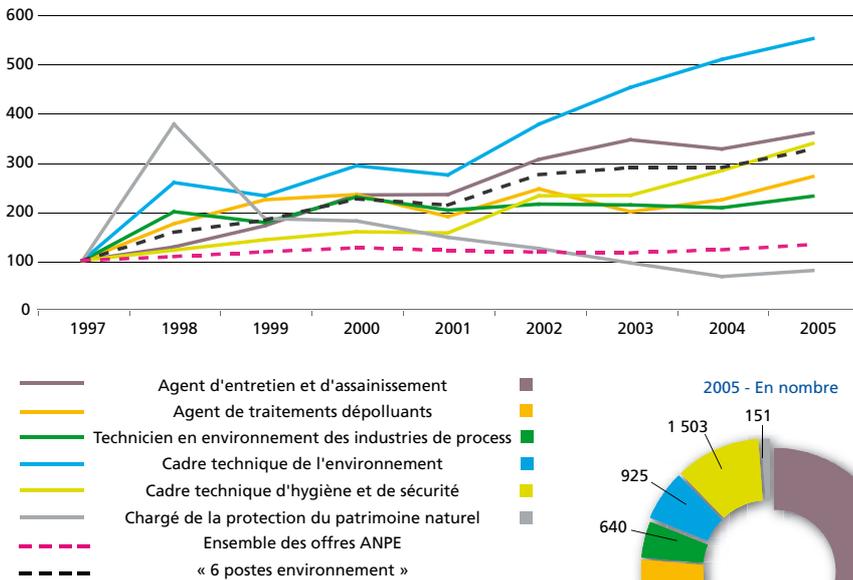
Sur la période 1997-2005, l'ANPE enregistre une croissance annuelle moyenne de 15,9 % des offres pour l'ensemble de ces 6 postes, contre 3,5 % pour la moyenne des offres enregistrées au niveau national. Après une stabilité observée en 2004, l'année 2005 se caractérise par une hausse marquée (+12,6 %) avec 13 667 offres d'emploi « environnemental » enregistrées.

Tous les métiers bénéficient de cette relance, notamment celui d'agent d'entretien et d'assainissement. Pour celui-ci, les offres se sont accrues de 9,8 %. Elles représentent les 3/5<sup>e</sup> des offres d'emploi « environnemental » en 2005.

**Dynamique des offres d'emploi enregistrées : favorable pour les postes « environnement » en 2005**

*Évolution des offres d'emplois enregistrées pour les postes « environnement » depuis 1997*

Base 100 en 1997



Note : Les offres d'emplois traitées par l'ANPE ne représentent qu'une faible part du côté offre (demande de travail) du marché national et possèdent donc une représentativité limitée.  
 Source : Ifen (Orme), d'après ANPE.

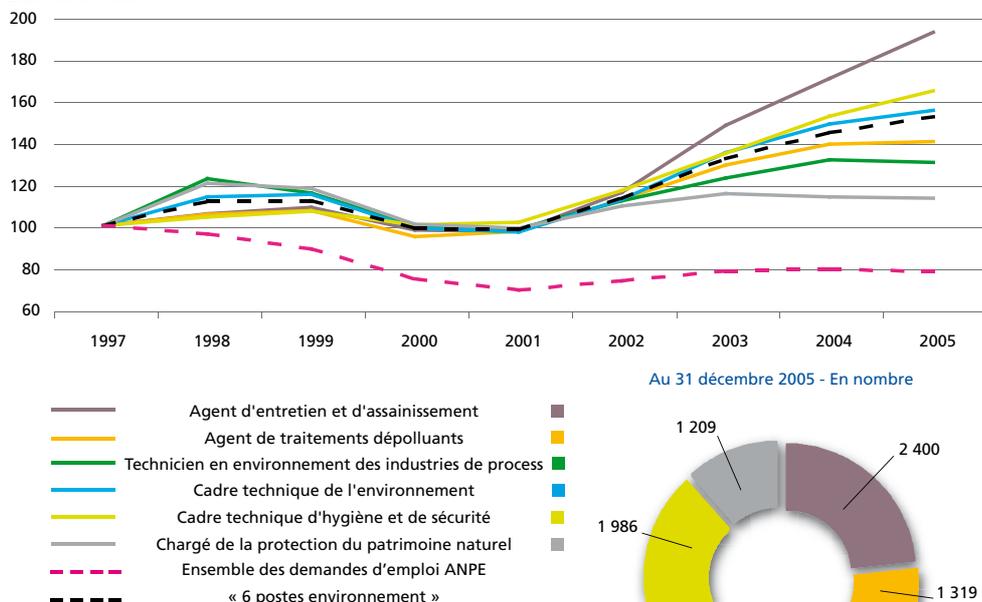
Les offres relatives au poste d'agent de traitements dépolluants progressent de façon importante, 21,0 % en moyenne par rapport à 2004 (+387 offres). De même, les offres de cadre technique d'hygiène et de sécurité connaissent une croissance de l'ordre de 20 % (+247 offres).

Malgré cette augmentation continue des flux d'offres d'emploi enregistrées pour ces postes « environnementaux », le chômage – appréhendé à travers les demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) enregistrées par l'ANPE pour ces métiers – continue de progresser en moyenne annuelle entre 2004 et 2005. En tenant compte des effets saisonniers, une baisse semble toutefois s'amorcer au dernier trimestre 2005.

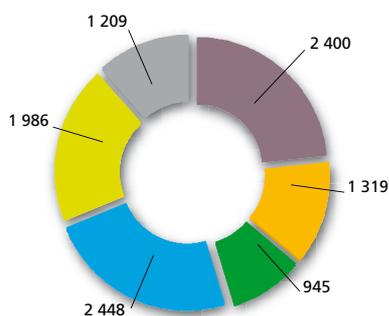
## Les demandes d'emploi environnemental en progression continue

### Évolution des demandes d'emploi de catégorie 1, moyenne annuelle sur 4 trimestres

Base 100 en 1997



Au 31 décembre 2005 - En nombre



Note : Si le suivi des demandes d'emplois en fin de mois (DEFM) donne une image assez précise des modifications conjoncturelles, sur le long terme, il connaît une sensibilité aux règles d'inscription et de classification à l'ANPE. De plus il ne permet pas d'observer les chômeurs qui ne s'inscrivent pas à l'agence pour diverses raisons.

Note : Demandeurs d'emploi de catégorie 1 (à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures dans le mois écoulé).

Source : Ifen (Orme), d'après ANPE.

Fin décembre 2005, il reste 10 307 demandes d'emplois de catégorie 1 non satisfaites pour l'ensemble des 6 postes. Par rapport à fin décembre 2004, il est constaté une très légère baisse du nombre de DEFM « environnement » (-39 demandes soit -0,4 %). Cette baisse s'effectue à un rythme nettement moins rapide que la moyenne nationale (-5,4 %).

Sur l'ensemble du cycle étudié, de 1997 à 2005, on note que la demande d'emploi dans le secteur de l'environnement apparaît sensible à une dégradation de la conjoncture. Le nombre de demandeurs d'emploi augmente plus rapidement que la moyenne nationale lors des phases de ralentissement économique, mais il ne diminue pas aussi rapidement lors de la phase de reprise.

Les métiers de l'environnement ne semblent pas souffrir d'une atonie de la création d'emplois, comme le montrent la hausse des offres d'emplois et le développement économique du secteur.

En 2005, les métiers suivis à l'ANPE restent globalement touchés par l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. Ce constat touche plus particulièrement les métiers d'agent d'entretien et d'assainissement, faiblement qualifiés, pour lesquels les importants flux d'offres en 2005 n'ont pas pour autant permis une résorption du chômage annuel. De plus, pour ces métiers, la conjoncture apparaît défavorable jusqu'au dernier trimestre de l'année.

## ANNEXES

### Données chiffrées

Les emplois environnement en 2005 (estimation provisoire) (en nombre d'emplois)

| Domaines                                      | Emplois environnement spécifiques |                        |                   |                          |                               |                             | Autres emplois (2) | Total (4)      | Répartition |
|---|-----------------------------------|------------------------|-------------------|--------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--------------------|----------------|-------------|
|   | Services publics ou non marchands | Services privés vendus | Services internes | Fabrication d'équipement | Travaux publics, construction | Fabrication de produits (1) |                    |                |             |
| <b>Protection de l'environnement</b>          |                                   |                        |                   |                          |                               |                             |                    |                |             |
| Pollution de l'air                            |                                   |                        | 4 300             | 900                      |                               |                             | 1 000              | 6 100          | 2 %         |
| Eaux usées                                    | 20 800                            | 17 200                 | 9 200             | 3 500                    | 37 500                        |                             |                    | 88 400         | 24 %        |
| Déchets                                       | 29 400                            | 52 000                 | 7 000             | 2 400                    | 4 700                         | 1 500                       | 1 700              | 98 700         | 26 %        |
| Déchets radioactifs                           | 200                               | 1 900                  |                   |                          |                               |                             |                    | 2 100          | 1 %         |
| Réhabilitation des sols et eaux               |                                   | 1 500                  |                   |                          |                               |                             |                    | 1 500          | 0 %         |
| Bruit   |                                   |                        |                   | 1 400                    | 9 000                         |                             |                    | 10 400         | 3 %         |
| Mesure et contrôle (3)                        |                                   | 3 200                  |                   | 800                      |                               |                             |                    | 4 000          | 1 %         |
| Nature, paysage, biodiversité                 | 10 400                            | 2 100                  |                   |                          | 7 400                         |                             |                    | 20 000         | 5 %         |
| <b>Autres domaines liés à l'environnement</b> |                                   |                        |                   |                          |                               |                             |                    |                |             |
| Eau   | 6 500                             | 15 400                 |                   | 1 000                    | 11 500                        |                             | 2 200              | 36 700         | 10 %        |
| Récupération                                  |                                   | 25 100                 |                   | 700                      |                               |                             |                    | 25 800         | 7 %         |
| Cadre de vie                                  | 36 600                            | 7 400                  |                   | 800                      |                               |                             | 1 900              | 46 800         | 13 %        |
| Activités transversales                       | 27 000                            | 3 500                  |                   |                          |                               |                             | 2 800              | 33 300         | 9 %         |
| <b>Total (4)</b>                              | <b>131 000</b>                    | <b>129 300</b>         | <b>20 400</b>     | <b>11 500</b>            | <b>70 200</b>                 | <b>1 600</b>                | <b>9 600</b>       | <b>373 700</b> |             |
| Répartition                                   | 35 %                              | 35 %                   | 5 %               | 3 %                      | 19 %                          | 0 %                         | 3 %                |                |             |

Note :

(1) Fabrication des seuls produits environnementaux destinés à la consommation des ménages (ou des mêmes produits pour l'exportation).

La fabrication de tels produits pour la consommation intermédiaire des entreprises n'est pas considérée.

(2) Emplois de fabrication d'équipements ou de construction non spécifiquement environnementaux, mais utilisés par les services environnementaux. L'évaluation des emplois de fabrication de biens non environnementaux étant faite par solde, elle est très sensible au moindre écart sur les autres emplois et ne doit pas être interprétée.

(3) Les emplois de mesure et contrôle effectués par les services publics sont inclus dans les « activités transversales ».

(4) Total effectué avant arrondis.

Source : Ifen (Orme).

**Les emplois environnement par domaine (en nombre d'emplois)**

| Domaines                                       | Emplois        |                |                |                |                |                | Taux de variation annuel moyen (%) |              |              |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------------------|--------------|--------------|
|  | 1997           | 2001           | 2002           | 2003           | 2004           | 2005           | 2005/1997                          | 2004/2003    | 2005/2004    |
| <b>Protection de l'environnement</b>           | <b>186 400</b> | <b>212 500</b> | <b>217 600</b> | <b>221 900</b> | <b>221 100</b> | <b>231 200</b> | <b>2,7%</b>                        | <b>-0,3%</b> | <b>4,5%</b>  |
| Pollution de l'air                             | 7 400          | 5 700          | 5 600          | 5 700          | 5 700          | 6 100          | -2,4%                              | 1,2%         | 6,5%         |
| Eaux usées                                     | 80 200         | 87 400         | 89 600         | 90 000         | 87 500         | 88 400         | 1,2%                               | -2,7%        | 1,0%         |
| Déchets  | 69 400         | 83 100         | 88 300         | 91 600         | 92 300         | 98 700         | 4,5%                               | 0,8%         | 6,9%         |
| Déchets radioactifs                            | 2              | 1 800          | 2 000          | 2 000          | 2 200          | 2 100          | 4,1%                               | 10,0%        | -4,0%        |
| Réhabilitation des sols et eaux                | 400            | 800            | 1 100          | 1 400          | 1 400          | 1 500          | 17,4%                              | 3,6%         | 7,1%         |
| Bruit  | 9 400          | 11 700         | 9 700          | 9 900          | 9 700          | 10 400         | 1,3%                               | -2,6%        | 7,9%         |
| Mesure et contrôle                             | 3 500          | 3 900          | 4 000          | 4 000          | 4 300          | 4 000          | 1,7%                               | 7,9%         | -6,7%        |
| Nature, paysage, biodiversité                  | 14 600         | 18 000         | 17 200         | 17 400         | 18 000         | 20 000         | 4,0%                               | 3,4%         | 11,0%        |
| <b>Autres domaines liés à l'environnement</b>  | <b>83 200</b>  | <b>94 000</b>  | <b>97 400</b>  | <b>106 400</b> | <b>108 400</b> | <b>109 200</b> | <b>3,5%</b>                        | <b>1,9%</b>  | <b>0,7%</b>  |
| Eau  | 32 700         | 32 500         | 33 000         | 33 800         | 35 500         | 36 700         | 1,5%                               | 5,1%         | 3,3%         |
| Récupération                                   | 16 500         | 22 600         | 23 200         | 26 500         | 26 900         | 25 800         | 5,7%                               | 1,8%         | -4,3%        |
| Cadre de vie                                   | 34 000         | 38 900         | 41 300         | 46 200         | 46 000         | 46 800         | 4,1%                               | -0,4%        | 1,6%         |
| <b>Activités transversales (non réparties)</b> | <b>34 300</b>  | <b>34 200</b>  | <b>36 100</b>  | <b>35 600</b>  | <b>35 000</b>  | <b>33 300</b>  | <b>-0,4%</b>                       | <b>-1,7%</b> | <b>-4,8%</b> |
| <b>Total</b>                                   | <b>303 900</b> | <b>340 800</b> | <b>351 200</b> | <b>363 900</b> | <b>364 600</b> | <b>373 700</b> | <b>2,6%</b>                        | <b>0,2%</b>  | <b>2,5%</b>  |

Note : Les emplois de mesure et contrôle effectués par les services publics sont inclus dans les « activités transversales ».

Les taux de croissance sont calculés avant arrondis.

Source : Ifen (Orme).

**Les emplois environnement par type d'activités (en nombre d'emplois)**

| Type d'activités   | Emplois        |                |                |                |                |                | Taux de variation annuel moyen (%) |              |             |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------------------|--------------|-------------|
|  | 1997           | 2001           | 2002           | 2003           | 2004           | 2005           | 2005/1997                          | 2004/2003    | 2005/2004   |
| <b>Services environnementaux centraux</b>                        | <b>222 762</b> | <b>254 400</b> | <b>263 500</b> | <b>275 400</b> | <b>277 500</b> | <b>280 700</b> | <b>2,9%</b>                        | <b>0,7%</b>  | <b>1,2%</b> |
| Publics ou non marchands   | 110 784        | 121 200        | 124 000        | 130 400        | 129 400        | 131 000        | 2,1%                               | -0,7%        | 1,2%        |
| <i>Services généraux</i>   | 28 786         | 29 200         | 30 300         | 30 100         | 28 900         | 27 000         | -0,8%                              | -3,8%        | -6,8%       |
| <i>Services spécifiques</i>                                      | 82 255         | 92 000         | 93 700         | 100 200        | 100 500        | 104 000        | 3,0%                               | 0,2%         | 3,5%        |
| Privés vendus  | 90 441         | 110 100        | 117 100        | 123 200        | 127 100        | 129 300        | 4,6%                               | 3,1%         | 1,7%        |
| Privés internes  | 22 797         | 23 100         | 22 400         | 21 900         | 20 900         | 20 400         | -1,4%                              | -4,2%        | -2,4%       |
| <b>Autres activités privées spécifiquement environnementales</b> | <b>72 529</b>  | <b>78 800</b>  | <b>79 900</b>  | <b>79 400</b>  | <b>78 900</b>  | <b>83 300</b>  | <b>1,8%</b>                        | <b>-0,6%</b> | <b>5,6%</b> |
| Fabrication d'équipements  | 17 825         | 10 900         | 11 500         | 12 100         | 11 200         | 11 500         | -5,3%                              | -7,3%        | 2,5%        |
| Travaux publics, constructions (*)                               | 53 119         | 66 200         | 66 700         | 65 500         | 65 100         | 70 200         | 3,5%                               | -0,7%        | 7,9%        |
| Fabrication de produits environnementaux                         | 1 585          | 1 800          | 1 700          | 1 800          | 1 700          | 1 600          | 0,4%                               | -3,8%        | -3,0%       |
| <b>Activités non spécifiques liées</b>                           | <b>7 076</b>   | <b>7 500</b>   | <b>7 800</b>   | <b>9 000</b>   | <b>9 100</b>   | <b>9 600</b>   | <b>3,9%</b>                        | <b>0,8%</b>  | <b>5,5%</b> |
| <b>Total</b>   | <b>303 884</b> | <b>340 800</b> | <b>351 200</b> | <b>363 900</b> | <b>364 600</b> | <b>373 700</b> | <b>2,6%</b>                        | <b>0,2%</b>  | <b>2,5%</b> |

Note : les taux de croissance sont calculés avant arrondis.

(\*) y compris les améliorations de terrains, les interventions sur les paysages, etc.

Source : Ifen (Orme).

# LEXIQUE

## Abréviations

|         |   |
|---------|---|
| ANTIPOL | Enquête du Sessi sur les investissements antipollution dans l'industrie                         |
| APU     | Administration publique   |
| BCRD    | Budget civil de recherche et développement  |
| BTP     | Bâtiment et travaux publics   |
| CAD     | Contrat d'agriculture durable   |
| CCEE    | Commission des comptes et de l'économie de l'environnement                                      |
| CPER    | Contrat de plan État-Région   |
| CTE     | Contrat territorial d'exploitation  |
| DEEE    | Déchets des équipements électriques et électroniques  |
| DEFM    | Demandes d'emploi en fin de mois  |
| DMA     | Déchets ménagers et assimilés   |
| DOM     | Département d'outre-mer   |
| DPE     | Dépense de protection de l'environnement  |
| EPCI    | Établissement public de coopération intercommunale  |
| EPL     | Établissements publics locaux   |
| ERU     | Directive sur les eaux résiduaires urbaines   |
| FA      | Faible activité (déchets radioactifs)   |
| FBCF    | Formation brute de capital fixe   |
| FEDER   | Fonds européen de développement régional  |
| FEOGA   | Fonds européen d'orientation et de garantie agricole  |
| FMA     | Faible et moyenne activité (déchets radioactifs)  |
| FNDAE   | Fonds national pour le développement des adductions d'eau                                       |
| GES     | Gaz à effet de serre  |
| GFP     | Groupement à fiscalité propre   |
| GIP ANR | Groupement d'intérêt public Agence nationale de la recherche                                    |
| GNV     | Gaz naturel véhicules   |
| GPL     | Gaz de pétrole liquéfié   |
| HA      | Haute activité (déchets radioactifs)  |
| HLM     | Habitation à loyer modéré   |
| ITOM(A) | Installation de traitement des déchets ménagers (et assimilés) – inventaire réalisé par l'Ademe |
| MA      | Moyenne activité (déchets radioactifs)  |
| NAF     | Nomenclature d'activités française  |
| ODAC    | Organes divers d'administration centrale  |
| ODAL    | Organes divers d'administration locale  |
| PIB     | Produit intérieur brut  |
| PME     | Petite ou moyenne entreprise  |
| PNAQ    | Plan national d'allocation des quotas   |
| PNR     | Parc naturel régional   |
| PRG     | Pouvoir de réchauffement global   |

|        |   |
|--------|---|
| R&D    | Recherche-développement   |
| REOM   | Redevance d'enlèvement des ordures ménagères                                      |
| SERIEE | Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement |
| SIVOM  | Syndicats intercommunaux à vocation multiple                                      |
| SIVU   | Syndicats intercommunaux à vocation unique  |
| SNB    | Stratégie nationale sur la biodiversité   |
| SPANC  | Service public d'assainissement non collectif                                     |
| SUSE   | Système unifié des statistiques d'entreprises (fichier de l'Insee)                |
| TDENS  | Taxe départementale des espaces naturels sensibles                                |
| TEOM   | Taxe d'enlèvement des ordures ménagères   |
| TFA    | Très faible activité (déchets radioactifs)  |
| TGAP   | Taxe générale sur les activités polluantes  |
| TIPP   | Taxe intérieure sur les produits pétroliers                                       |
| TNSA   | Taxe sur les nuisances sonores aériennes  |
| TVA    | Taxe sur la valeur ajoutée  |
| VHU    | Véhicule hors d'usage   |

## Organismes

|                |  |   |
|----------------|--|---|
| AASQA          | Association agréée de surveillance de la qualité de l'air  | <a href="http://www.atmo-france.org">http://www.atmo-france.org</a>                           |
| ADELPHÉ        | Société agréée de collecte et de valorisation de déchets ménagers (verre, emballages)                                      | <a href="http://www.adelpe-recyclage.com">http://www.adelpe-recyclage.com</a>                 |
| ADEME          | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie   | <a href="http://www.ademe.fr">http://www.ademe.fr</a>   |
| AFSSET         | Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail  | <a href="http://www.afsset.fr">http://www.afsset.fr</a>                                       |
| ANDRA          | Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs   | <a href="http://www.andra.fr">http://www.andra.fr</a>   |
| ANPE           | Agence nationale pour l'emploi   | <a href="http://www.anpe.fr">http://www.anpe.fr</a>   |
| AREVA          | Groupe industriel du secteur énergétique nucléaire et des composants   | <a href="http://www.arevagroup.com">http://www.arevagroup.com</a>                             |
| ASN            | Autorité de sûreté nucléaire   | <a href="http://www.asn.gouv.fr">http://www.asn.gouv.fr</a>                                   |
| BIPE           | Bureau d'informations et de prévisions économiques   | <a href="http://www.bipe.fr">http://www.bipe.fr</a>   |
| CE             | Commission européenne  | <a href="http://www.europa.eu.int">http://www.europa.eu.int</a>                               |
| CEA            | Commissariat à l'énergie atomique  | <a href="http://www.cea.fr">http://www.cea.fr</a>   |
| CEE-ONU        | Commission économique des Nations unies pour l'Europe  | <a href="http://www.unecce.org">http://www.unecce.org</a>                                     |
| CELRL          | Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres  | <a href="http://www.conservatoire-du-littoral.fr">http://www.conservatoire-du-littoral.fr</a> |
| CITEPA         | Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique   | <a href="http://www.citepa.org">http://www.citepa.org</a>                                     |
| CNRS           | Centre national de la recherche scientifique   | <a href="http://www.cnrs.fr">http://www.cnrs.fr</a>   |
| CYCLAMED       | Association agréée de collecte et de valorisation de déchets ménagers (médicaments)  | <a href="http://www.unpf.org/cyclamed">http://www.unpf.org/cyclamed</a>                       |
| D4E            | Direction des Études économiques et de l'évaluation environnementale (ministère de l'Écologie et du Développement durable) | <a href="http://www.ecologie.gouv.fr">http://www.ecologie.gouv.fr</a>                         |
| DE             | Direction de l'Eau (ministère de l'Écologie et du Développement durable)   | <a href="http://www.ecologie.gouv.fr">http://www.ecologie.gouv.fr</a>                         |
| DGCP           | Direction générale de la Comptabilité publique (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie)                   | <a href="http://www.finances.gouv.fr">http://www.finances.gouv.fr</a>                         |
| DGEMP          | Direction générale de l'Énergie et des Matières premières (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie)        | <a href="http://www.industrie.gouv.fr">http://www.industrie.gouv.fr</a>                       |
| DGRI           | Direction générale de la Recherche et de l'Innovation (ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche)     | <a href="http://www.recherche.gouv.fr">http://www.recherche.gouv.fr</a>                       |
| DPPR           | Direction de la Prévention des pollutions et des risques (ministère de l'Écologie et du Développement durable)             | <a href="http://www.ecologie.gouv.fr">http://www.ecologie.gouv.fr</a>                         |
| ECO-Emballages | Société agréée de collecte et de valorisation de déchets ménagers (emballages)   | <a href="http://www.ecoemballages.fr">http://www.ecoemballages.fr</a>                         |
| EDF            | Électricité de France  | <a href="http://www.edf.fr">http://www.edf.fr</a>   |
| EUROSTAT       | Office statistique des communautés européennes   | <a href="http://europa.eu.int/comm/eurostat">http://europa.eu.int/comm/eurostat</a>           |
| FEDEREC        | Fédération de la récupération, du recyclage et de la valorisation  | <a href="http://federec.com">http://federec.com</a>   |
| IFEN           | Institut français de l'environnement   | <a href="http://www.ifen.fr">http://www.ifen.fr</a>   |
| INERIS         | Institut national de l'environnement industriel et des risques   | <a href="http://www.ineris.fr">http://www.ineris.fr</a>                                       |
| INSEE          | Institut national de la statistique et des études économiques  | <a href="http://www.insee.fr">http://www.insee.fr</a>   |
| IRSN           | Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire   | <a href="http://www.irsn.org">http://www.irsn.org</a>   |
| MEDD           | Ministère de l'Écologie et du Développement durable  | <a href="http://www.ecologie.gouv.fr">http://www.ecologie.gouv.fr</a>                         |
| ONCFS          | Office national de la chasse et de la faune sauvage  | <a href="http://www.oncfs.gouv.fr">http://www.oncfs.gouv.fr</a>                               |
| ONF            | Office national des forêts   | <a href="http://www.onf.fr">http://www.onf.fr</a>   |

|       |   |   |
|-------|---|---|
| ORME  | Observatoire des métiers et emplois de l'environnement (Ifen)   | <a href="http://www.ifen.fr">http://www.ifen.fr</a>   |
| SCEES | Service central des enquêtes et études statistiques (ministère de l'Agriculture et de la Pêche)                     | <a href="http://www.agreste.agriculture.gouv.fr">http://www.agreste.agriculture.gouv.fr</a> |
| SESP  | Service économie, statistiques et prospective (ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer) | <a href="http://www.equipement.gouv.fr">http://www.equipement.gouv.fr</a>                   |
| SESSI | Service des études et des statistiques industrielles (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie)      | <a href="http://www.industrie.gouv.fr/sessi">http://www.industrie.gouv.fr/sessi</a>         |
| UE    | Union européenne  | <a href="http://europa.eu.int">http://europa.eu.int</a>                                     |

## Symboles chimiques

|                  |   |
|------------------|---|
| CH <sub>4</sub>  | Méthane                                       |
| CO <sub>2</sub>  | Dioxyde de carbone                            |
| COV              | Composé organique volatil                     |
| HFC              | Hydrofluorocarbures                           |
| NO <sub>x</sub>  | Oxyde d'azote                                 |
| N <sub>2</sub> O | Oxyde nitreux ou protoxyde d'azote            |
| PFC              | Hydrocarbures perfluorés ou perfluorocarbures |
| SF <sub>6</sub>  | Hexafluorure de soufre                        |
| SO <sub>2</sub>  | Dioxyde de soufre                             |

## Unités

|                |                       |
|----------------|-----------------------|
| dB(A)          | Décibel acoustique    |
| g              | Gramme                |
| Ha             | Hectare               |
| kg             | Kilogramme            |
| km             | Kilomètre             |
| kV             | Kilovolt              |
| m <sup>2</sup> | Mètre carré           |
| m <sup>3</sup> | Mètre cube            |
| MW             | Mégawatt              |
| µg/l           | Microgramme par litre |

*Institut français de l'environnement*

5, route d'Olivet – BP 16105

45061 Orléans Cedex 2

Tél. : 02 38 79 78 78 – Fax : 02 38 79 78 70

E-mail : ifen@ifen.ecologie.gouv.fr



Retrouvez toutes nos publications sur le site :  
<http://www.ifen.fr>

**Diffusion :**

Institut français de l'environnement

5, route d'Olivet – BP 16105

45061 Orléans Cedex 2

<http://www.ifen.fr>

Achévé d'imprimer en juillet 2007

Sur papier blanchi sans chlore, certifié PEFC

Sur les presses de l'Imprimerie Nouvelle

45800 Saint-Jean-de-Braye

Certifiée Imprim'vert

N° 411506<sup>e</sup>

© Ifen, 2007

Dépôt légal : juillet 2007

ISSN : 1950-2400

ISBN : 978-2-911089-85-5

**Conditions générales d'utilisation**

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille - 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992 - art. L122-4 et L122-5 et Code pénal art. 425).

## L'économie de l'environnement en 2005

**E**n 2005, la dépense de protection de l'environnement s'élève à 35 milliards d'euros et représente 2,1 % du produit intérieur brut. Elle a augmenté de 5,5 % par rapport à 2004, plus rapidement que l'ensemble de l'économie nationale.

L'investissement progresse de près de 11 %, deux fois plus vite que la formation brute de capital fixe au niveau national. Les dépenses courantes poursuivent la tendance des dernières années en calant leur croissance sur celle de l'ensemble de la consommation nationale.

L'arrivée à échéance, fin 2005, de plusieurs dispositions de directives européennes relatives au traitement des pollutions a tiré l'investissement pour l'épuration des eaux usées et pour l'incinération des déchets. Ces dépenses incombent pour l'essentiel aux collectivités locales responsables des services publics d'assainissement et de gestion des ordures ménagères. En 2005, un quart de la dépense est financé par les administrations publiques locales.

L'assainissement des eaux usées et la gestion des déchets continuent de concentrer les deux tiers de la dépense mais la protection de l'air et la lutte contre le bruit mobilisent des sommes en fortes hausses. L'effort des industriels pour prévenir ou limiter les rejets polluants dans l'air est particulièrement soutenu en 2005 et contraste avec leurs dépenses réalisées dans les autres domaines environnementaux qui se contractent.

Les activités liées à l'environnement dans les domaines de la mobilisation de la ressource en eau, de la récupération ainsi que dans la gestion des espaces verts urbains se développent aussi. Élargie à ces domaines, les dépenses liées à l'environnement s'établissent à 51 milliards d'euros en 2005. L'emploi associé à ces activités est évalué à 374 000 équivalents temps pleins, soit 1,5 % de l'emploi national et environ 9 000 emplois supplémentaires par rapport à 2004.